© Photo R. Perrot

FORÊT D'EXCEPTION

DOSSIER DE CANDIDATURE

BERCÉ, UN TRÉSOR PARTAGÉ

Office National des Forêts

www.onf.fr

Bercé, un trésor partagé - Dossier de candidature, Mars 2017

Directeurs de publication :

Guylaine ARCHEVÊQUE et Régis VALLIENNE

Rédacteur : Marc Michel, ONF

Mise en page : Romain Perrot, ONF

Photo : C. Bardignac

« On reviendra, dans la forêt de Jupilles au Rond du Clocher, au Rond du Guignier, au Rond de Mai.

Car pour avoir parcouru les forêts des Karpates et de Russie, celles de Norvège, les forêts de chêne-liège et de cèdres du Nord africain, pour être aujourd'hui voisin de la légendaire Brocéliande, je puis proclamer qu'il n'existe nulle part de plus majestueuses, de plus nobles avenues sylvestres que les nôtres!

Je ne me rappelle pas avoir admiré nulle part perspective de plus magnifiques arbres que celle qui s'enfuit du Chêne Désiré au rond-point de la Coudre. La forêt de Jupilles au printemps, lorsqu'y poudroie le brouillard de la jeune verdure, à l'automne lorsqu'y éclatent les ors et les bronzes, donne à tous ceux qui sont capables de le ressentir, l'inoubliable choc d'une beauté souveraine. »

Roger Vercel, prix Goncourt 1934 pour son roman "Capitaine Conan"

Editorial

Bercé, un trésor partagé…

Située entre le Mans et Tours, à moins de 20 kilomètres du circuit mythique des 24 Heures du Mans, la forêt de Bercé a longtemps conservé secrets les riches « Trésors » patrimoniaux et environnementaux qu'elle recèle, et souffre désormais auprès du grand public d'un étonnant manque de notoriété.

Sa candidature au label « Forêt d'Exception » est l'occasion d'en valoriser mieux les richesses, de susciter la curiosité, d'améliorer les savoirs que nous avons d'elle et de la faire « partager ».

De la Futaie des Clos - la plus ancienne futaie de chênes de France - à la Fontaine de la Coudre, du Vallon de l'Hermitière à CARNUTA Maison de l'Homme et de la Forêt, émane une aura à laquelle sont extrêmement sensibles les chanceux initiés – habitants des alentours, forestiers, professionnels du bois et passionnés de la nature.

Tous **unis**, hommes et femmes de l'Office national des forêts, élus locaux, départementaux, régionaux, services de l'État, associations, chercheurs et professionnels de la forêt et du bois ont travaillé de concert à une cadence effrénée pour candidater à ce label dans la ferme **ambition** de poursuivre dans la durée les orientations stratégiques et avec le même **enthousiasme**.

Cette grande synergie des acteurs porteurs de cette candidature conduira sans aucun doute à :

- Améliorer la notoriété de Bercé, promouvoir son identité et celle de son territoire en s'appuyant sur son patrimoine,
- Créer un laboratoire pour une gestion forestière intégrée exemplaire,
- Inscrire dans la durée un projet de développement local et économique, afin d'assurer un lien durable entre la forêt, son territoire et ses acteurs.

Cette ambition, cet enthousiasme et ces projets contribuent à solliciter le label «Forêt d'Exception» pour que demain BERCÉ continue à être : **« UN TRÉSOR PARTAGÉ »** !

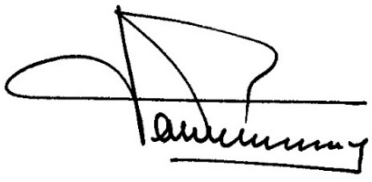

Régis VALLIENNE

Co-président Comité de pilotage Bercé Forêt d'Exception
Vice-Président du Conseil départemental de la Sarthe
Président du Pays Vallée du Loir
1er Vice-Président de la Communauté de Communes LOIR LUCÉ BERCÉ
Maire de PRUILLÉ L'ÉGUILLÉ

Vallée du Loir
UN SECRET BIEN GARDÉ

Mot de Régis VALIENNE, co-président du COPIL « Bercé Forêt d'Exception Candidate » **p.5**

L'OR VERT DE LA SARTHE **p.9**

Bercé : le « poumon vert » du Sud-Sarthe **p.10**
Un massif à la croisée des territoires **p.10**
Une forêt connectée au territoire **p.13**
Un cœur de nature préservé **p.15**

Carte d'identité de la forêt de Bercé p.19

Bercé : une sylviculture haute-couture **p.21**
Nature et sylviculture : les alliées du chêne de Bercé **p.22**
Produire un bois de qualité : une priorité **p.25**
Toujours mieux protéger le patrimoine en forêt **p.28**
Comment mieux valoriser le bois et les paysages de Bercé **p.30**

Bercé ou la forêt des hommes **p.32**
Bercé dernier lambeau de la forêt des Carnutes ? **p.33**
Un parcellaire agricole très ancien p.33
Une santé de fer p.36
Une fourmilière débordante d'activité **p.39**
Du mortier à la mare p.39
Transmettre la mémoire des anciens p.40
Vivre en forêt p.42
Du droit d'usage à la concession p.43
Au nom des arbres : les « vedettes » de Bercé p.45
Un croissant fertile **p.47**
Une forêt de lisières p.47
La ligne Bercé p.48
Un trésor bien gardé p.51
Un trésor partagé p.55
Le bois dans l'économie locale : vers une reconquête ? p.57

L'ALCHIMIE D'UN PARTENARIAT INSCRIT DANS LE TEMPS **p.61**

Une forte dynamique participative à l'origine de Forêt d'Exception **p.62**
Les prémisses de la concertation autour de la forêt domaniale **p.62**

Le Conseil départemental de la Sarthe soutient la valorisation touristique des forêts domaniales p.64
Pays Vallée du Loir : des projets en convergence avec Forêt d'Exception p.64
2008 - 2010 : des débuts très prometteurs **p.67**
Un pôle incontournable : Carnuta p.67
2011 - 2015 : La démarche piétine mais les projets avancent **p.69**

Reprise du dialogue avec une nouvelle communauté de travail **p.71**
Été 2016 : un coup d'accélérateur **p.71**
Encart. Chronologie détaillée de la démarche Bercé Forêt d'Exception p.73
Tous les acteurs du territoire aujourd'hui mobilisés **p.76**
De nouveaux types de partenariat prennent forme **p.81**
La convergence d'une Charte Forestière de Territoire p.81
La concrétisation de la démarche Sylvafaune p.81
Vallon de l'Hermitière : l'expérience d'une concertation réussie p.83

LA CRISTALLISATION D'UNE VISION PARTAGÉE DE LA FORÊT **p.87**

Valoriser réciproquement le massif forestier et son territoire **p.88**
Le Protocole d'accord : asseoir une notoriété et créer un laboratoire forestier pour contribuer au développement du territoire de Bercé **p.88**

Contrat de projet 2017 - 2021 : agir sur les patrimoines et l'accueil du public en associant la forêt et ses communes périphériques **p.89**

Un assemblage d'innovations portées par les femmes et les hommes du territoire **p.90**
Trois actions « phares » réalisées de 2008 à 2015 **p.90**
Fontaine de la Coudre : requalification d'un site d'accueil emblématique (2010-2011) p.90
Chenin en Bercé, cuvée spéciale des coteaux du Loir (2013) p.91
Révéler le patrimoine archéologique (2010-2015) p.92
Trois actions « phares » du Contrat de projet 2017 - 2021 **p.94**
Vallon de l'Hermitière : un « paradis pour les naturalistes » p.94
Mécénat Martell : une nouvelle contribution au partenariat engagé p.96
« Miel in Bercé » : apiculture et engagement citoyen p.97

UN TRESOR PARTAGÉ (CONCLUSION) **p.99**

Annexes **p.103**

1- Fiches action et projets pour la période 2017-2021 p.104
2- Projets réalisés de 2008 à 2015 p.111
3- Plan stratégique : synthèse des enjeux de la forêt et liens avec le territoire p.115
4- Comité de pilotage « Bercé Forêt d'Exception », Composition p.117
5- Groupes de travail « Bercé Forêt d'Exception », Composition p.119

Index des sigles **p.122**
Bibliographie **p.123**

L'OR VERT de la Sarthe

Photo : E. Boitier

FORÊT D'EXCEPTION

Bercé : le « poumon vert » du Sud-Sarthe

Située à une trentaine de kilomètres du Mans, dans le sud du département de la Sarthe, la forêt domaniale de Bercé repose sur un plateau faiblement vallonné d'une altitude moyenne de 150 mètres. Elle forme un croissant de quelque 5 400 hectares dont les extrémités pointent vers le sud, en direction de la vallée du Loir toute proche. Les peuplements de chêne sessile qui couvrent les deux tiers de sa surface comptent parmi les plus prestigieux d'Europe : si ses spectaculaires « futaies cathédrales », dont l'existence est jusqu'alors restée assez confidentielle, suscitent l'admiration des visiteurs avertis et la fierté des habitants des communes riveraines, la qualité du bois qu'elles produisent bénéficie quant à elle, au sein de la communauté des transformateurs et des utilisateurs de produits issus du chêne, d'une reconnaissance et d'une renommée mondiales.

Un massif à la croisée des territoires

La forêt domaniale de Bercé s'étend sur 11 territoires communaux différents, répartis au sein de 4 Communautés de communes, 2 Pays, 5 Cantons entre lesquels l'intérêt que lui portent leurs habitants forme un trait d'union essentiel.
Ce morcellement structurel, minimisé par un regroupement des EPCI au 1er janvier dernier, constitue néanmoins un obstacle à une bonne coordination des actions de développement économique et touristique à l'échelle du massif : s'il est évident aux yeux de tous que Bercé représente un facteur de cohésion potentiel entre entités géographiquement proches mais administrativement « dispersées », force est de constater la mise en place de dynamiques différentes entre acteurs élus du territoire.
Pour exemple, les 9 communes appartenant au Pays Vallée du Loir orientent en partie leurs actions et leur communication vers le massif (« Poumon vert de la Vallée du Loir »), alors que les communes de Marigné-Laillé (qui concentre pourtant à elle seule près du cinquième de la surface domaniale) et de Saint-Mars d'Outillé, situées dans le périmètre du Pays du Mans, sont de fait beaucoup moins tournées vers le massif forestier de Bercé.

Le morcellement administratif de Bercé a été fréquemment pointé comme facteur pénalisant au cours de démarches partenariales diverses ou dans les études consacrées au massif depuis de nombreuses années. La proposition dérivée de créer une structure chargée de porter les projets à l'échelle de la forêt domaniale a été évoquée à plusieurs reprises. Cette proposition traduisait une volonté de travail commun de la part d'un certain nombre d'élus et d'intervenants intéressés par la vie de la forêt. La mise en place du Comité de pilotage Forêt d'Exception en 2008, malgré les aléas que la démarche a pu connaître par la suite, a d'une certaine façon répondu à cette demande récurrente et permis l'expression d'une dynamique commune autour de ce territoire : **pour la première fois, élus, équipes de l'ONF, institutionnels et associatifs ont pu se rassembler régulièrement et échanger dans le but de bâtir ensemble des projets.**

Carte administrative

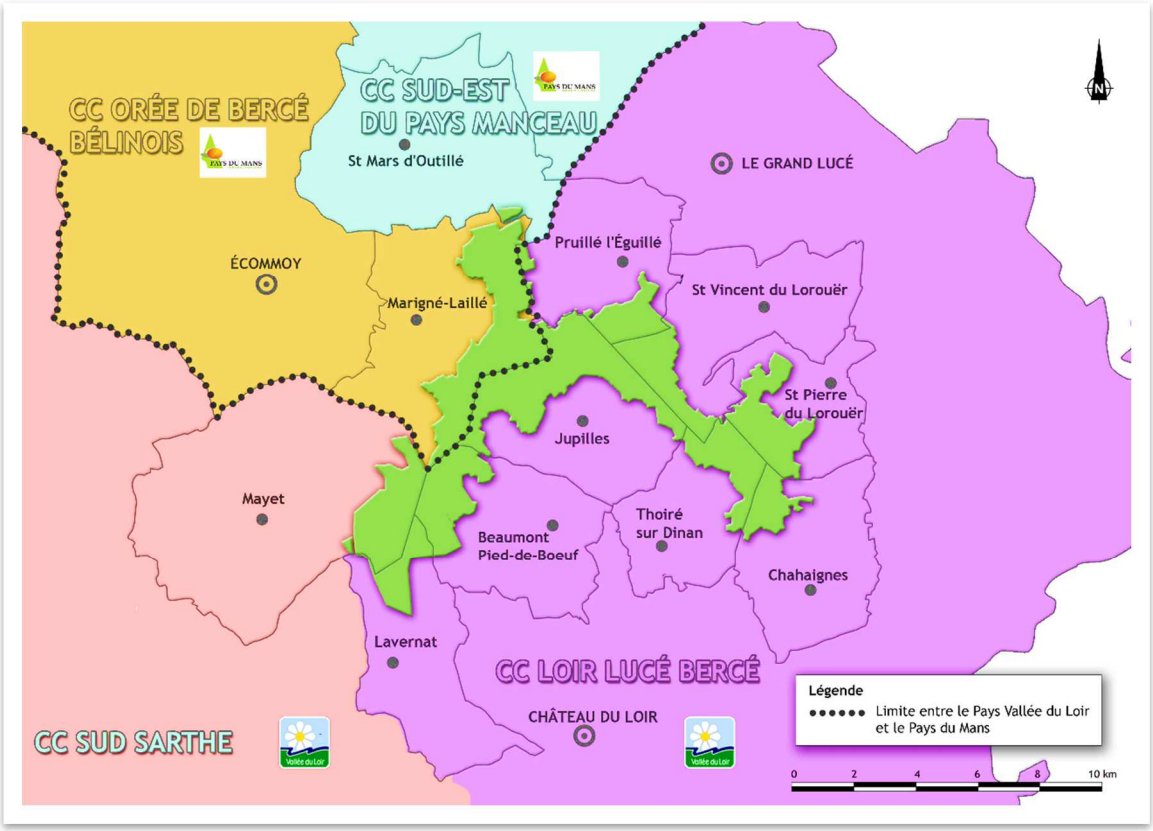

La fusion des Communautés de communes au 1er janvier 2017 est positive pour Bercé dans la mesure où elle réduit le nombre d'interlocuteurs de l'ONF. Les communes de Pruillé l'Eguillé, Saint-Vincent-du-Lorouër, Saint-Pierre-du-Lorouër, Chahaignes, Lavernat, Beaumont-Pied-de-Bœuf, Thoiré-sur-Dinan et Jupilles autrefois dispersées dans 3 EPCI sont désormais regroupées dans la seule Communauté de communes Loir Lucé Bercé. / Source : ONF

Structures administratives

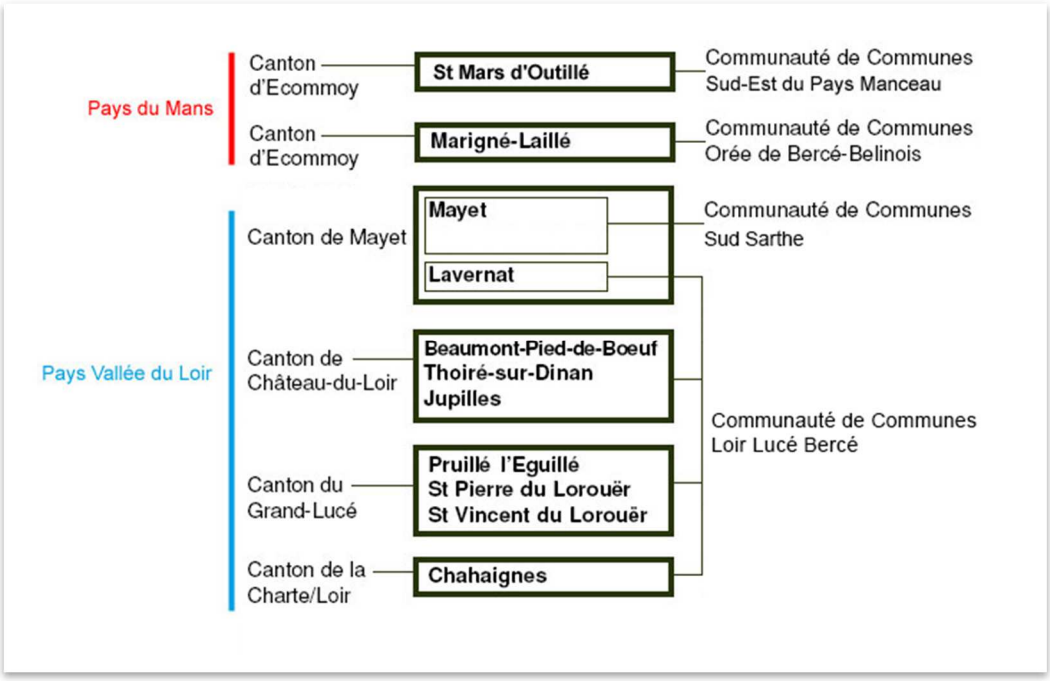

Complexité des structures territoriales à Bercé / Source : ONF

Communes et population en 2013

Commune	Population 2013
Beaumont Pied-de-Bœuf	486
Chahaignes	740
Jupilles	569
Lavernat	633
Marigné Laillé	1 637
Mayet	3 223
Pruillé l'Eguillé	804
St Mars d'Outillé	2 345
St Pierre du Lorouër	376
St Vincent du Lorouër	902
Thoiré S/Dinan	458

Population des communes de Bercé / Source : INSEE

Communes et surfaces domaniales

Commune	Surf. domaniale (ha)	%
Saint-Mars-d'Outillé	25	0
Pruillé-Léguillé	314	6
Saint-Vincent-du -Lorouër	391	7
Saint-Pierre-du -Lorouër	494	9
Chahaignes	217	4
Thoiré-sur-Dinan	433	8
Jupilles	1 117	21
Beaumont-Pied-de-Bœuf	486	9
Lavernat	237	4
Mayet	568	11
Marigné-Laillé	1 111	21
Total	**5 393**	**100**

Répartition des surfaces domaniales entre les communes périphériques / Source : INSEE

Une forêt connectée au territoire

La forêt domaniale de Bercé, aisément accessible par la route, est desservie par 3 grands axes orientés nord/sud :

- l'autoroute A 28 reliant Le Mans à Tours (environ 20 minutes à partir du Mans, 30 minutes à partir de Tours),
- la route départementale D. 338 (anciennement N. 138) qui traverse le massif à l'ouest, ancien axe structurant Tours - Le Mans avant l'ouverture de l'A 28,
- la départementale D. 304 qui longe la partie est du massif, axe secondaire entre ces deux mêmes villes.

Un accès au massif boisé est également possible par le rail, du moins jusqu'à Mayet, commune située au sud-ouest de Bercé, sur la ligne S.N.C.F. assurant la liaison Le Mans - Tours.

Situation géographique

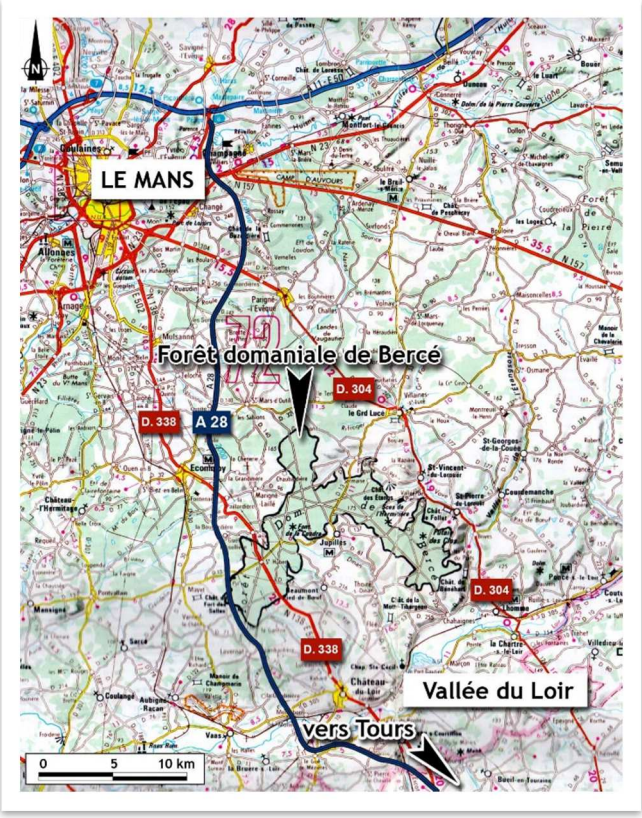

Située à 35 km au sud du Mans et à 70 km au nord de Tours, la forêt domaniale de Bercé, desservie par 3 axes routiers nord-sud, est facilement accessible par la route (fond IGN) / Source : ONF

Deux principales « portes » autorisent aujourd'hui l'entrée au sein du massif (*cf.* « Carte d'irrigation du territoire » ci-dessous) : on rallie la première, située au nord-ouest, par Écommoy *via* l'échangeur de l'A 28 et/ou la D. 338 en venant du Mans ; la seconde se trouve au sud-ouest, et l'on y accède par la sortie de l'A 28 proche de Château du Loir, et/ou la D. 338, en venant de Tours.

En réalité, la densité du réseau d'infrastructures à l'intérieur et autour de la forêt est telle que tous les chemins mènent au cœur de Bercé… puisque l'on compte au bas mot une trentaine d'accès au massif par la route !

Pièce unique et centrale en revanche, le village de Jupilles, niché au creux du croissant que dessine la forêt, fait pour le visiteur figure de point de passage « obligé » connecté tant par le réseau routier départemental que par celui des routes forestières aux autres communes satellites : toutes peuvent être rejointes depuis Jupilles à travers la forêt. De fait, en raison de sa situation centrale et de sa proximité au massif, Jupilles est historiquement la commune la plus fréquemment associée à la forêt de Bercé, d'ailleurs nommée « forêt de Jupilles » dans nombre de documents anciens… et encore désignée de la sorte par un nombre conséquent des habitants du crû et de ses usagers.

Irrigation du territoire

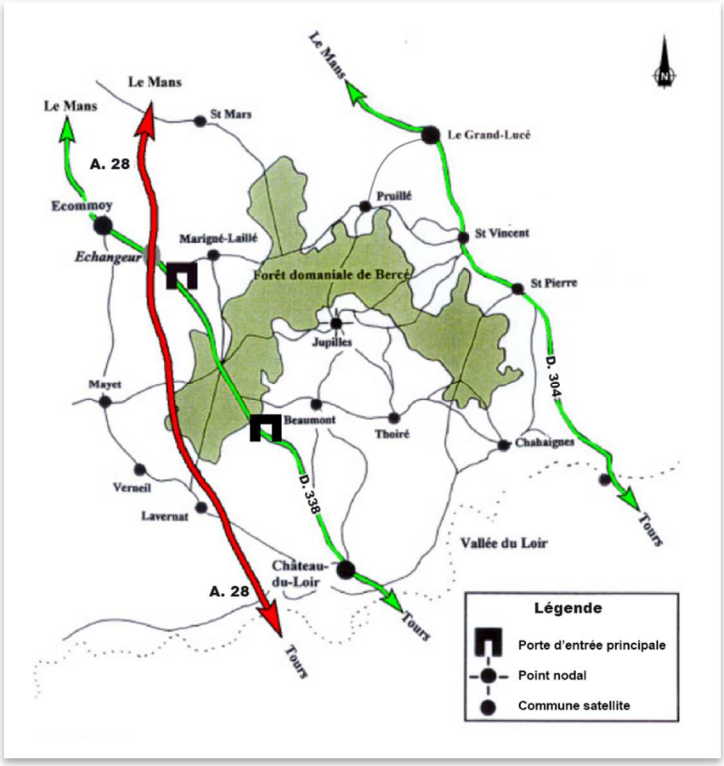

Carte d'irrigation du territoire / Source : Prospective et Patrimoine, 1997, modifiée

Un cœur de nature préservé

Le grand espace forestier que constitue la forêt de Bercé forme un réservoir de biodiversité hébergeant non seulement des espèces strictement forestières, mais d'autres également car il entre en interaction, dans ses contours est et sud, avec le bocage environnant.

Sa richesse est liée à la variété des milieux représentés. Ainsi, les chênaies-hêtraies au sous-étage de houx sont loin d'être aussi homogènes qu'elles ne le paraissent de prime abord. Tantôt assez planes, tantôt sillonnées de vallons étroits, avec des sols de profondeur variable, elles offrent au regard des peuplements de composition et de hauteur très variables. Le sous-étage parfois dense, dominé par le houx, guide oiseaux et chauve-souris lors de leurs déplacements sous la canopée. Les jeunes peuplements alternent avec les plus âgés, marqués par les signes du temps : cavités, fentes, bois mort, qui hébergent un cortège spécifique d'espèces. Dans certains secteurs plus pauvres, la forêt devient claire, laissant entrer la lumière à la faveur de clairières occupées par les landes à bruyères.

À ce paysage s'ajoute une trame de milieux aquatiques : étangs, mares et sources donnant naissance à des ruisseaux ou à de timides suintements éphémères.

Si les espèces peuplant ces milieux sont nombreuses, certaines d'entre elles se démarquent par leur rareté ou leur originalité. On y a récemment recensé 21 espèces de chauve-souris sur les 23 connues dans la région. Cette diversité des espèces est en rapport avec une diversité de milieux essentielle à leur alimentation, leur reproduction, leur gîte et leurs déplacements.

D'autres espèces emblématiques des vieux arbres ou du bois mort tirent parti du réseau d'arbres très âgés conservés par les forestiers : insectes « saproxylophages », c'est-à-dire se nourrissant de bois en décomposition, dont les plus spectaculaires sont le lucane cerf-volant (Lucanus cervus), le grand capricorne (Cerambyx cerdo), mais aussi le pique-prune (Osmoderma eremita) qui demeure dans le bocage voisin.

Si les oiseaux sont moins nombreux qu'en dehors de la forêt, certaines espèces s'y sont adaptées, comme le grimpereau des bois (Certhia familiaris), la tourterelle des bois (Streptopelia turtur) ainsi que plusieurs espèces de pics : pic noir (Dryocopus martius), pic mar (Leiopicus medius), pic épeiche (Dendrocopos minor), pic épeichette (Dendrocopos major), pic cendré (Picus canus).

Mares forestières

Les milieux aquatiques, en particulier les mares, sont le siège de la reproduction d'amphibiens tels le triton palmé (Triturus helveticus), le triton alpestre (Ichtyosaura alpestris), la rainette arborescente (Hyla arborea), ou la salamandre (Salamandra salamandra)… Certains assurent même y avoir entendu tout récemment le sonneur à ventre jeune (Bombina variegata), qui, si l'information se vérifie, ferait alors une réapparition très remarquée sur le territoire.

On y trouve à coup sûr le flûteau nageant (Luronium natans), plante aquatique dont les fragiles fleurs blanches émergent en surface, ou la hottonie des marais (Hottonia palustris), dont les spectaculaires hampes blanc-rosé se dressent au-dessus de l'eau au printemps.

Zonages et préservation

Ces richesses naturelles font l'objet de zonages qui mettent en évidence l'enjeu que représente la forêt au titre de la biodiversité. Ainsi, 12 % de la surface de forêt domaniale répartis sur 4 sites (665 ha) sont intégrés au périmètre Natura 2000 n° FR5200647 « Vallée du Narais, Forêt de Bercé

et ruisseau du Dinan ». Le document d'objectif (DOCOB), plan de gestion concerté visant à la préservation de ces espaces, a été approuvé en juin 2015.

Par ailleurs, 99 % de la surface de Bercé sont inscrits en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type 2 et 1,35 % en ZNIEFF de type 1[1]. Les milieux recensés sont essentiellement des zones humides ainsi que des ruisseaux qui hébergent une flore et une faune d'intérêt patrimonial comptant un certain nombre d'espèces protégées : source du Narais, ruisselet des Mortonnières, étang des Salles, vallons de la Coudraie.

Outre les secteurs Natura 2000 et les ZNIEFF, l'ensemble de Bercé est reconnu comme « réservoir de biodiversité terrestre » en tant que « massif forestier dense, âgé » par le Schéma de Cohérence Écologique des Pays de la Loire (Trame Verte et Bleue). Les cours d'eau qui pénètrent en forêt sont identifiés comme « réservoirs de biodiversité aquatiques » et une vaste zone contigüe au nord-est du massif est qualifiée de « corridor territoire », espace dans lequel différentes espèces terrestres peuvent passer d'un réservoir à l'autre (bocage, boisements).

Les zones Natura 2000 et ZNIEFF Type 1

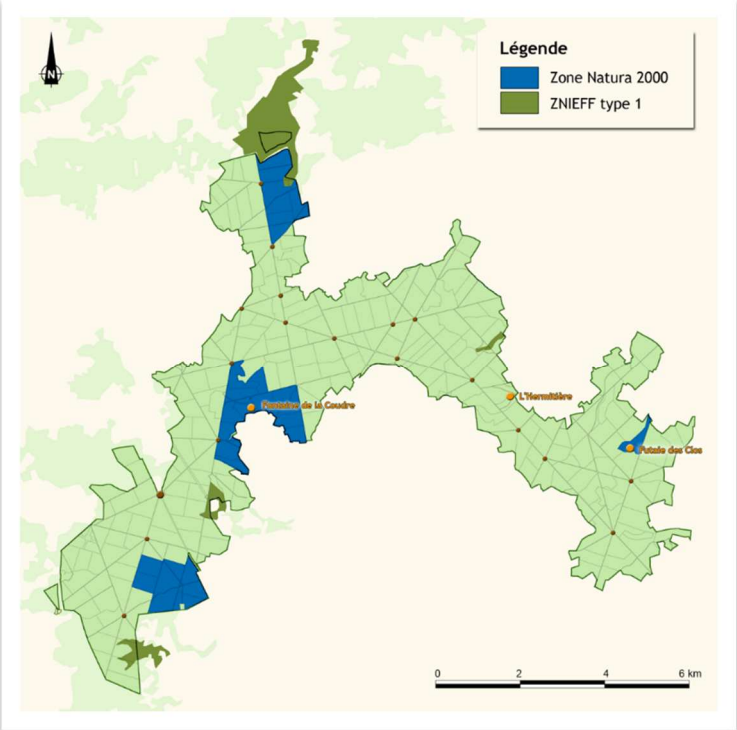

Statut	Surface en forêt domaniale
Natura 2000	665 ha
ZNIEFF type 1	73 ha
ZNIEFF type 2	5 382 ha

Carte des zones Natura 2000 et ZNIEFF de type 1/ Source : ONF

Les richesses naturelles de Bercé en font un lieu d'étude très apprécié par un public spécifique, peut-être peu nombreux mais passionné, actif et assidu : celui des naturalistes.

La forêt domaniale ne fait l'objet d'aucun autre statut de protection au titre du patrimoine architectural, mobilier ou paysager.

[1] Les ZNIEFF, déterminées en fonction de la valeur patrimoniale des espèces et des habitats identifiés, ne sont pas opposables et n'imposent donc aucune contrainte réglementaire aux propriétaires et gestionnaires des sites désignés. On distingue les Z.N.I.E.F.F. de type 1, sites localisés de grande valeur écologique et les Z.N.I.E.F.F. de type 2, grands ensembles naturels riches.

Trame Verte et Bleue, forêt de Bercé

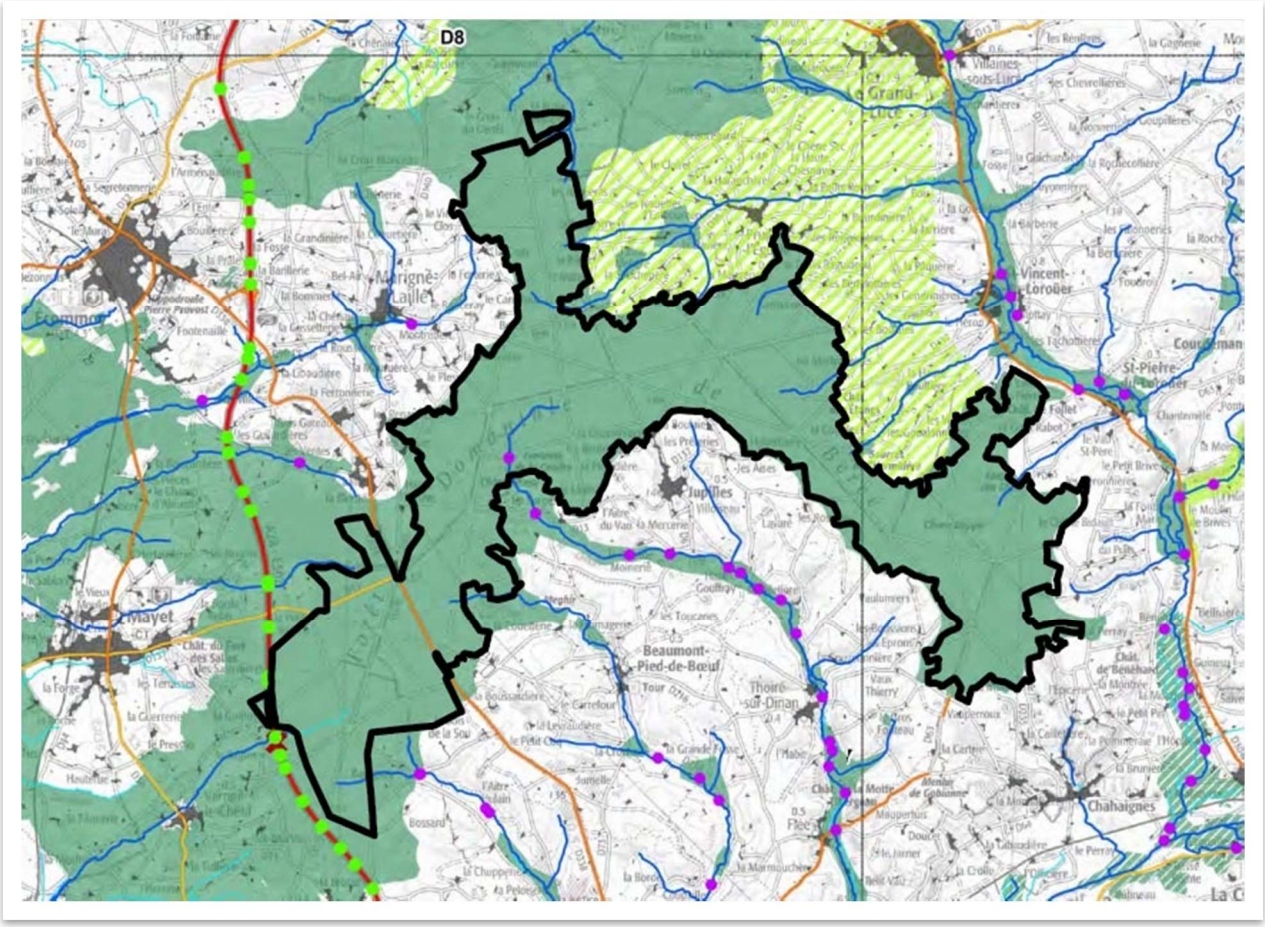

Carte des continuités écologiques / Source : Schéma de Cohérence Écologique des Pays de la Loire, 2015

Quelques espèces illustrant la biodiversité à Bercé. De haut en bas : pic noir (Photo : Michel Marc), rainette verte (Photo : Mickaël Ricordel), lucane cerf-volant (Photo : Cédric Baudran), oreillard gris (Photo : ONF), pique-prune (Photo : Olivier Vinet), triton alpestre (Photo : Cédric Baudran)

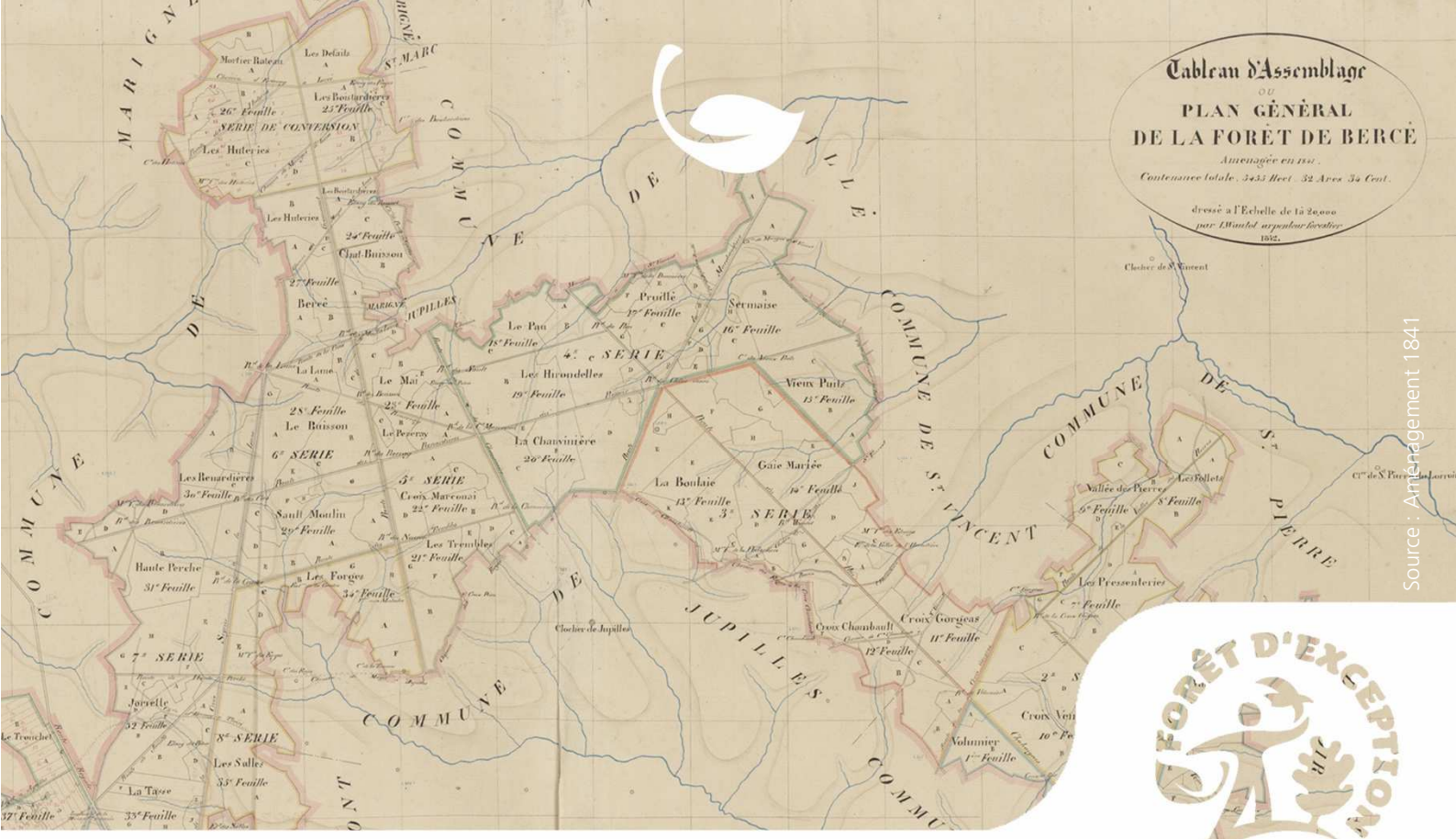

Carte d'identité - Forêt de Bercé

Surface de la forêt domaniale : 5 406,76 hectares.

- **Région administrative** : Pays de la Loire
- **Département de situation** : Sarthe (72)
- **Onze communes** : Beaumont-Pied-de-Bœuf, Chahaignes, Jupilles, Lavernat, Marigné-Laillé, Mayet, Pruillé-l'Eguillé, Saint-Mars d'Outillé, Saint-Pierre-du-Lorouër, Saint-Vincent-du-Lorouër, Thoiré-sur-Dinan.
- **Quatre communautés de communes :** L'Orée de Bercé Bélinois, Sud-Est du Pays Manceau, Sud Sarthe, Loir-Lucé-Bercé.
- **Deux Pays** : Pays Vallée du Loir (9 communes), Pays du Mans (2 communes)

Contexte biogéographique

Régions IFN : Maine Blanc (72-5), Plateau Calaisien (72-7).
Bercé appartient au grand ensemble forestier du Bassin ligérien, avec d'autres massifs domaniaux de renom tels que Tronçais ou Senonches.

Source : Extrait de « Le bassin ligérien, berceau du chêne sessile à grain fin », 2017, ONF

Altitude : Supérieure : 175 m / Inférieure : 100 m. Altitude moyenne : 150 mètres.

Climat : influence océanique qui caractérise l'ensemble du Bassin ligérien.
Température moyenne annuelle : 11,4°C. Précipitations moyennes annuelles : 750 mm par an. Le déficit hydrique constaté sur les mois d'été constitue l'un des ingrédients de la qualité du bois de chêne produit à Bercé : la faible proportion de bois « d'été » permet l'expression de produits d'une tendreté particulière.

Températures moyennes annuelles	11,4 °C
Températures moyennes annuelles minimales	6,8 °C
Températures moyennes annuelles maximales	16,0 °C
Hauteurs de précipitations moyennes annuelles	750 mm
Nombre de jours moyens annuels avec précipitations dont hauteur > 1mm/jour	119
Moyenne annuelle du nombre de jours de gel sous abri	53

Source : spatialisation des données ponctuelles des stations Météo-France à l'aide du modèle AURELHY © Météo-France, 2001 dans un rayon de 2,5 km autour de la forêt (valeur moyenne sur la période 1981-2010)

Géologie : Plateau assis sur la craie du Turonien. La dégradation de la surface de la craie a donné naissance à des argiles et des sables à silex. L'ouest du massif concentre des dépôts d'origine quaternaire plus grossiers et riches en sables. Le centre et l'est présentent des matériaux beaucoup plus épais et riches en limons, promesses d'une production de bois feuillu de qualité.

Étages et séries de végétation : Secteur ligérien du domaine atlantique. Série du chêne sessile et des landes atlantiques sèches et humides.

Essences principales : *Feuillus* : 66 % dont Chêne sessile : 64 %, Hêtres : 1%, Autres : 1 % ; *Résineux* : 34 %, dont : Pin maritime : 12 %, Pin sylvestre : 10 %, Pin Laricio : 8 %, Douglas : 3 %, Autres : 1%. *Espaces non boisés : 3 %.*

L'arrêté d'aménagement forestier en date du 8 novembre 2010 prévoit que la forêt domaniale de Bercé soit « *affectée principalement à la production de bois d'œuvre de chêne de haute qualité et de résineux, tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages, l'accueil du public, et localement la protection de biotopes particuliers.* »

Gestion forestière

Arrêté d'aménagement forestier de Bercé (2007-2021) : forêt « *affectée principalement à la production de bois d'œuvre de chêne de haute qualité et de résineux, tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages, l'accueil du public, et localement la protection de biotopes particuliers.* ».
Le **mode de sylviculture** retenu est le traitement en futaie régulière. Pour le chêne sessile, essence reine, la régénération naturelle est organisée dès que les peuplements atteignent le diamètre dit « optimal » de 80 cm.

En quelques chiffres ?

- 30 000 m^3 de bois vendus chaque année ;
- 1762 ha avec un risque d'incendies fort ;
- 633 ha de chênaie classée pour la récolte de graine ;
- 665 ha en site Natura 2000 : « Vallée du Narais, Forêt de Bercé et ruisseau du Dinan » (site FR5200647) ;
- 125 ha en îlots de vieillissement et 8 ha d'îlot de sénescence ;
- 270 km d'itinéraires balisés pour la randonnée en forêt ;
- 21 lieux équipés pour l'accueil du public (parkings, tables-bancs, panneaux d'information).

Bercé : une sylviculture haute-couture

Les deux tiers de la surface de Bercé sont constitués de futaies de chênes sessiles fréquemment accompagnées d'un sous-bois de hêtre ; le tiers restant, localisé dans la partie ouest, est peuplé de résineux, principalement pins maritimes, laricio et sylvestres.

Répartition des feuillus et des résineux en forêt de Bercé

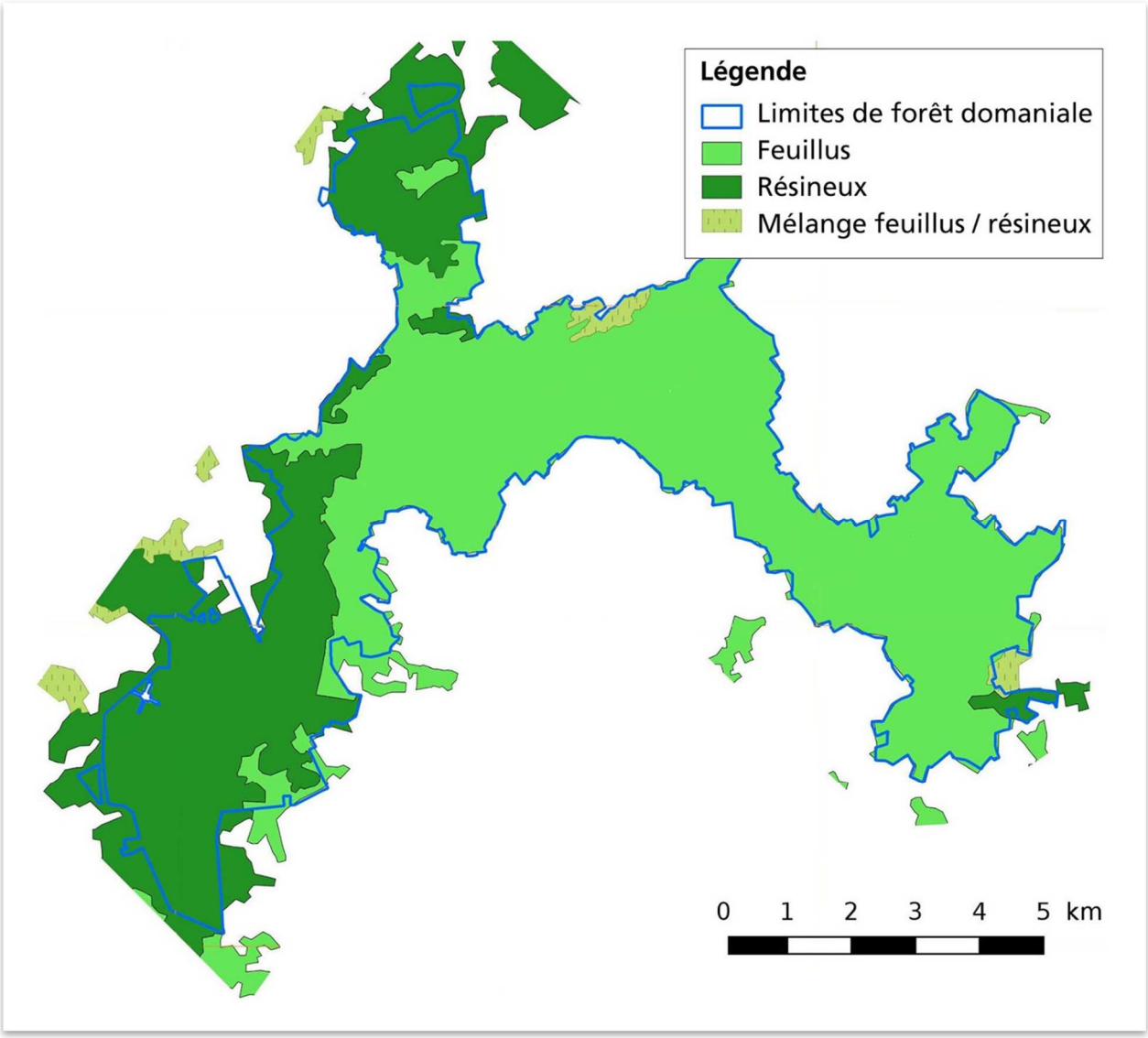

Répartition des feuillus et des résineux en forêt de Bercé : globalement 2/3 de chêne sur les meilleurs terrains, 1/3 de résineux sur les sols les plus pauvres / Auteur : Yann Lejeune, Rapport de synthèse 2016

Nature et sylviculture : les alliées du chêne de Bercé

Bercé bénéficie, au même titre que l'ensemble de ses chênaies « sœurs » du Bassin Ligérien, d'une longue tradition de gestion en futaie régulière.

Face à la ruine de la forêt française, Colbert, contrôleur général des finances de Louis XIV, fait aménager les forêts avec l'obligation de conserver une partie de chacune en haute futaie pour répondre aux besoins de la marine. Bercé n'échappe pas à la règle : quelques peuplements exceptionnels récoltés au cours du siècle dernier, et qui ont contribué à en faire la réputation étaient le fruit de cette directive.

Si cet effort de rigueur n'a guère duré au plan national, une part significative des chênaies de Bercé a manifestement été travaillée de très longue date - bien avant la première moitié du XIX^{ème} siècle qui ailleurs marque la généralisation du traitement en futaie régulière - par des forestiers convaincus de l'intérêt de ce mode de traitement… forestiers également « conservateurs » qui ont su en assurer le maintien au fil du temps.

Le faciès sylvicole extraordinaire de Bercé résulte ainsi de la conjonction de deux facteurs principaux : la continuité « hors normes » de traitement en futaie régulière dense depuis plusieurs siècles, et des caractéristiques stationnelles très favorables, du moins dans la partie est de la forêt dont les sols limoneux et profonds, aptes à retenir et à restituer aux arbres eau et éléments minéraux, concourent au développement optimal du chêne sessile.

Colbert est le premier homme d'Etat à avoir eu une vision stratégique pour la forêt.
Portrait de Colbert en tenue de l'ordre du Saint-Esprit, par Claude Lefèbvre (1666), musée du château de Versailles.

Répartition par essence

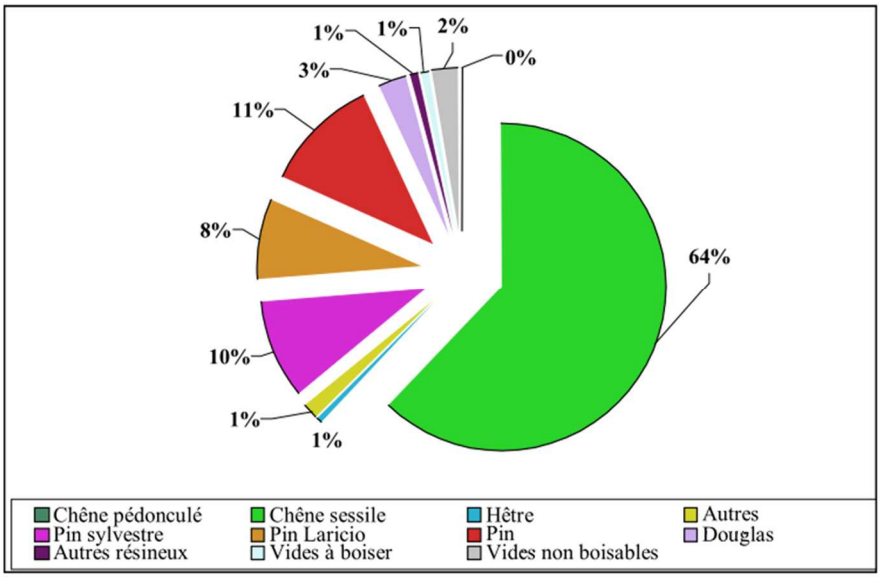

Peuplement principal	Surface (ha)	Surface (%)
Chêne sessile	3 337,92	63,6 %
Hêtre	30,40	0,6 %
Autres feuillus	65,04	1,2 %
Sous-total	**3 433,36**	**65,4 %**
Pin sylvestre	533,13	10,2 %
Pin Laricio	431,79	8,2 %
Pin maritime	604,14	11,5 %
Douglas	149,79	2,9 %
Autres résineux	43,40	0,8 %
Sous-total	**1 762,25**	**33,6 %**
Vides à reboiser	52,22	1,0 %
Sous-total	**52,22**	**1,0 %**
Total	**5247,83**	**100,0 %**

Les essences en forêt de Bercé / Source : ONF

Les travaux menés par les organismes de recherche, tout comme les retours d'expérience des forestiers de terrain permettent aujourd'hui de dynamiser la sylviculture du chêne en futaie régulière dans le double objectif d'améliorer encore la production, et de répondre aux enjeux climatiques futurs.

Pascal Jarret, ingénieur des Eaux et Forêts ONF, auteur du guide des sylvicultures « Chênaie atlantique » pointe ainsi les apports de la forêt de Bercé dans sa réflexion : « A force de la parcourir, de chercher sur le terrain la meilleure technique pour accompagner la croissance de ces arbres remarquables, Bercé m'a inspiré pour définir une version moderne de la sylviculture du chêne : une sylviculture qui garde intacte la tradition de la haute futaie mais qui permet à la forêt de relever les défis des évolutions climatiques et de garantir l'approvisionnement en bois de qualité. » Extrait de la plaquette Bercé, Forêt d'Exception® - En route vers le label, octobre 2016

De fait, Bercé contribue annuellement en moyenne à approvisionner la filière bois à hauteur de trente mille de mètres cubes de bois. L'enjeu est de taille…

La constance des décisions de gestion qui ont conduit les forestiers des siècles derniers à poursuivre en Bercé la généralisation de la conversion des taillis sous futaie en futaies régulières « vraies » détermine non seulement la qualité des bois produits, mais aussi le paysage actuel du massif : des futaies bicentenaires de plus de 40 mètres de hauteur côtoient des parcelles en régénération, riches de milliers de semis et porteuses des germes de l'avenir de Bercé mais « vides » aux yeux des non-initiés, ou ponctuées de quelques semenciers appelés à rapidement disparaître.

Bien que la régénération naturelle soit menée par coupes progressives, le peuplement d'une parcelle en régénération passe ici en 10 ou 15 ans du stade de « futaie cathédrale » à celui de semis, avant d'acquérir à nouveau pour le grand public le statut de « peuplement forestier ».

La régénération naturelle

Communiquer auprès du grand public sur la régénération est un enjeu de taille…
Source : ONF

Ces discontinuités paysagères focalisent le regard de l'observateur sur l'exploitation du bois, au risque de heurter parfois sa sensibilité. En revanche, les parcelles en régénération ouvrent des vues internes sur la forêt et offrent une diversité paysagère à l'échelle du massif. L'impact du mode de traitement en place - la futaie régulière - sur l'aspect de la forêt est ainsi paradoxal, à la fois « créateur » et « destructeur » de paysages grandioses… mais indiscutablement générateur d'arbres dont le bois présente une qualité extraordinairement haute.

Produire un bois de qualité : une priorité

L'arrêté de l'aménagement forestier 2007-2026 précise que Bercé « *est affectée principalement à la production de bois d'œuvre de chêne de haute qualité et de résineux, tout en assurant la protection des milieux et des paysages, l'accueil du public et localement la protection de biotopes particuliers* ».

En effet, « *l'objectif principal assigné au massif en continuité avec le précédent aménagement est la production forestière de chêne sessile de haute qualité sur 65 % de sa surface, de résineux sur le reste (35 %). Elle doit s'intégrer dans la dynamique de développement du bassin ligérien à chêne dominant. Cet objectif de production sera concilié avec les objectifs secondaires que sont l'accueil du public, particulièrement sur certains sites (futaie des Clos, Hermitière, Coudre) puis l'environnement et la chasse* ».

Si le traitement en futaie régulière est confirmé, les itinéraires techniques évoluent : la révolution des chênaies est portée à 180 ans, pour un diamètre optimal de 80 cm… les opérateurs de terrain devant doser les éclaircies en fonction des stations pour que l'accroissement radial des arbres demeure régulier, sans jamais excéder 2,5 mm par an. Un travail de précision, pour contrôler au mieux et maintenir la finesse du grain des chênes de Bercé qui doit beaucoup également à ce que les forestiers nomment « désignation » : phase cruciale de la sylviculture aujourd'hui préconisée par le guide des sylvicultures « Chênaie atlantique » et appliquée à la plupart des massifs publics du domaine ligérien, elle est initiée à Bercé dès les années 1950 par Rémond Lorne, qui termine sa carrière comme directeur régional de l'ONF au Mans en 1969.
Cette technique consiste à repérer et marquer 55 à 70 tiges « objectif » à l'hectare dès lors que le peuplement atteint une hauteur de 20 m. Un travail régulier est ensuite effectué au profit de ces tiges jusqu'à leur récolte : à chaque passage en coupe, le forestier dose les prélèvements autour des sujets désignés afin de générer chez ces derniers un accroissement faible mais suffisant. La mise en œuvre de ce travail est d'autant plus pertinente à Bercé que la relative richesse des sols (dans partie la plus fertile du massif et en comparaison avec d'autres forêts du secteur ligérien) combinée à la pratique d'une sylviculture dynamique (éclaircies fortes et précoces) provoquerait des accroissements trop importants, au détriment de la qualité recherchée.

D'autre part, « *la sylviculture des feuillus tendra vers la production maximale de chêne sessile de haute qualité sur les meilleures stations et ce, au détriment du hêtre et des résineux situés à titre exceptionnel sur ces stations. Le hêtre, en tant qu'essence principale pourra être maintenu mais contrôlé sur les secteurs à enjeux patrimoniaux élevés (Vallon de l'Hermitière principalement). Sur les stations très moyennes à médiocres et en dehors de tout contexte touristique, les résineux à base de pins seront reconduits* ».

Assurer le devenir et la qualité

En l'espace de 20 ans, 460 ha seront régénérés (près des trois quarts de la surface en cause intéresse de la chênaie), 3 200 ha feront l'objet de coupes d'éclaircies, et quelque 1 400 ha de jeunes peuplement bénéficieront de travaux sylvicoles destinés à en assurer le devenir, et la qualité.

Les chênes poussant sur les meilleurs terrains fournissent ainsi un matériau tel qu'on le destine à la production de merrains (tonnellerie) ou accessoirement au tranchage, bois dont la réputation dépasse largement les frontières de l'hexagone. Cette qualité liée aux conditions naturelles et à la sylviculture en futaie régulière se traduit par la production d'un bois tendre au grain exceptionnellement fin.

En outre, afin d'assurer la capacité des peuplements de Bercé à fournir des « crus » exceptionnels de bois, les plus beaux peuplements bénéficient ici d'une gestion particulière, qui en font également une « vitrine » de la chênaie ligérienne : leur âge d'exploitabilité est porté à 250 – 300 ans pour produire des bois combinant de très gros diamètres (excédant 80 cm) et une haute qualité. Nul doute que ces produits haut de gamme bénéficieront d'une valorisation optimale à cette lointaine échéance !

La Maison Martell, un partenaire d'excellence

La tonnellerie, savoir-faire ancestral, complexe et subtil, revêt une importance grandissante dans l'économie du bois en France, au bénéfice de notre balance commerciale : 67 % de la production est exportée vers les États-Unis, l'Australie, l'Italie, l'Espagne ou l'Afrique du Sud. Seules deux espèces de chêne européen fournissent du bois de merrain : le chêne sessile, très aromatique et peu tannique dont le grain fin est recherché pour l'élevage des vins et le chêne pédonculé, moins aromatique et plus tanique, dont le grain plus gros convient davantage au vieillissement des alcools. Exception à la règle : la maison Martell, qui élève ses Cognac dans des fûts de chêne sessile au grain fin... et manifeste un intérêt certain pour la conduite des prestigieux peuplements de Bercé, régulièrement visités d'ailleurs par son maître de chais.

La qualité du bois de merrain est déterminée par le terroir, l'origine génétique du chêne, son âge, la finesse de son grain, une sylviculture en futaie régulière très suivie. Le chêne de Bercé, qui réunit ces paramètres de façon optimale, est très recherché par les tonneliers : ses prix sont les plus élevés de France. Si le choix des arbres et des parties du tronc qui serviront à confectionner les douelles est essentiel, le séchage et le brûlage du bois sont des opérations importantes qui nécessitent un soin particulier. Puis le séjour en fût, qui met en jeu des échanges physico-chimiques entre le bois, le vin et l'atmosphère ambiante, permettra la libération et la dissolution des arômes et des tannins. La qualité finale du vin résultera d'un équilibre délicat.

MARTELL
COGNAC
FONDÉE EN 1715

« *Le chêne de la forêt de Bercé est considéré par le maître de chai et les maîtres assembleurs de Martell comme la quintessence des chênes français. Ce bois met en valeur toute la finesse et l'élégance que Martell sublime dans ses cognacs depuis plus de 300 ans. Le chêne de Bercé enrichit les cognacs Martell avec des notes de noix de coco et de vanille d'une extrême délicatesse que seule la qualité exceptionnelle de ce type de bois est capable d'apporter à nos cognacs. Le vieillissement de nos eaux-de-vie dans des fûts fabriqués à partir de chêne de la forêt de Bercé permet une extraction lente et progressive de ces composés du bois tels que la whisky lactone et la vanilline, ces arômes complétant à merveille la palette aromatique florale et fruitée des cognacs Martell. Les eaux-de-vie issues de ces fûts sont élevées avec une attention toute particulière par le maître de chai et son équipe de maîtres assembleurs qui les réservent exclusivement pour les cognacs les plus prestigieux de Martell.* »

Christophe VALTAUD, Maître de chai, Maison Martell

Feu intérieur pour pouvoir cercler les douelles / Photo : B. Thomas

Mais pour que la forêt demeure, et que le travail du forestier porte ses fruits, il faut assurer un équilibre satisfaisant entre populations de grands animaux et capacités d'accueil des milieux. Or, la forêt domaniale de Bercé ne constitue pas un isolat pour les populations présentes de cerfs, chevreuils, et sangliers : de sorte à conduire une réflexion intégrée en matière de gestion de ces grands animaux, l'ONF soutient la constitution autour de Bercé d'un Groupement d'Intérêt Cynégétique, qui voit le jour au début des années 1980. L'objectif premier poursuivi par cette association ? Défendre les intérêts de la vie sauvage en particulier, ainsi que développer la concertation entre membres du GIC, aux fins d'une information préalable et réciproque à toutes décisions tendant à modifier les capacités d'accueil faunistique du territoire.

La participation active de l'ONF aux différentes commissions : « chevreuil » (créée en 1983), puis « cerf » (1988) et enfin « sanglier » (de création plus récente puisque datant de 2003 seulement) participe probablement au maintien en bon état des populations en cause, qui à ce jour ne contreviennent pas à une conduite satisfaisante des opérations de régénération en forêt de Bercé.

Pour plus de détails dans ce domaine, **voir « La concrétisation de la démarche Sylvafaune » page 27.**

Extrait d'interview de Guylaine Archevêque, directrice de l'agence ONF des Pays de la Loire (http://www.onf.fr/gestion_durable/).

- Quelle est la spécificité de la forêt de Bercé ?

- L'existence de peuplements de chênes de très haute qualité, dont l'âge et les dimensions débordent l'optimum d'exploitabilité*, contribue à faire de Bercé une forêt d'exception. Mondialement célèbre pour la qualité de son bois adaptée à la fabrication des tonneaux, Bercé est qualifiée par certains d'"or vert de la Sarthe". Plus de 30 000 m^3 de bois sont vendus chaque année, ce qui représente un formidable potentiel en termes d'emploi et de développement économique local. Cette forêt constitue également un réservoir de biodiversité remarquable, où se concentrent deux sites Natura 2000 et cinq zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique. Cette richesse est aujourd'hui reconnue par tous les milieux scientifiques et naturalistes.

*Optimum d'exploitabilité : une partie des chênes de Bercé est conservée au-delà de leur âge d'exploitabilité « normal » de 180 ans pour des motifs paysagers et écologiques (ilots de sénescence), ou pour des raisons économiques (ilots de vieillissement), le bois des très gros arbres issus des meilleurs peuplements dégageant une importante plus-value.

Toujours mieux protéger le patrimoine en forêt

Des dispositions jusqu'ici inédites en Bercé en faveur de la protection du patrimoine forestier figurent dans l'aménagement en vigueur :

- création d'îlots de sénescence sur 7,52 ha de secteurs d'intérêt biologique ou paysager, sans intervention sylvicole;
- création d'îlots de vieillissement concernant les plus beaux peuplements de chêne actuels ou en devenir, dans lesquels les arbres seront menés jusqu'à 270 ans, donc bien au-delà de leur terme d'exploitabilité, moyennant les interventions habituelles en éclaircie (125 ha soit 2,3 % de la surface domaniale); c'est par exemple le cas de la parcelle 132, choisie pour remplacer la futaie des Clos dans un futur que l'on souhaite lointain;
- maintien d'îlots feuillus de qualité très moyenne au sein du secteur résineux des Profonds Vaux, au titre de la diversité paysagère;
- étalement dans le temps et l'espace des coupes de régénération en secteurs sensibles afin d'en limiter l'impact sur les paysages : canton de la Boulaie, vallée de l'Hermitière;
- inventaire et cartographie SIG des mares forestières, des richesses culturelles (enclos, forges, tumuli) et du réseau hydrographique.

Parmi ces nouvelles dispositions, la parcelle 132, dont la qualité exceptionnelle du peuplement est soulignée, sera conservée au-delà même de l'âge préconisé pour les îlots de vieillissement en vue de succéder à la futaie des Clos lorsque l'heure sera venue d'en prévoir la régénération. Dans une perspective d'amélioration de l'accueil du public, sa localisation s'avère en outre idéale en raison de sa proximité géographique avec Carnuta.

La parcelle 132 et sa localisation stratégique

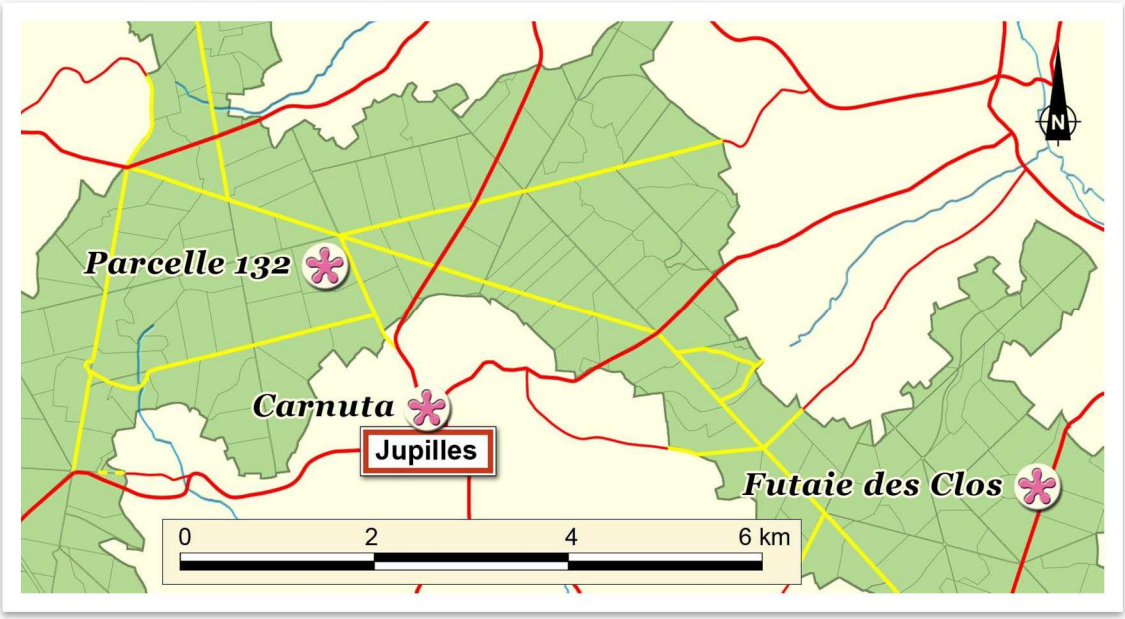

La proximité de la parcelle 132, amenée à succéder à la futaie des Clos, avec Carnuta, représente un atout pour l'accueil du public / Carte : ONF

Dans ce même ordre d'idées, il est inenvisageable désormais pour l'ONF - qui l'entend bien ainsi - de s'abstenir d'anticiper les opérations portant sur les sites « à enjeux » par l'organisation d'études complémentaires destinées à en préciser la richesse. L'attention portée à la gestion du site de l'Hermitière en témoigne **(voir pour plus de détails « Trois actions « phares » du Contrat de projet 2017 - 2021 » page 88).** Le texte de l'aménagement souligne la nécessité d'études supplémentaires pour mieux en évaluer la biodiversité… et les recherches et inventaires naturalistes menés depuis sa rédaction valident la pertinence de cette proposition.

Orientations et enjeux

Si les orientations de l'aménagement 2007-2026 traduisent un réel progrès dans la prise en compte des enjeux multifonctionnels de la gestion, son application fait quelquefois l'objet de critiques : la mise en œuvre d'une sylviculture plus dynamique générant des peuplements moins denses, certains observateurs considèrent les prélèvements trop importants ; d'autres déplorent les passages plus fréquents des engins d'exploitation. De même, la baisse de l'âge d'exploitabilité des chênes de 210 ans à 180 ans est parfois vécue comme une atteinte au patrimoine arboré : « Il y a de moins en moins de vieux arbres en Bercé » peut-on entendre parfois murmurer.

Force est de constater que Bercé ne constitue pas une exception en la matière, et que les forestiers, généralement peu diserts par nature, doivent désormais participer plus activement à une forme d'éducation du public à l'environnement, et hésiter moins à prendre la parole pour rétablir un lien parfois distendu entre la forêt et ses usagers.

Sur Bercé, la question de la place des « vieux » arbres trouve une acuité toute particulière néanmoins, puisque les paysages grandioses offerts par les futaies anciennes et hautes participent de la réputation du massif, et s'appuient sur la trame des îlots de sénescence et de vieillissement dont la place est justement « assise » par le document d'aménagement en application.

Gageons que la labellisation de Bercé au titre de Forêt d'Exception conduira l'ONF, en dialogue plus direct et régulier avec les représentants des usagers de ce site, à faire montre d'une vigilance accrue quant au « bon » équilibre à tenir entre les fonctions de production, de protection et d'accueil du public.

Comment mieux valoriser le bois et les paysages de Bercé

Depuis la fin des années 2000, les modalités de commercialisation des bois ont évolué afin d'améliorer la valorisation des produits ligneux tout en organisant et sécurisant mieux l'approvisionnement des premiers transformateurs de la filière bois. La vente des bois sur pied n'est plus exclusive : l'Office développe de plus en plus largement le bois façonné, et tend à le commercialiser massivement par contrats d'approvisionnement.
L'ONF prend en charge l'exploitation des arbres, leur débardage et leur dépôt en bords de routes. Les volumes, essences et qualités sont relevés et indiqués à l'acheteur, qui se rend sur place et fait une offre s'il est intéressé.

Les avantages liés à cette pratique sont de taille pour le vendeur :

- Sécuriser la récolte, qui conditionne la mise en œuvre de la sylviculture ;
- Sécuriser les recettes de bois et amortir les variations de prix ;
- Pouvoir intervenir plus directement sur le calendrier et les techniques de récolte utilisées ;

Mais aussi pour le transformateur, qui peut :

- Concentrer ses achats de matière première sur les besoins précis de son outil ;
- Sécuriser ses approvisionnements ;
- Raisonner ses investissements sur un moyen terme.

Maintenir l'emploi local de la filière bois. Photo : Benoît Lacombat

Les contrats d'approvisionnement renforcent la filière bois locale en privilégiant les circuits courts, en sécurisant les approvisionnements en bois de qualité. Couper des arbres maintient l'emploi local de sylviculteurs, bûcherons, débardeurs, ... car l'exploitation forestière n'est pas délocalisable, 1000 m^3 de bois mobilisés correspond à un emploi de proximité (*Source : France Bois Forêt*).

Bois façonnés en bord de route

Depuis quelques années, une partie importante des produits est commercialisée sous forme de « bois façonnés ». Déposés en bords de route, ils sont aisément visibles par les acheteurs potentiels, mais aussi par le grand public. / Auteur : Joël Linte

En revanche, le public a du mal parfois à s'y retrouver : les routes du massif jalonnées de dépôts de grumes induisent une vision « productiviste » de la forêt, manifestement peu compatible avec l'image d'un milieu souvent idéalisé et perçu comme « naturel » par une grande partie des usagers de Bercé.

Entre production, protection générale des milieux et des paysages et accueil du public, la question de l'acceptabilité sociale des coupes et d'une forme de réconciliation entre professionnels de la forêt et du bois et usagers de ces espaces se pose clairement…

Bercé ou la forêt des hommes

« Bien sûr, dans le grand livre du massif, les pages relatives aux chênes, toutes pleines de bateaux et de tonneaux, sont des pages de choix… Mais l'amateur éclairé saura aussi feuilleter celles des pins odorants et des callunes mauves, celles des chevreuils furtifs du matin et des cerfs bramant dans la nuit automnale. Il saura décrypter celles du labeur quotidien, écrites par tous ceux qui, opiniâtrement depuis que la forêt existe, sèment, plantent, dégagent, dépressent, éclaircissent et récoltent. Il saura lire toutes ces pages surgies du long chemin qu'ont parcouru ensemble les arbres et les hommes pour bâtir lentement ce massif témoin de notre histoire ».

Jean-François Clémence, ancien agent patrimonial de Bercé, dans « Arborescences n°83, janvier-février 2000 ».

Illustration, « La vie forestière » 1895 / Source inconnue

Entendre de Bercé qu'elle est la « forêt des hommes » peut sonner comme une banalité : à l'exception de quelques reliquats de forêt primaire, la forêt française est façonnée par l'homme qui en exploite et gère les ressources depuis des temps immémoriaux. Mais les liens qui unissent Bercé aux hommes sont sans doute plus solides et plus étroits ici qu'ailleurs. En témoignent les enseignements de l'histoire, les dernières découvertes archéologiques, les indices dévoilés par la toponymie, ou plus près de nous la fierté des riverains conscients du caractère exceptionnel de ce patrimoine ainsi que les espoirs de développement local suscités par ce « Poumon Vert » du Pays Vallée du Loir. Au fil des réunions des groupes de travail et du comité de pilotage depuis le début de la démarche en 2008, nombreuses ont été les interventions exprimant le souhait de rétablir ou de renforcer une relation authentique entre la forêt et les habitants des communes du massif. Certains participants considèrent même que cette relation constitue le socle du projet Bercé Forêt d'Exception et donne tout son sens à la démarche à l'échelle du territoire. Le contrat de projet propose ainsi bon nombre d'actions allant dans ce sens, privilégiant les aspects liés à l'éducation, la sensibilisation et la transmission. Par ailleurs, Carnuta, le musée de la Communauté de Commune Loir Lucé Bercé à Jupilles, consacré à la forêt de Bercé, n'est-il pas présenté comme la « maison de l'homme et de forêt » ?

Bercé, dernier lambeau de la forêt des Carnutes ?

« *La forêt de Bercé est un des débris isolés de l'immense massif boisé qui s'étendait au nord de la Loire, avant la conquête de la Gaule par les Romains et avait reçu d'eux le nom de Carnuta sylva (bois des Carnutes)* ». Raoul Potel, ingénieur principal des Eaux et Forêts, extrait d'une conférence devant la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe 1923.

Panoramix se rend à la réunion annuelle des druides dans la forêt des Carnutes / Source : extrait de la bande dessinée d'Astérix et les Goths, 1963, © « Les Editions Albert René / Goscinny-Uderzo »

Tous les documents consacrés à Bercé depuis des décennies reprennent cette hypothèse : elle serait l'un des derniers lambeaux de cette forêt immense et impénétrable qui suscitait l'effroi des légions romaines. Or, les recherches entreprises par Yves Gouchet, ancien agent patrimonial de Bercé, semblent remettre en cause ce mythe. Tout au long de sa carrière, Yves Gouchet localise et cartographie des vestiges archéologiques en forêt domaniale et alentours, notamment d'anciens sites d'extraction et de réduction de minerai de fer et de nombreux talus délimitant des enclos, sans pouvoir en préciser l'origine ni la datation.
En 2010, dans le cadre de la démarche Forêt d'Exception, l'ONF et la DRAC Pays de la Loire signent une convention de partenariat visant à développer les actions d'inventaire, de prise en compte dans la gestion et de valorisation du patrimoine culturel dans les espaces gérés par l'ONF. Différentes actions sont alors mises en œuvre sur Bercé. C'est ainsi qu'une étude des cartes anciennes est réalisée, visant à déterminer l'évolution des masses boisées sur les trois derniers siècles. Des prospections à la tarière ont également été entreprises afin de détecter des séquences sédimentaires susceptibles de refermer les pollens fossiles permettant la reconstitution de l'histoire de la végétation. L'étude des cartes permet de confirmer que Bercé s'est nettement agrandie au début du XVIII^{e} siècle suite à l'acquisition de Landes au nord et à l'ouest du massif. La superficie de la forêt a ensuite relativement peu évolué depuis. En revanche, les sondages sédimentaires ne permettent pas de trouver de séquence propice pour appréhender l'histoire de la végétation sur des périodes plus anciennes.

Un parcellaire agricole très ancien

En 2013, pour mieux documenter le patrimoine archéologique local, la DRAC finance un vol LIDAR© sur l'ensemble du massif de Bercé. Les données sont traitées de sorte à permettre une visualisation très précise de la topographie du sol et révéler les « anomalies » de relief - « anomalies » ensuite vérifiées sur le terrain au cours de prospections archéologiques réalisées par l'ONF et la DRAC.

L'étude finalisée en 2016 par Cécile Dardignac (archéologue ONF) et Yann Le Jeune (archéologue DRAC) montre une densité de vestiges et d'occupations anciennes très importante sur la presque totalité du massif. Ces vestiges peuvent être classés en grandes catégories pour lesquelles des hypothèses chronologiques sont avancées :

- des enclos et un parcellaire agricole « ancien » qui pourraient remonter à la fin de la Protohistoire*et/ou l'Antiquité,
- les vestiges liés à la métallurgie dont certains pourraient remonter à la Protohistoire[2] et à l'Antiquité,
- des « enclos fins » probablement de l'époque Moderne mais antérieurs au réseau viaire du XVIIIe siècle,
- un réseau de chemins creux difficilement datable mais antérieur au XVIIIe siècle,
- le réseau viaire du XVIIIème siècle.

Données LIDAR© en forêt de Bercé

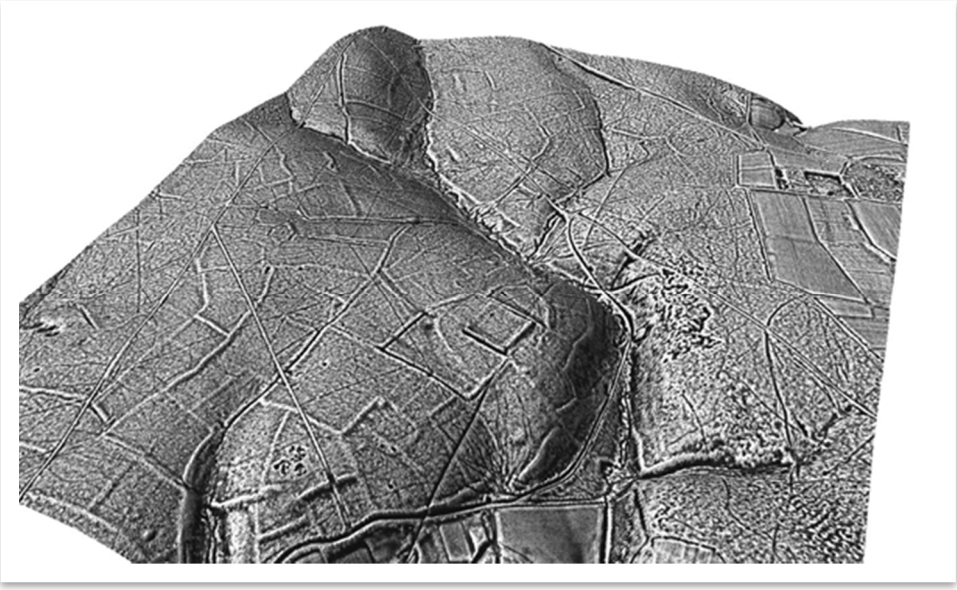

Les microreliefs du sol mis en évidence par le relevé LIDAR© font apparaître un parcellaire agricole très ancien datant probablement de la protohistoire. Source : DRAC Pays de la Loire

La densité exceptionnelle des enclos et du réseau parcellaire « ancien » ainsi que sa datation présumée dénotent une occupation humaine intensive et très ancienne. Ils laissent penser que le massif était à une époque reculée (gauloise, gallo-romaine ?) au moins partiellement occupé par des champs, ce qui signifie que la forêt telle que nous la connaissons aujourd'hui ne date pas d'il y a plus de 2000 ans, ou sous une forme bien différente.

A-t-elle été reconstituée (ou s'est-elle reconstituée) entre Antiquité et Haut Moyen-Âge comme ce qui est attesté pour d'autres grands massifs domaniaux ? Y a-t-il eu une phase de rupture entre un faciès agricole et un faciès forestier suite à des événements historiques mettant en jeu l'activité des hommes de l'époque : invasions, guerres, épidémies, épisode climatique ? L'hypothèse d'une transition plus progressive peut aussi s'envisager si l'on se réfère aux recherches de Jeanne Dufour (1928-2015), ancienne géographe de l'université du Maine ayant apporté une contribution reconnue à la connaissance de la Sarthe rurale : « Longtemps, les forêts n'ont pas eu de frontières

[2] La Protohistoire, située chronologiquement entre la Préhistoire et l'Antiquité (soit pour l'Europe les deux millénaires précédant l'ère chrétienne), regroupe les âges des métaux : Chalcolithique, ou âge du cuivre, âge du bronze et âge du fer (source : Universalis.fr).

et de vocations nettes par rapport aux campagnes voisines et ont été animées par une foule de travailleurs vivant du bois d'une manière ou d'une autre » (« L'or vert de la Sarthe »).

On peut imaginer qu'avant d'être clairement délimitée dans l'espace comme elle le sera plus tardivement par un fossé périmétral, Bercé ressemble à un « parc agro-forestier », à mi-chemin entre une forêt claire et un bocage, sans limite tranchée avec le paysage environnant. Ou bien, comme le suggère Yves Gouchet, il existe alors une répartition des secteurs cultivés et des secteurs forestiers en fonction de la fertilité des terres : « D'ailleurs, la forêt dont nous nous entretenons aujourd'hui, l'a-t-elle toujours été ? Le LIDAR© met en avant des structures et des champs d'origine agricole. Le massif se trouvait-il alors dans les pentes et les meilleures terres, sur le plateau, cultivées jusqu'à épuisement ? Que de questions sans réponses satisfaisantes » ! Yves Gouchet, « Bercé au fil du temps ».

Carte archéologique

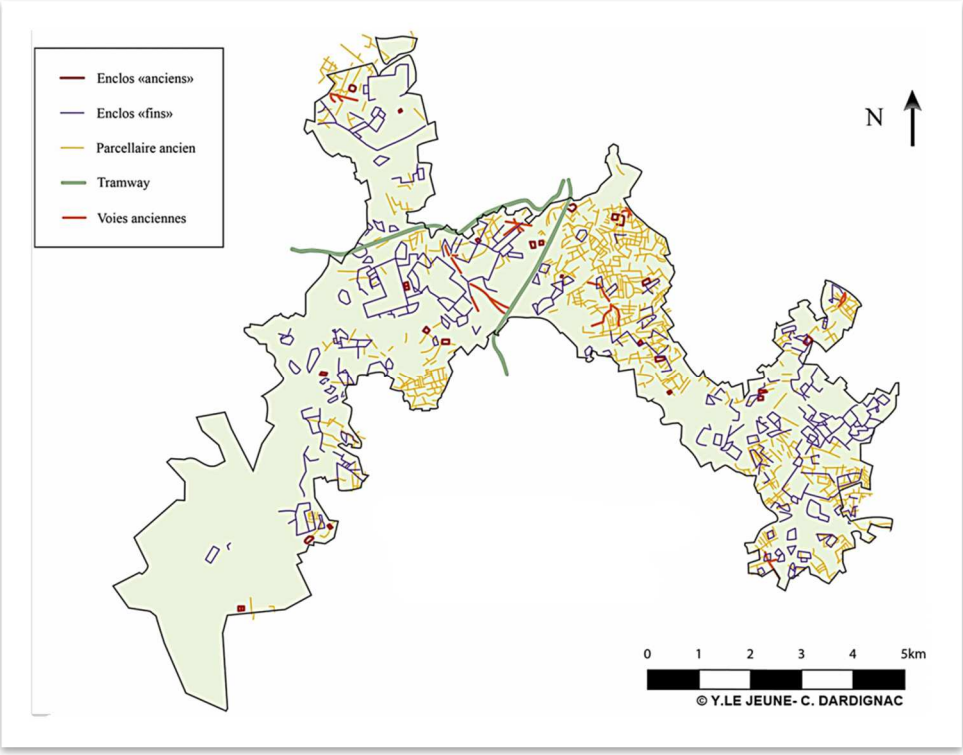

Carte archéologique non exhaustive réalisée d'après les données LIDAR© / Source : C. Dardignac-Y. Lejeune, rapport de synthèse 2016

Si les recherches récentes confirment la remarquable richesse archéologique de Bercé et de ses environs, elles posent cependant de nouvelles questions. On peut espérer que des travaux ultérieurs seront entrepris afin d'éclairer les relations entre les hommes, la forêt et le territoire à une époque antérieure à l'apparition de documents écrits. En attendant d'étendre nos connaissances sur le sujet, citons les propos tenus par Yann Le Jeune au cours de la réunion du groupe de travail « Patrimoines » d'octobre 2016 : « L'histoire de la forêt, c'est d'abord l'histoire du territoire ».

Mythe ou réalité

Quoi qu'il en soit, le mythe de la forêt des Carnutes, massif gigantesque, impénétrable et tant redouté des légions romaines semble aujourd'hui assez éloigné du réel : forêt ou non, Bercé était déjà à une époque reculée le domaine des hommes, moins celui des loups.

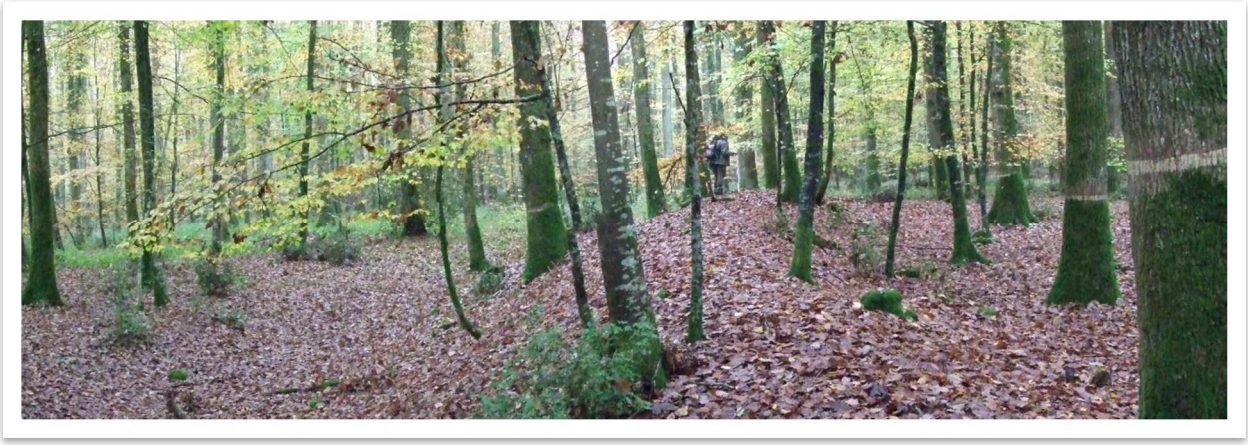

Talus matérialisant un ancien enclos en forêt de Bercé / Photo : C. Dardignac.

Une santé de fer

« *La première des richesses de la forêt de Bercé fut bien le fer nécessaire à sa propre exploitation* ».

Yves Gouchet, Arborescence n° 83, janvier-février 2000 ».

Les travaux de Morgan Choplin, archéologue, mettent en évidence 45 sites de réduction du minerai de fer, confirmant et complétant les relevés d'Yves Gouchet. Il ressort de son étude que l'exploitation du minerai de fer dans le territoire de Bercé remonte probablement à la Protohistoire et s'est prolongé jusqu'au XVe siècle : « L'actuel département de la Sarthe compte de nombreux gisements de fer exploités depuis la Protohistoire comme l'ont démontré un certain nombre d'études récentes […]. En effet il pourrait s'agir de l'une des principales ressources du département dans ses limites actuelles pour les périodes anciennes ». La Métallurgie en forêt de Bercé, Cécile Le Carlier De Veslud et Morgan Choplin (2014).

Ces découvertes confirment l'intense activité humaine qui régnait sur le territoire. Il est possible que l'exploitation du fer ait été un vecteur de développement local, ait favorisé les échanges et le développement des voies de communication.

Si l'activité métallurgique a cessé localement depuis des siècles, les noms relatifs au fer sont encore présents dans la toponymie locale : Rond et canton des Forges, Le Mineray (St.Mars), Le Minerai (Pruillé), les Minerais (Le Grand-Lucé), La Butte (Jupilles, Marigné), La Ferrière (Jupilles). Par ailleurs, les scories (résidu de minerais) accumulées au cours de l'histoire dans les sites où était réduit le fer ont été réutilisées des siècles plus tard comme matériau de construction, servant d'assise aux maisons (les « buttes ») et aux routes lorsque celles-ci furent stabilisées au XIX^{e} siècle. À tel point qu'en 1926, « une filiale de la société des Forges a repris à la Ferrière les déchets de la métallurgie gallo-romaine pour les diriger par la gare de Mayet sur les acieries de Lorraine (on y trouve encore 47 % de fer) » (J. Chancel cité par J. Picard dans « La forêt de Bercé…ou c'te forêt »). Au final, l'étroitesse des liens entre la forêt et l'activité industrielle semble avoir joué un rôle au cours de l'histoire dans la pérennité de ses contours.

Carte des ferriers recensés en forêt de Bercé

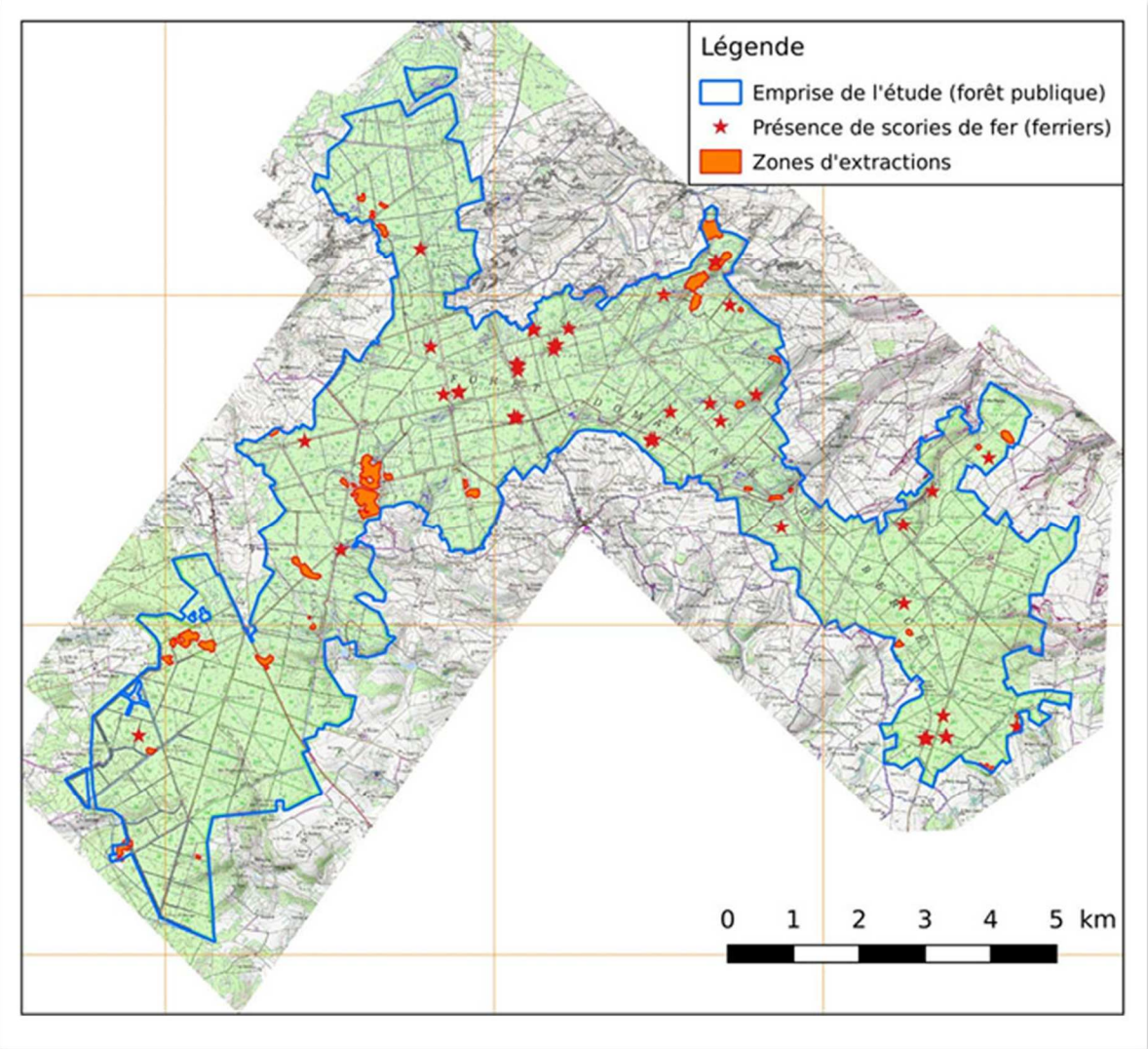

« *Les vestiges attestant d'anciennes activités liées à la métallurgie se retrouvent sur une grande partie de la forêt : zones d'extraction et zones de réduction du minerai de fer* » / *Source : C. Dardignac et Y. Lejeune, Rapport de synthèse 2016*

Paradoxalement si la forêt de Bercé recèle bien des vestiges paléométallurgiques (minières et ferriers), aucune charbonnière ancienne n'y a été découverte, alors que ce type de vestige y est classiquement associé. La question se pose donc du lien entre l'espace forestier et cette production de métal. Il n'est pas impossible que la forêt n'ait pas été présente en ces temps-là. Un argument de plus pour réinterroger ce mythe de la forêt des Carnutes et une piste intéressante supplémentaire pour mieux appréhender notre perception de l'histoire de l'environnement.

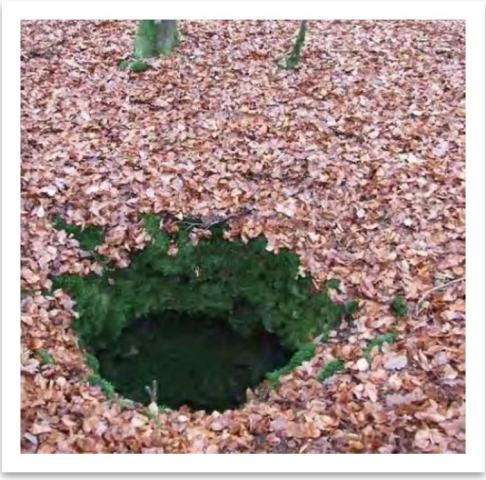

Puits d'extraction ouvert de minerai de fer (parcelle 145) / Photo C. Dardignac.

« Au Moyen-âge, la forge est synonyme de puissance - Les fiefs en prennent possession. De gros centres de transformation, tel celui du canton dit « des Forges » sur Jupilles, existaient, si l'on en croit l'aveu rapporté par l'érudit Sarthois Henri ROQUET. Celui-ci parle de « forge grossière » fonctionnant dans la forêt de Bercé en 1408, ce qui en ferait à cette date (et de très loin !), nous dit François DORNIC, la toute première grosse forge de l'Ouest ».

Yves Gouchet, « Bercé au fil du temps ».

Extraction de minerai au Moyen-Âge / Source : illustration extraite de « De re metallica » de Georgius Agricola, 1556

Une fourmilière débordante d'activité

« […] les forêts ont été, sont toujours et resteront sans doute encore longtemps, des lieux de travail », Jean-François Clémence, « L'or vert de la Sarthe ».

Certaines relations entre l'homme et la forêt sont discontinues dans le temps, mais elles ressurgissent parfois de façon inattendue et de ce fait propulsent le passé dans une nouvelle actualité. L'exemple de la réutilisation du mâchefer évoqué plus haut est à ce titre édifiant, et il n'est pas le seul.

Du mortier à la mare

Outre les minières, d'autres activités liées à l'extraction de matériaux s'exercent en Bercé au fil du temps. La toponymie locale ancienne ou actuelle nous révèle ces lieux (d'après J. Picard, « La forêt de Bercé ou… c'te forêt ») :

- les « Jaunais » font référence aux sites d'extraction d'argiles pour la fabrication de briques : la dernière briqueterie de la région, établie à Pruillé l'Éguillé, fonctionna jusqu'en 1971 ; l'abri du rond Volumiers, construit en brique de Pruillé témoigne aujourd'hui de cette activité passée ;
- les « Perrières » étaient liées au prélèvement de pierres pour la stabilisation des routes, la construction des maisons ou des fours à chaux ;
- les « Mortiers » évoquent l'extraction de marne (matériau argilo-calcaire) pour amender les champs ou de « bournais », terre glaise utilisée pour la confection des plafonds, entre autres.

Activités d'extraction

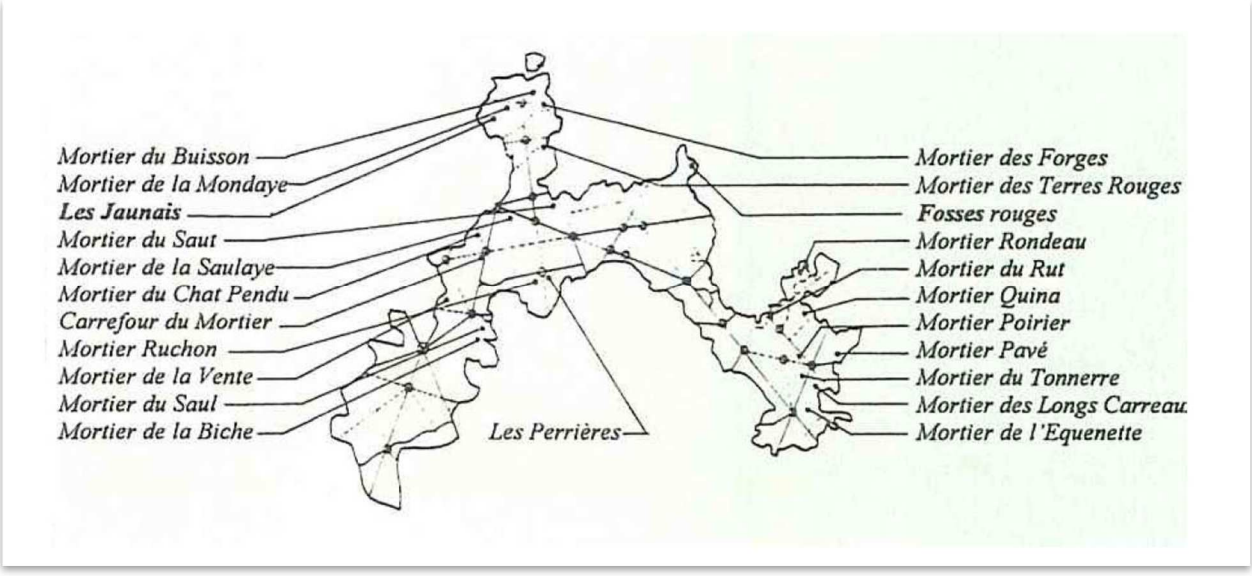

Carte faisant apparaître la toponymie liée aux activités d'extraction, d'après l'aménagement de 1783 / Source : Carte J. Picard, « La forêt de Bercé ou… c'te forêt »

Le nombre important de sites dont le nom contient « mortier », tel qu'il apparaît sur la carte ci-dessus, est à mettre en relation avec la quantité exceptionnelle de mares dénombrées en forêt de Bercé : 199 sont connues à ce jour. En effet, les mortiers étaient transformés en mares afin de répondre au besoin en eau des animaux de trait, puis des scieries hydrauliques mobiles. S'il n'y a pas toujours lieu de se féliciter de l'empreinte laissée par l'homme sur la nature, elle est en l'espèce très positive : ces mares constituent aujourd'hui de formidables réservoirs de biodiversité hébergeant des espèces d'intérêt patrimonial, et pour la plupart protégées (amphibiens). Ainsi, 70 d'entre elles ont été restaurées depuis 2008, dans le cadre de la déclinaison opérationnelle des projets liés à la labellisation Forêt d'Exception®.

Transmettre la mémoire

De même, le lien homme-forêt est abondamment illustré par l'intensité et la diversité des activités qui ont animé le massif jusque vers la fin de la seconde guerre mondiale : « Bûcheurs (qui réalisent des bourrées, des stères de bois de feu, des harts, l'écorçage des pieds d'arbres) ; fendeurs (de bardeaux, fonds de quart, fonds de seille, fagots, lattes, douelles…) ; balaitiers (produisant des balais en bouleau) ; ligotiers (qui font des ligots de 20 à 25 cm de longueur et 20 cm de diamètre en saule, hêtre…) ; charroyeurs, voituriers, charbonniers, bûcherons, cercliers, sabotiers, fagoteurs, grapilleurs de copeaux, d'ételles, de bois mort ; cantonniers, exploitants, marchands » (J. Picard, « La forêt de Bercé ou… c'te forêt »).

De 1978 à 2006, le musée du bois de Jupilles, précurseur de Carnuta, héberge la mémoire locale des métiers du bois. Ci-dessus, creuseuse, outil permettant de creuser l'intérieur du sabot / Photo : Foyer Rural de Jupilles.

Parmi cette multitude de métiers, celui de sabotier est particulièrement représentatif de Bercé. L'aménagement de 1843 mentionne la présence de 1 800 ouvriers de Jupilles qui travaillent le hêtre en forêt. Celui de 1923 dénombre 450 tâcherons de cette même commune qui produisent 450 000 paires de sabots par an : Jupilles est à cette époque l'un des plus gros centres de production de sabots en France. L'abondance du hêtre, traité en futaie régulière, constitue une réserve inépuisable de matière première qui explique le succès local de la saboterie. Celle-ci atteint une dimension quasi-industrielle (le sabot de Jupilles s'exporte dans toute la France) avant de décliner entre les deux guerres : le travail dur et peu rémunérateur incite les ouvriers à migrer vers les villes, puis la concurrence de la botte en caoutchouc sonne définitivement le glas de cette activité. La saboterie a laissé une empreinte profonde dans la mémoire locale, concrétisée par l'ouverture du musée du bois en 1978 à l'initiative du Foyer Rural de Jupilles. Fermé en 2006, il est « remplacé » en 2010 par Carnuta, nouveau temple de la mémoire de Bercé. Cette continuité

dans la relation homme-forêt n'en continue pas moins de s'exprimer : en octobre 2016, les membres du groupe de travail « Patrimoine » suggèrent un projet en lien avec les deux précédents : recueillir la mémoire des anciens des villages riverains, derniers témoins d'une époque où le travail représentait l'essentiel de la relation entre l'homme et la forêt.

Cartes postales anciennes

« Le hêtre est acheté et débité sur les lieux par 1 800 ouvriers de Jupilles qui travaillent toute l'année et conduisent leurs marchandises à Château-du-Loir et aux foires de Tours et du Mans, mais la plupart vendent leur bois sur les lieux mêmes et c'est à Jupilles que se forment les prix courants » / Source : Aménagement forestier de 1843

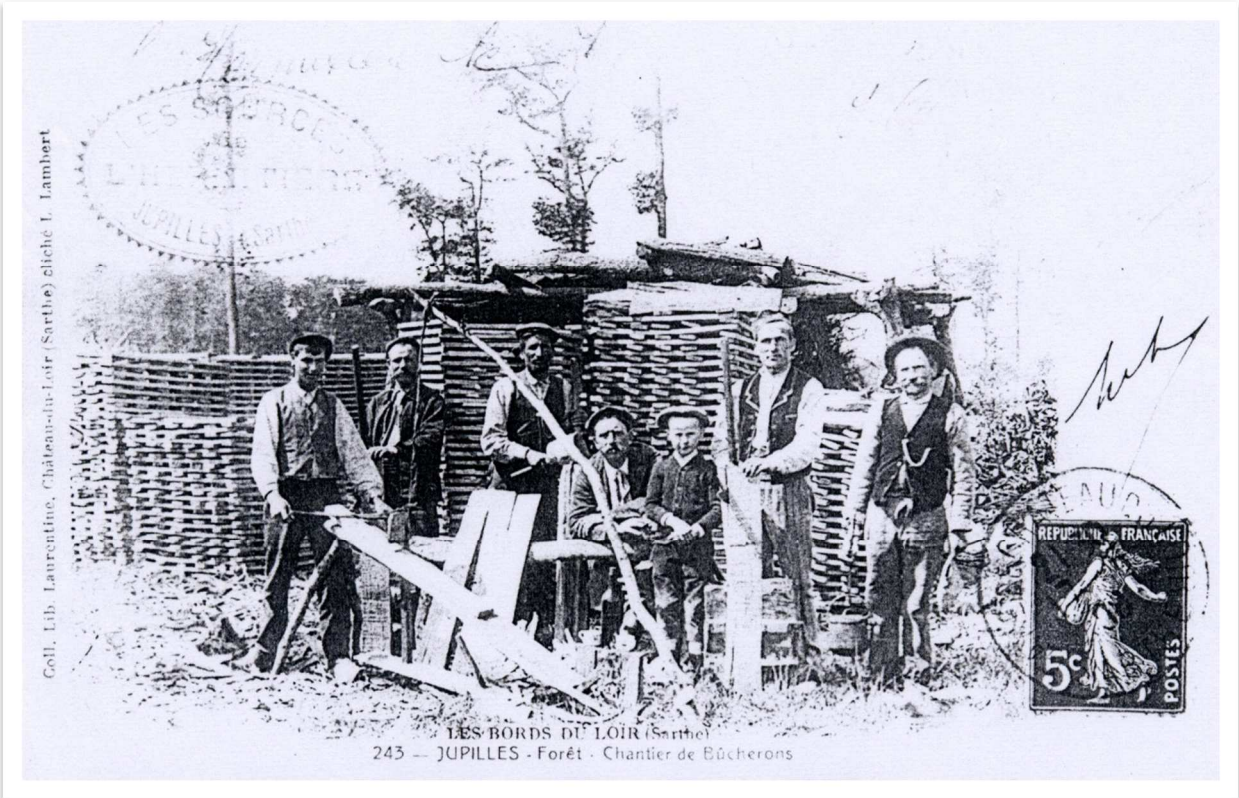

Carte postale du début du XX^e siècle représentant des merrandiers en forêt de Bercé / Source : Aménagement forestier de 1843

Vivre en forêt

Une partie des gens qui travaillent en forêt vivent sur place, dans des huttes ou autres habitations de fortune, le plus souvent dans une grande pauvreté. C'est le cas par exemple des charbonniers, dont la nature de l'activité les oblige à passer plusieurs mois par an sur leur lieu de travail, avec femmes et enfants. Les enclos protohistoriques puis médiévaux attestent que le massif est un lieu de vie depuis l'antiquité jusqu'au XVIII^{e} siècle environ. La toponymie nous informe également de la présence de l'homme en forêt : les noms de lieux incluant le mot « loge » sont nombreux dans la toponymie ancienne, ceux contenant le terme « Hutterie » sont encore présents dans la toponymie actuelle (rond des Hutteries, maison forestière des Hutteries, canton des Hutteries). L'histoire contemporaine mentionne qu'au début du XX^{e} siècle, des gens vivent encore en forêt dans des conditions extrêmement précaires. La dernière loge de la forêt, au Rond de Verneil, a été conservée jusqu'au début des années 2000, avant que l'ONF ne la démantèle en raison de son état dégradé qui devenait une menace pour la sécurité des usagers.

Loges en forêt de Bercé

La construction de loges s'inscrit dans une tradition propre à la forêt de Bercé : « Cabane de berger, baraque de fortune, hutte de sabotier, balai de bûcheron, refuge du promeneur, la loge se décline ici sous toutes ses formes, de la plus rudimentaire à la plus sophistiquée. Elle est lieu de vie de toute la famille et lieu privilégié du travail » (Yves Gouchet, « Bercé au fil du temps »). Le rôle dévolu aux loges évolue parallèlement aux progrès techniques et sociaux : le développement des infrastructures et des moyens de transport n'oblige plus les ouvriers à vivre en forêt. Les loges deviennent alors des ateliers ou des abris dans lesquels les hommes se retrouvent, se réfugient par mauvais temps ou se restaurent lors des pauses. Puis vers le début du XIX^{e} siècle, disposées le plus souvent sur les « ronds », elles deviennent des lieux de rencontre, de travail ou d'hébergement pour les forestiers, mais aussi pour des personnes « extérieures » à la forêt tels les chasseurs à courre. Cette tradition est encore vivante : les rendez-vous de chasse à courre ont lieu au rond des Forges, du Chêne Désiré, du Guignier… Il existe encore 3 loges anciennes à Bercé (rond de la Lune, rond Volumiers, Vallée du Muguet). Si la plupart ont disparu en raison de dégradations et du manque de moyens pour les restaurer, une dizaine d'abris en bois, très appréciés des usagers, les remplacent aujourd'hui.

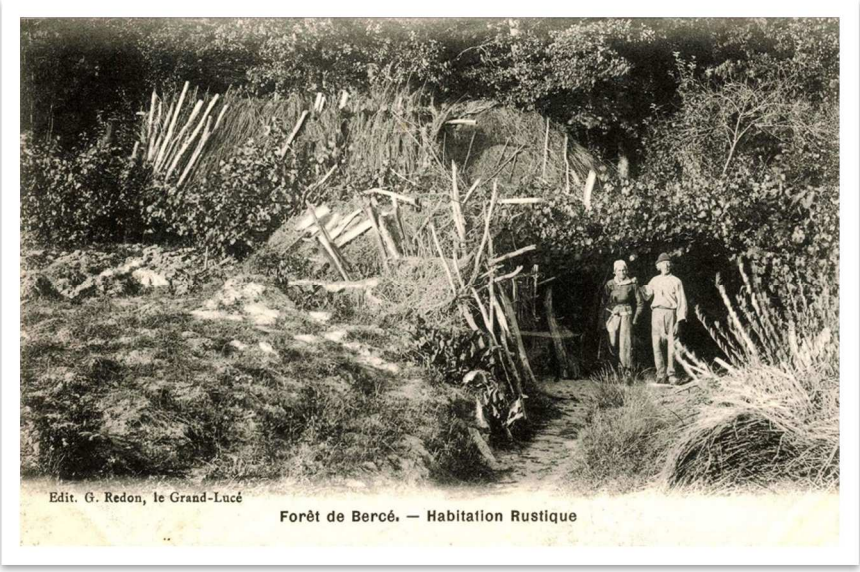

Des familles entières vivent dans des cabanes ou des huttes en forêt, dans des conditions rudes et précaires. La dernière hutte de Bercé fut habitée jusqu'en 1930 / Source : Inconnue

Abri du rond Volumiers, restauré en 2015, dont les murs en brique de Pruillé sont typiques de l'architecture forestière locale / Photo : M. Michel

Abri du même type au début du XX^e siècle. À gauche, abri typique de Bercé en briques de Pruillé au début du XX^e siècle. À droite, abri du rond Volumiers, restauré en 2015, à la volumétrie et aux matériaux identiques.

Source : Archives

Du droit d'usage à la concession

Jusqu'à la Révolution, des droits d'usage sont concédés par le propriétaire de la forêt à la population locale et aux monastères : pâturage, panage, prélèvement de bois de chauffe et de construction, essartage. Au début du XIX^e siècle, la suppression de ces droits est mal acceptée par les habitants des alentours du massif, qui continuent de fait à les exercer illégalement : c'est en réalité une question de subsistance pour les plus pauvres[3].

Bien que ces droits n'aient jamais été rétablis, un arrêté ministériel de 1853 accorde aux plus défavorisés celui de prélever le bois mort en Bercé. Les 11 communes du massif sont ainsi amenées à distribuer aux nécessiteux des « cartes d'indigence » valant autorisation de « ramasser le bois

[3] Cette frustration s'était également exprimée au début du XVIII^e siècle à la suite du rattachement au massif des landes de Grammont au nord et de Haute-Perche au sud-ouest. En effet, la possibilité d'exploiter ces « landes communes » permettait aux familles les plus pauvres de survivre et contribuait à maintenir un équilibre social dans le territoire.

sec et gisant dans les cantons désignés par le garde local ». À la fin du XIXe siècle, plus de 400 personnes bénéficient de cette mesure.

Toutefois, avant ou après la suppression des droits d'usage, les abattages d'arbres ou prélèvements de bois clandestins sont monnaie courante à Bercé. Yves Gouchet cite dans son livre « Bercé au fil du temps » de nombreux extraits de procès-verbaux infligés par les gardes forestiers aux contrevenants. La pauvreté n'est pas la seule raison de ces vols : la valeur du bois aiguise les convoitises et les coupables se justifient souvent en prétextant que la forêt appartient à tout le monde ou qu'ils n'ont pas d'autres moyens pour vivre. De tels arguments illustrent, bien que de façon négative, un fort sentiment d'appropriation de la forêt.

L'Hermitière il y a plus d'un siècle

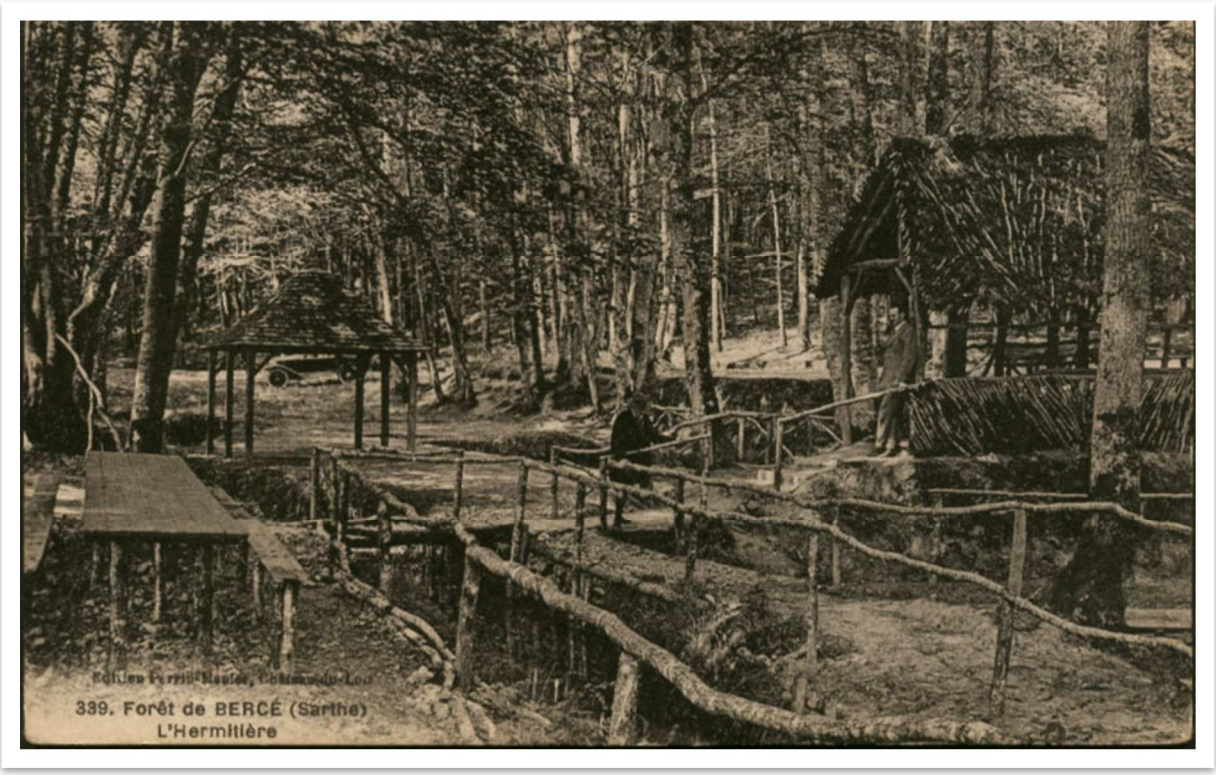

L'Hermitière, un site précurseur en termes d'aménagement pour l'accueil du public / Source : Archives

L'éventail des activités autorisées en forêt de Bercé s'élargit sensiblement au début du XX^{e} siècle, avec la délivrance de concessions payantes accordées aux cafetiers et marchands forains qui en émettent le souhait sur le site de l'Hermitière en particulier. Nombre d'entre eux s'y succèdent de 1905 à 1968, mettant à disposition du public parquet de danse, limonaire (orgue mécanique) ou gramophone, buvette, abris en bois, tables et bancs et contribuant ainsi à la légende de ce site alors réputé pour sa convivialité. De nombreuses cartes postales d'époque en témoignent, représentant des scènes de bal, de pique-nique ou de promenade dominicale dans une ambiance joyeuse et festive.

Ce « lien social » qui semble avoir perduré en Bercé jusque vers le début des années 1980 suscite localement une certaine nostalgie. La motivation et le fort niveau de mobilisation des élus et des personnes ressources manifestés depuis la reprise de la démarche Forêt d'Exception en juillet 2016 témoignent de cette volonté de partage et d'actions communes autour de la forêt. Plus formellement, la fiche-action n°7 « Identifier les offres extérieures à la forêt, dans les villages et informer la population locale de la vie de la forêt » propose « d'améliorer la présence et la visibilité des activités en forêt de Bercé sur les réseaux sociaux », de « mettre en place annuellement un

grand événement en forêt de Bercé en lien avec les communes environnantes », « créer un événement musical annuel » et « mettre en place une fête populaire type guinguette forestière ».

Au nom des arbres : les « vedettes » de Bercé

Les personnages célèbres de Bercé, ceux dont tous les villageois du massif connaissent le nom, ne sont pas des hommes, bien qu'ils en portent le nom, mais des arbres. Chêne Boppe, chêne Roulleau, chêne Émery, chêne Potel, chêne Muriel, chêne Lorne : à l'exception de Lucien Boppe, directeur de l'École forestière de Nancy au début du XX^{e} siècle, il s'agit d'anciens forestiers ayant exercé localement, distingués pour leur mérite par l'administration des Eaux et Forêts puis par l'ONF. Les baptêmes les plus récents ont eu lieu dans les années 2000 : chêne Muriel à la mémoire d'un commis forestier résistant, mort en déportation, et chêne Lorne en hommage au directeur régional au Mans jusqu'en 1969, connu pour avoir modernisé les techniques sylvicoles et permis l'équipement de la forêt en faveur de l'accueil du public. Ces personnages issus du milieu forestier et distingués par ce même milieu ne sont vraisemblablement pas connus du public local, contrairement aux arbres qui en perpétuent la mémoire. Ces derniers sont ainsi devenus des repères dans le massif : on va « au chêne Boppe » ou « au chêne Émery » plutôt qu'à la futaie des Clos ou à la fontaine de la Coudre.

La coutume de baptiser des arbres en hommage à des personnages célèbres ou émérites n'est pas exclusive de Bercé, mais il semble qu'elle ait été abandonnée dans les autres forêts depuis quelques décennies. Point de repère dans l'espace mais aussi dans le temps, l'arbre baptisé ou nommé est un vecteur mémoriel qui relie le passé au présent, l'évènement au lieu. Autre fait marquant qui exprime une facette encore plus intime du rapport de l'homme à l'arbre : des offrandes funèbres sont parfois disposées au pied d'un grand chêne, perpétuant l'ancienne tradition du viatique et traduisant une relation d'ordre spirituel qui évoque les vieux mythes germaniques ou scandinaves tels que celui d'Yggdrasil, l'arbre « axe du monde ». Ainsi, « l'arbre remarquable n'est pas seulement un arbre d'élite que sa taille ou sa forme distingue de tous les autres. C'est aussi l'arbre consacré par une histoire et qu'une collectivité humaine reconnaît comme un élément de son patrimoine » (Bourdu et Viard, « Les arbres remarquables en forêt », 1993, cité par Yves Gouchet dans « Bercé au fil du temps »).

Le Chêne Roulleau de la Roussière

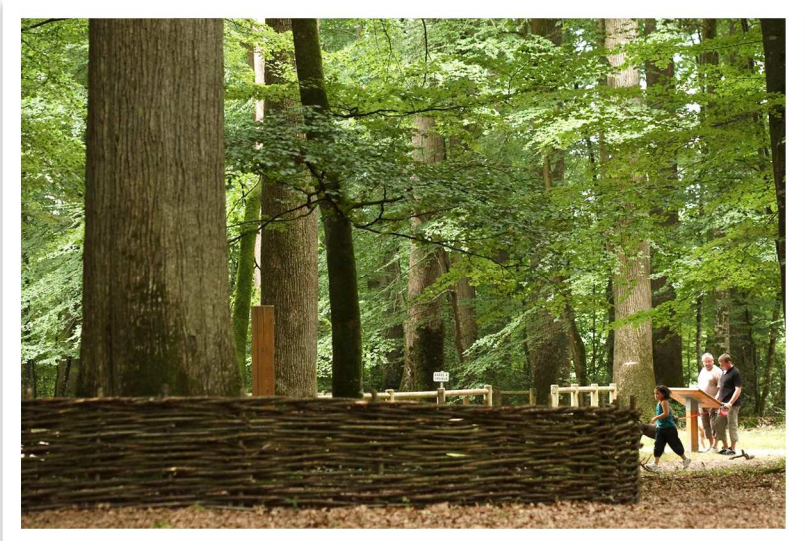

Chêne Roulleau de la Roussière, baptisé en 1952 du nom de l'inspecteur des Eaux et Forêts en poste au Mans entre 1885 et 1907, distingué pour sa participation active à la préservation de la futaie des Clos / Photo : Marc Michel

Il est difficile d'analyser de façon approfondie et objective le lien qui unit le massif aux habitants des villages riverains : ceci nécessiterait une étude spécifique incluant une enquête auprès des locaux qui nécessiterait des moyens adaptés, une réflexion en amont sur les protocoles à établir et surtout beaucoup de temps. On peut toutefois penser que ce sujet pourrait faire l'objet de travaux universitaires dans un futur peut-être proche, dans le cadre de la démarche Forêt d'Exception. En attendant, en complément des lignes qui précèdent, voici quelques témoignages qui mettent en exergue le fort sentiment local d'identification à la forêt.

« Pour nous et plus particulièrement pour les habitants des communes situées en lisière, c'est l'une des plus belles forêts d'Europe, même si elle est moins connue que d'autres. Mais cette fierté est teintée de nostalgie ». « […] pour que la forêt de Bercé puisse recouvrer, en entrant dans le XXI^e^ siècle, le lustre qu'elle mérite ».

Jacques Chaumont, ancien sénateur et député de la Sarthe (Arborescences n°83, 2000)

• Témoignages recueillis « au fil du temps » lors de réunions et consultations dans le cadre de partenariats locaux :

- Bercé forêt sanctuaire.
- Souhait que la forêt soit un territoire commun, un lieu d'échange, de dialogue, de lien social.
- Fierté locale d'un patrimoine forestier exceptionnel et renommé.
- Désir de valorisation de ce patrimoine en faveur du développement local : pour des projets fédérateurs vers un objectif de qualité, en harmonie avec le milieu.
- Accueillir le visiteur, mais dans le respect du milieu, avec des aménagements sobres.
- Donner aux visiteurs les « clés de lecture » de la forêt.
- Souhaits et propositions de protéger les secteurs de grande biodiversité.

• Quelques phrases exprimées par les membres du Comité de pilotage lors de leur rencontre avec les ceux du Comité national d'orientation le 31 janvier 2017 à Jupilles :

- « La forêt de Bercé est inscrite dans le territoire ».
- « Réinviter la forêt dans le quotidien du territoire pour une réappropriation des habitants ».
- « Nos habitants sont très attachés à la forêt ».
- « Cette démarche de labellisation n'a de sens que si elle prend en compte le territoire ».
- « La mémoire collective des villages se perd, avec de nouvelles familles qui doivent se réapproprier le lien avec la forêt ».
- « Ce que les habitants ont à raconter est une matière vivante ; ce travail de recueil de leur parole reste à approfondir, en creusant la nature des liens entre villages et forêt ».

Un croissant fertile

Si les projets menés en partenariat ces dernières années en Bercé présentent très majoritairement une « accroche » liée à l'amélioration des conditions locales d'accueil du public, ou plus récemment à une prise en compte accrue de la diversité biologique du domaine, la fonction économique de la forêt prend ici, de loin, le pas sur les autres : placée à la conjonction de facteurs naturels favorables et d'une longue tradition sylvicole de futaie régulière, nous l'avons vu, cette dernière fonction constitue aujourd'hui le socle de l'identité du massif.

Une forêt de lisières

La forme de la forêt de Bercé est atypique, puisqu'elle offre vue du ciel l'image d'un croissant de 20 km de largeur orienté est / ouest et de très faible épaisseur : globalement inférieure à 4 kilomètres, elle se réduit même au niveau du Vallon de l'Hermitière à un kilomètre seulement.

Cette physionomie très particulière se traduit par un rapport périmètre / surface extrêmement élevé, qui maximise les zones de contact avec son environnement immédiat et avec les villages périphériques dont certains, tel Jupilles dont les 3 cardinaux font face aux lisières de Bercé, sont littéralement enserrés par les peuplements forestiers. A ce titre, il n'est probablement pas illogique que Jupilles ait développé au cours de l'histoire les liens les plus étroits avec le massif et que ceux-ci aient, pour partie au moins, motivé le choix du site de Carnuta.

Une relation très singulière s'est ainsi construite entre la forêt, dont le paysage imprègne quotidiennement le cadre de vie des habitants alentour, et son territoire. La gestion et la valorisation des lisières extérieures au domaine constituent de fait un point d'intérêt manifeste tant pour les élus que pour les représentants locaux du monde associatif, qui cherchent actuellement à prendre appui sur elles pour restructurer les sentiers de randonnée actuellement existants. L'idée force est d'offrir à chacune des communes de situation de Bercé un lien physique avec la forêt, permettant d'asseoir de façon tangible son « accroche » au massif.

Mais Bercé, très abondamment innervée de routes et de chemins qui en permettent le parcours et la traversée d'un village à un autre, est également vue par certains comme un espace de transition… ce qui ne contredit certes pas l'attachement ressenti pour le massif par ces mêmes usagers : à la différence des forêts domaniales de Perseigne et de Sillé, dont la position géographique marque clairement une ligne de démarcation entre le Maine et la Normandie et auxquelles l'histoire a souvent conféré un rôle défensif, jamais Bercé n'a été une forêt de « marche ». Elle était au contraire située au cœur de l'ancien comté du Maine et constituait entre ses villages périphériques un espace de travail commun ou une zone de transit plutôt qu'une ligne de rupture.

Aujourd'hui, il existe c'est vrai des différences culturelles de part et d'autre du massif, et l'espace commun qu'il constitue historiquement a trop bien été pris en compte peut-être dans le découpage administratif du territoire, qui attribue à chacune des communes environnantes une part de Bercé… décuplant là encore un effet « lisières » - mais des lisières qui n'ont de physique que le fin liseré distinguant l'une de l'autre deux communes limitrophes - et rendant plus exigeant le travail de concertation autour des actions à mener sur ce territoire. Etonnamment, force est de constater ces derniers mois la gourmandise avec laquelle l'ensemble des personnes participant à

la démarche Forêt d'Exception® « mord » sur ces lisières, tant externes qu'internes à la forêt, tant physiques qu'administratives, pour modeler sur le territoire un projet ambitieux, au service d'une amélioration de la qualité de vie de tous : Bercé, un espace d'échange d'énergies positives… pourquoi pas ?

La ligne Bercé

Si les « futaies cathédrales » consacrent l'aboutissement de décennies de travail des forestiers locaux et constituent dans le même temps l'atout paysager majeur de Bercé, l'important réseau de routes forestières convergeant vers des carrefours en étoiles ou « ronds » participe fortement de l'identité de la forêt, aménagée pour la chasse à courre au XVIII^{e} siècle. Les colonnes de fonte blanches positionnées au centre des carrefours forment des points focaux qui ponctuent les perspectives formées par ces routes presque toujours en lignes droites et accentuent l'emprise de la géométrie sur le massif.

D'autres signes ostensibles mais plus récemment apparus de l'activité des forestiers suscitent parfois le questionnement de l'usager : les arbres ceinturés par une bande de peinture ainsi que les fréquents dépôts de grumes au bord des routes forestières. Les premiers sont le résultat de la « désignation », pratique sylvicole décrite plus haut. Les seconds signent la contribution de Bercé à l'approvisionnement des entreprises de première transformation par une offre conséquente de bois façonné déposés – exposés – bord de route pour en permettre une juste évaluation.

Ainsi, l'empreinte de l'homme sur le paysage est particulièrement prégnante : les formes linéaires et «régulières» se retrouvent aussi bien dans la dimension verticale (peuplements) qu'horizontale (routes et parcellaire).

La diversité paysagère s'exprime davantage au gré des variations de la topographie et de la présence de l'eau : les dépressions, vallons, talwegs et le réseau hydrographique sont à l'origine de paysages remarquables. Citons, outre le site de l'Hermitière, la vallée de la Coudre, les Profonds Vaux, la vallée de Sermaise et la vallée des Pierres.

Lignes et forêt

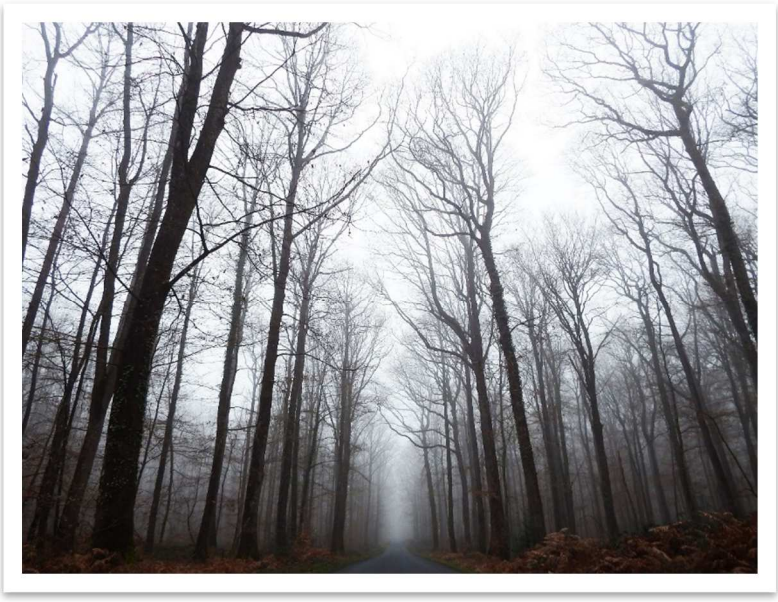

Horizontale ou verticale, la ligne est la règle. L'effet « cathédrale » des hautes futaies est particulièrement spectaculaire en hiver / Photo : R. Perrot

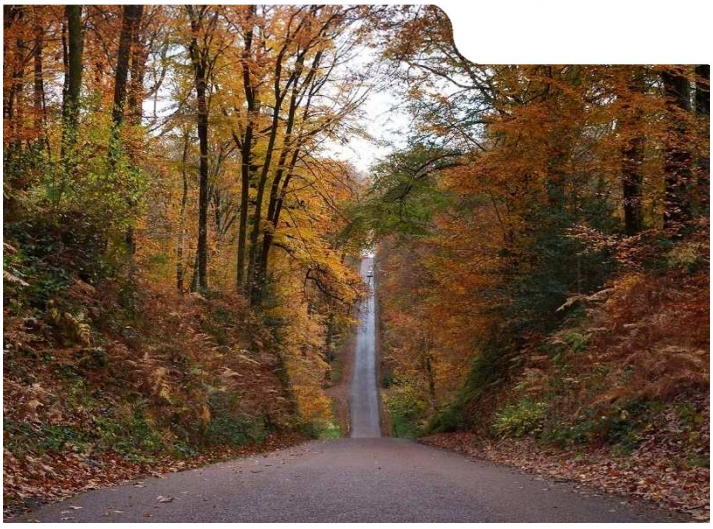

Longues lignes droites même quand le relief appellerait la courbe, carrefours en étoiles, colonnes directionnelles : l'empreinte de l'homme sur les paysages de Bercé est profonde et ancienne / Photos : M. Michel et R. Perrot

Les vallées en forêt de Bercé et l'eau

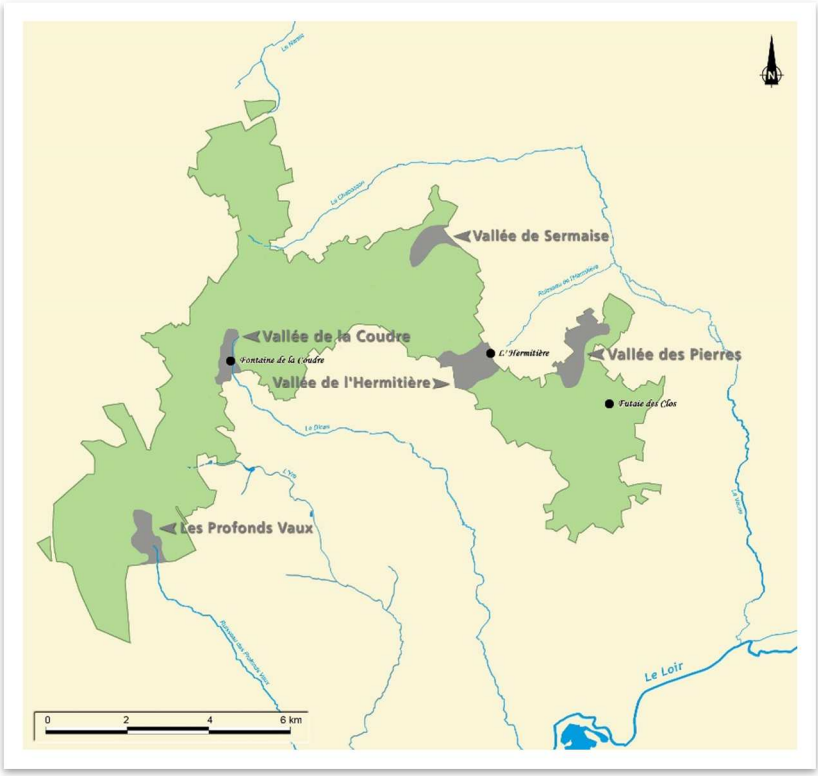

Cartes des différentes vallées de la forêt de Bercé / Source : ONF

Outre les futaies spectaculaires, les vallées contribuent à la richesse paysagère de la forêt. La présence de l'eau est particulièrement appréciée des visiteurs (site de la Fontaine de la Coudre) / Photo : Marc Michel

Le « rond » ou carrefour forestier revêt une dimension particulière dans le paysage : repère, élément de rythmicité, point de convergence entre les routes mais aussi entre les hommes. Les forestiers ont cherché à valoriser ces espaces en leur appliquant un traitement spécifique (que l'on pourrait qualifier « d'anthropique ») afin qu'ils se distinguent du paysage environnant. Espace ouvert dans un milieu fermé, colonne centrale dont les ailes indiquent la direction des villages ou des cantons forestiers, résineux exotiques (cèdre, séquoia, thuya…), abris rustiques : ces contrastes affirment l'empreinte de l'homme sur la forêt et lui confèrent un aspect peut-être plus rassurant…

Espace circulaire ouvert, colonne centrale à ailettes, résineux exotique, abri rustique : la panoplie du rond forestier / Photo : M. Michel

Un trésor bien gardé

« Continuité » et « transmission » constituent probablement le socle et la force du caractère original du massif de Bercé : là où de nombreuses forêts ont vu périodiquement leurs peuplements dégradés ou ruinés en raison de prélèvements excessifs visant à alimenter forges, verreries, ou plus simplement satisfaire les besoins en bois de la population[4], Bercé semble avoir échappé à la règle.

De fait, depuis 1669, les documents de gestion successifs de Bercé mettent en exergue le fait que, malgré des modifications de surface (4 200 ha en 1669, 5 400 ha à partir de 1723) et d'essences (le hêtre régresse très nettement au profit du chêne, des plantations de pins sont effectuées fin XVIIIe), les principales constituantes de l'identité du massif sont en place depuis des siècles.

Ainsi, les experts mandatés par Colbert dans le cadre de la « Réformation » en 1667 constatent que la forêt est alors peuplée de hautes futaies et que les trois quarts de sa surface sont couverts de « peuplements de bonne nature » : « Les régénérations de la forêt de Bercé s'étaient, sous le régime de culture antérieur à 1669, opérées de la manière la plus complète, puisque sur 8 309 arpents on n'en comptait, en 1669, que 76 à repeupler. Les forestiers de 1669 n'avaient qu'à être les continuateurs de leurs devanciers » (Raoul Potel, inspecteur des Eaux et Forêts au Mans de 1918 à 1931, extrait de conférence devant la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, 1923).

En 1723, les landes de Grammont au nord et de Haute Perche au sud-ouest sont rattachées au massif : ses contours n'ont quasiment pas changé depuis. Si le mode de sylviculture a connu des évolutions depuis 1669, si certains secteurs ont subi des altérations, si de nombreuses routes ont été créées à la fin du XVIIIe siècle puis stabilisées à partir du milieu du XIXe siècle, les hautes futaies de chêne et de hêtre valorisent le travail des forestiers et magnifient les paysages de Bercé depuis au moins 5 siècles. Citons à cet égard Jeanne Dufour : « Si nos ancêtres revenaient dans les futaies de Bercé, ils ne seraient pas dépaysés, mais se reconnaîtraient-ils dans la forêt de Sillé ? » (« L'or vert de la Sarthe »).

La forêt royale de Bercé en 1675

Plan de la forêt royale de Bercé en 1675, dédiée en 1772

/ Source : Archives départementales des Yvelines, « Les forestiers de 1669 n'avaient qu'à être les continuateurs de leurs devanciers »

[4] C'est le cas des massifs domaniaux de Sillé et de Perseigne, situés en nord Sarthe, dont les peuplements ont subi au fil du temps, et lors de la seconde guerre mondiale encore, de sévères dégradations.

Cette relative stabilité du massif au fil du temps relève très probablement de la haute valeur de ses bois et d'un statut ancien de forêt royale (elle appartient successivement aux ducs d'Anjou et au roi d'Angleterre avant d'être définitivement rattachée à la couronne à la fin du XVIe siècle), puis de forêt domaniale après la Révolution. À l'époque où nombre de forêts sont réduites à l'état de taillis plus ou moins dégradés destinés à satisfaire les besoins domestiques et « industriels » (forges, verreries), les bois de Bercé s'exportent : bois de marine *via* le Loir vers Nantes, bois de charpente vers Le Mans, bois de merrain vers les vignes de la proche vallée du Loir, de Montoire ou de Vendôme. Leur qualité bénéficie d'une renommée telle que leur prix devient au cours du XIXe siècle trop élevé pour la marine.

Très conscients de la valeur pécuniaire des bois dont ils ont la charge, il est probable que les propriétaires et gestionnaires successifs de ce domaine aient également réalisé très tôt le poids de leur responsabilité en termes de transmission d'un patrimoine précieux pour les générations à venir… motif supplémentaire, s'il en fallait, de préserver Bercé de toute dégradation.

Bercé et le bois de marine

Comme la plupart des vieilles forêts, celle de Bercé participe à l'effort de production de bois de marine initié par Colbert dès la fin du XVIIe siècle, jusque dans les années 1920 où cette dernière entre dans l'âge du fer. Pourtant, le bois de marine est certainement moins emblématique à Bercé qu'ailleurs : l'aménagement de 1843 évoque des bois d'un coût trop élevé pour la marine, cette dernière s'approvisionnant plus volontiers en forêt de Perseigne. L'histoire de Bercé semble plus proche de celle des tonneliers et des charpentiers que de celle des marins…

Anecdote historique

L'anecdote qui suit illustre bien cette prise de conscience et l'esprit de préservation et de transmission qui en découle : le peuplement de ce qui allait devenir la « futaie des Clos » arrive à maturité à la fin des années 1800, et de fait, sa régénération est programmée. Devant la majesté et la santé encore florissante des arbres en place, les forestiers locaux « retiennent leurs marteaux », retardant à plusieurs reprises le moment de récolter ces arbres déjà âgés pourtant... pour finir par contester l'opportunité de renouveler le peuplement auprès de la Conservation des Eaux et Forêts lorsque celle-ci se fait plus pressante.

Henri Roulleau de la Roussière, garde général de l'époque, mène la « fronde » ; Lucien Boppe, directeur de l'École Forestière de Nancy s'engage lui-aussi dans la bataille suite à une tournée en Bercé où « directeur, professeurs, élèves et agents du service local formèrent d'acclamation le vœu que [le] massif fut maintenu sur pied aussi longtemps que possible » (« À propos d'une parcelle artistique », revue forestière française, R. Viney). Pour finir, les élus locaux rejoignent le mouvement et l'administration finit par céder en 1904 : la futaie des Clos, peuplement de 8 ha de chênes aujourd'hui âgés de 350 ans, sera classée en « série artistique » puis en « îlot de vieillissement » dans le cadre de la révision d'aménagement pour la période 2007-2026.

En dépit de son issue favorable, l'affaire ressurgit trois ans plus tard lors d'un discours prononcé à la chambre des députés par Maurice Ajam, député de la Sarthe de 1905 à 1924 : « […] Je demande par conséquent à M. le Ministre de l'agriculture de bien vouloir prendre toutes les précautions nécessaires pour nous conserver nos arbres ; je lui demande, au moment où il est question de supprimer la peine de mort pour les criminels, de bien vouloir exercer le droit de grâce en faveur de ces beaux chênes qui font vivre les hôteliers de ma région ». Outre une tentative « classique » de récupération politique et une argumentation à l'emporte-pièce, ce discours est précurseur dans son allusion aux hôteliers : les élus prennent en considération l'intérêt touristique suscité par Bercé et ses retombées positives pour l'économie locale… Plus d'un siècle avant la démarche « Forêt d'Exception ».

Acquisitions de 1723

En 1723, la forêt s'agrandit de 1200 ha de landes. Leur boisement en feuillus échoue, si bien qu'elles seront plantées en pins un demi-siècle plus tard / Carte : ONF

« C'est le beau dans sa forme la plus tangible pour tous. On comprend que les forestiers du monde entier, les touristes, les artistes s'intéressent à ce petit coin de forêt, œuvre des siècles, et à ses beautés faites de grandeur, d'imposant silence et de majesté ».

Henri Roulleau de la Roussière, dans un rapport envoyé à sa direction en avril 1904.

Un patrimoine d'exception, de génération en génération…

La Futaie des Clos en 1955, une héritage d'exception qui a connu de nombreuses générations de forestiers / Photo : Auteur inconnu

Un trésor partagé

Bercé, forêt de production, constitue d'aussi loin que l'on s'en souvienne le théâtre de nombreuses activités humaines. Si l'observateur inattentif peut la croire exclusivement livrée aux forestiers, en réalité, son ancrage au territoire est tel qu'elle est vue par les acteurs locaux comme un patrimoine collectif pour partie organisé déjà de sorte à mieux pouvoir le partager, et le valoriser.

Pour les habitants des alentours, Bercé rime bien sûr avec « futaie des Clos », mais aussi avec « fontaine de la Coudre » et « vallon de l'Hermitière », trois sites emblématiques du massif et indissociables de l'histoire des familles du cru. Abondamment représentés dans l'iconographie locale, notamment dans de nombreuses cartes postales datant du début du XX^{e} siècle, ils révèlent chacun une part essentielle de « l'esprit des lieux » : le lien social et la convivialité, l'eau, l'arbre et la sylviculture et font l'objet d'une appropriation forte de la part des riverains.

Pour les élus, attentifs au développement économique local, Bercé semble l'opportunité de dynamiser l'activité touristique locale : l'intérêt qu'ils portent au massif s'est traduit en 2010 par la création de Carnuta. Outre le contenu muséographique essentiellement consacré à la forêt, les visites guidées par un agent de l'ONF constituent un temps fort dans le fonctionnement de cet établissement, dont l'intérêt et le succès ne souffrent aucune contestation : bien que située hors forêt, certains n'hésitent pas à qualifier cette « maison de l'Homme et de la Forêt » de quatrième site emblématique pour l'accueil du public en Bercé.

Pour les amoureux de la nature, Bercé est un formidable terrain d'écoute, d'observation, d'émerveillement que la plupart voudraient voir se perpétuer d'année en année semblable à lui-même… c'est oublier que la forêt respire… et si avec ces usagers pourtant avertis le territoire est effectivement partagé, les informations méritent probablement de l'être davantage avec les forestiers.

Pour les forestiers, justement, Bercé est… Bercé, berceau de la chênaie ligérienne, héritage unique et précieux du labeur de générations d'hommes qui les ont précédé et qu'ils s'efforcent, aujourd'hui comme hier, de faire fructifier.

D'hier et d'aujourd'hui, les sites emblématiques de Bercé

Bals, pique-niques, promenade du dimanche : l'Hermitière fut longtemps un lieu de socialisation et de convivialité / Source : Carte ancienne et photo R. Perrot

Source du Dinan, frais et ombragé en été, la Coudre est un sites particulièrement apprécié du public depuis plus d'un siècle / Source : Carte ancienne et photo R. Perrot

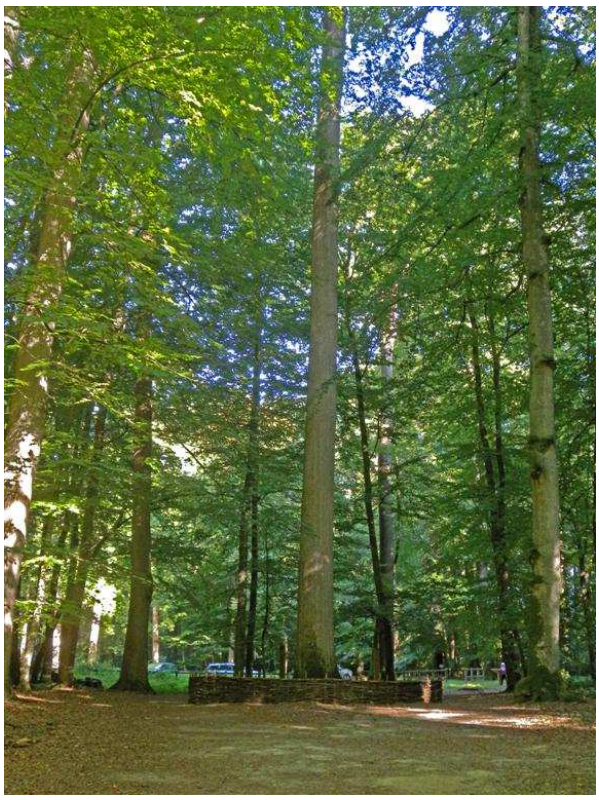

Futaie des Clos : royaume des arbres, vitrine de la sylviculture de Bercé et fierté de la population locale / Source : Carte ancienne et photo M. Michel

Partager les savoirs

Les visites guidées en forêt sont organisées dans le cadre d'un partenariat entre Carnuta et l'ONF / Photo : Carnuta

Le bois dans l'économie locale : vers une reconquête ?

La dynamique économique engendrée localement par le bois de Bercé s'essouffle progressivement après la seconde guerre mondiale. Les artisans sabotiers ou boisseliers, autrefois nombreux autour du massif désertent les lieux, entraînés vers les villes par les courants de l'exode rural. Le charbon remplace le bois. Avec le développement des infrastructures, des moyens de transport, de la mécanisation et de la concentration industrielle, les opérations de première transformation du bois sont désormais assurées loin de Bercé par de grosses entreprises de sciage au détriment des petites structures locales. Il n'existe en effet aujourd'hui à proximité du massif qu'une seule scierie s'approvisionnant avec du bois de Bercé, alors qu'on en comptait une quinzaine dans les années 40.

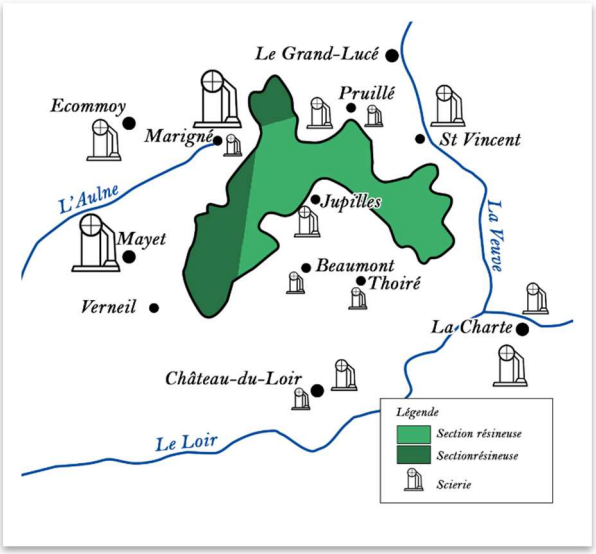

L'aménagement de 1947 fait état de 15 scieries à proximité du massif. Aujourd'hui, la transformation du bois de Bercé s'opère loin de son territoire / Source : Aménagement forestier de 1947

L'élan généré par la reprise de la démarche Forêt d'Exception ainsi que les projets de valorisation locale de la forêt déclinés dans la Charte Forestière de Territoire de la Communauté de communes Orée de Bercé-Bélinois et la Charte Architecturale et Paysagère du Pays Vallée du Loir actualisent les préoccupations relatives à la dynamisation de la filière bois locale.

Un projet intitulé « Chenin en Bercé », fruit d'un partenariat entre Christophe Croisard, vigneron à Chahaignes, la tonnellerie Vicard, Carnuta et l'ONF, mis sur pieds en 2013 va dans cette direction (voir « trois actions « phares » réalisées de 2008 à 2015 » page 84). Cette volonté de reconquête transparaît clairement dans la démarche Forêt d'Exception en faisant l'objet de deux fiches-actions : « Contribuer à une meilleure cohésion entre acteurs de l'amont de la filière » (fiche n°6) et « Promouvoir le bois : des produits made in Bercé Forêt d'Exception » (fiche n°14).

Succès story

« Chenin en Bercé », une vitrine d'excellence / Photos : JF Clémence et Domaine de la Raderie, Chahaignes

L'OR VERT DE LA SARTHE

L'identité de Bercé repose sur des valeurs socio-culturelles construites au cours de l'histoire par un ensemble riche et complexe de relations entre les hommes et « leur » forêt.

Des centaines de travailleurs qui œuvraient autrefois dans les futaies, il reste aujourd'hui le collectif de techniciens et d'ouvriers de l'ONF et quelques bûcherons, élagueurs ou débardeurs qui interviennent lors des coupes et travaux. Moins de travailleurs, mais beaucoup plus d'usagers : touristes, randonneurs, promeneurs, naturalistes, photographes…

Les liens entre le massif et la population locale ne reposent dorénavant plus sur le travail mais sur un sentiment de fierté engendré par la notoriété du « chêne de Jupilles » et par la conscience d'hériter d'un patrimoine exceptionnel, fruit du labeur acharné des anciens au cours des siècles. Cet attachement se manifeste aujourd'hui par une volonté commune des animateurs du territoire de consolider et d'actualiser ces liens historiques.

Les projets élaborés dans le cadre de Forêt d'Exception ont permis d'exprimer cette volonté et de la traduire en actions concrètes ou à concrétiser. Bercé retrouvera-t-elle la position prépondérante qu'elle occupait autrefois dans le territoire ? Tribune permettant à chacun d'exprimer son intérêt pour le massif dans les domaines qui lui tiennent à cœur, terrain d'expérimentation alliant tradition et innovation (l'une est-elle possible sans l'autre ?), opportunité de créer et d'entretenir une dynamique collective autour d'un projet partagé : **la démarche Forêt d'Exception crée les conditions d'un travail commun qui, aujourd'hui comme hier, représente au final l'ingrédient essentiel de l'identité de Bercé et en garantit la pérennité.**

L'ALCHIMIE d'un partenariat inscrit dans le temps

Photo : R. Perrot

FORÊT D'EXCEPTION

Une forte dynamique participative à l'origine de Forêt d'Exception

Les prémisses de la concertation autour de la forêt domaniale

L'expression des attentes suscitées par la forêt domaniale en terme de développement local se concrétise à l'aube des années 2000 : le Conseil général de la Sarthe confie alors au CAUE et à l'ONF une « Étude pré-opérationnelle pour la mise en valeur patrimoniale et touristique de la forêt de Bercé ». Celle-ci se présente in fine sous la forme d'un document en trois volets, comportant un diagnostic de la forêt, une étude paysagère ainsi qu'un programme d'actions relatif à l'aménagement des principaux sites d'accueil et à la réduction de la circulation à l'échelle du massif forestier.
Le suivi de cette étude est assuré par un comité de pilotage rassemblant élus des communes du massif et du Conseil général de la Sarthe, acteurs du territoire, personnes « ressources » : sous l'impulsion du Conseil général, une première esquisse de ce que sera l'assemblée gouvernante de Forêt d'Exception se dessine.

Proposition d'un plan de circulation datant de 2001

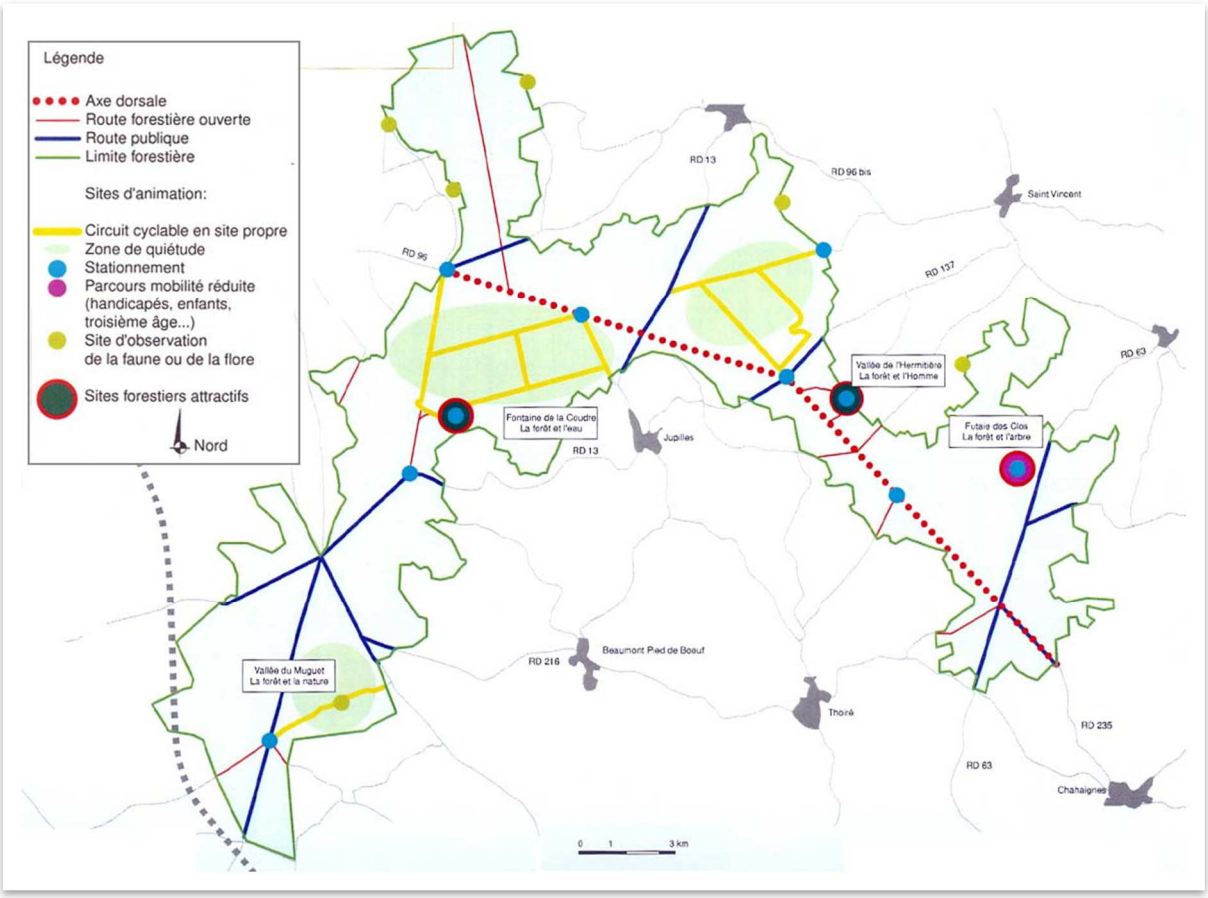

Plan de circulation proposé en 2001, organisé autour d'une « dorsale » traversant la forêt. Les routes fermées devaient permettre la mise en place de circuits cyclables sécurisés et la création de zones de quiétude / Source : ONF-CAUE, Etude pré-opérationnelle pour la mise en valeur patrimoniale et touristique de la forêt de Bercé

Durant près de deux ans, les membres de ce comité de pilotage se réunissent régulièrement. Si ces rencontres ne déclenchent pas une véritable déclinaison opérationnelle de l'éventail de projets décrits dans le programme d'actions, l'envie progresser ensemble est bel est bien présente : de leurs échanges émerge la définition des principaux enjeux liés au massif domanial de Bercé… et un partenariat plus étroit se noue entre Office national des forêts et Conseil général de la Sarthe, désormais convaincu de l'intérêt des espaces forestiers domaniaux en terme d'accueil du public. Pour preuve, celui-ci délivrera à l'ONF une subvention destinée à contribuer à une meilleure valorisation touristique des forêts domaniales du département.

Proposition d'aménagement datant de 2001

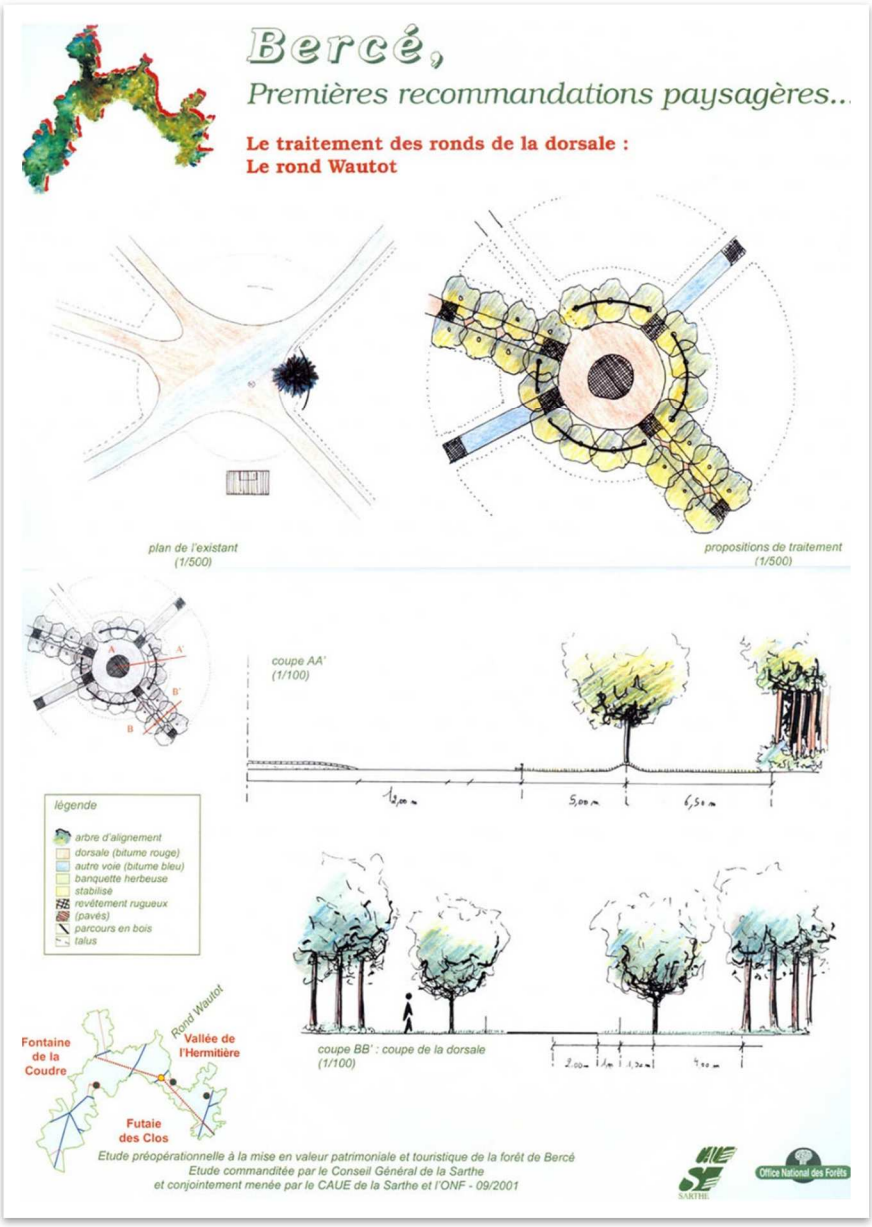

Proposition d'aménagement paysager des ronds forestiers pour une meilleure intégration du stationnement / Source : ONF-CAUE, Etude pré-opérationnelle pour la mise en valeur patrimoniale et touristique de la forêt de Bercé

Deux raisons principales sont à l'origine des aléas de cette concertation : comme souvent, l'absence de sources « évidentes » de financement constitue un obstacle majeur à l'émergence de projets, auquel se combine alors une imprécision relative à l'entité amenée à prendre position en tant que porteur de projet ; par ailleurs, les services de l'ONF souhaitent sur Bercé une modification du plan de circulation. Le nouveau schéma, dont l'objectif est de réduire nuisances et coût d'entretien des infrastructures routières, impliquerait la fermeture au public d'une partie des routes forestières. Cette proposition suscite la colère des riverains des communes de l'est du massif, soutenus par leurs élus qui pour le coup s'avèrent beaucoup moins enclins à participer activement aux projets de valorisation touristique en cours de discussion...

Abandonnée temporairement par l'ONF, la question du plan de circulation au sein de ce massif ressurgira 10 ans plus tard, provoquant un rejet identique de la part des mêmes élus, et aboutissant à la suspension de la démarche Forêt d'Exception.

Le Conseil départemental de la Sarthe soutient la valorisation touristique des forêts domaniales

Au sortir de ces premiers échanges entre acteurs concernés par ce qu'aurait pu être très tôt une valorisation patrimoniale et touristique de la forêt de Bercé, la convergence de vues et d'intérêts entre Conseil général de la Sarthe et ONF est manifeste : par l'activité qu'elle génère autour de la forêt et du bois, Bercé contribue évidemment à l'économie locale… mais son potentiel en la matière est plus important, et le Département, qui ne s'y trompe pas, entend en faire également un outil de développement touristique du territoire.

A cette fin, une convention cadre est passée entre Conseil départemental et ONF, qui assoit la volonté commune des deux structures d'améliorer les conditions d'accueil du public en forêts domaniales : une fois les axes de travail définis, l'ONF met en œuvre les travaux financés par le Département… et contribue à la promotion des sports et activités de nature en autorisant, sur les territoires forestiers domaniaux, l'installation de divers itinéraires balisés. C'est ainsi que la « Sarthe à Vélo » transite par la forêt domaniale de Bercé.

Affermi il y a 17 ans maintenant, ce partenariat est manifestement fructueux, puisqu'il a donné lieu à une série continue de conventions, dont la prochaine devrait être signée prochainement.

Pays Vallée du Loir : des projets en convergence avec Forêt d'Exception

Initié dans le cadre du programme «Pays en émergence» lancé par la DATAR, le Pays Vallée du Loir a vu le jour au début des années 2000. Son objectif, défini par la Charte de Territoire peut se résumer brièvement à un rééquilibrage en faveur du secteur est / nord-est (secteur de Bercé) ainsi qu'au maintien et à la création d'emplois, surtout dans le tourisme rural. Son principal constat : un déficit d'équipements structurants adaptés au développement touristique.

« Poumon vert de la vallée du Loir », Bercé constitue manifestement un atout dans la politique de développement écotouristique du territoire. À cet égard, le label « Pays d'Art et d'Histoire », obtenu en 2006, a permis de mettre en place un vaste programme d'animations et de sensibilisation autour de la protection et la valorisation du patrimoine bâti et paysager.

Un inventaire du patrimoine architectural et mobilier a ainsi été mené de 2010 à 2012 dans 6 communes du massif (Jupilles, St-Vincent-du-Lorouër, St-Pierre-du-Lorouër, Pruillé-L'Eguillé, Beaumont-Pied-de-Bœuf et Thoiré-sur-Dinan) afin de préserver, valoriser et promouvoir ces éléments essentiels de l'identité des villages du territoire de Bercé.

Le Pays est également maître d'œuvre de la Charte Architecturale et Paysagère finalisée en 2013. Ce document, bien que sans valeur réglementaire, constitue un « outil de référence à l'usage des porteurs de projets publics et privés (…) ». Un dépliant diffusé au public décrit 8 « valeurs paysagères clés à retenir », parmi lesquelles « une dominante forestière chapeautée par la forêt de Bercé ».

Inventaire du patrimoine architectural et mobilier : une des missions du Pays d'Art et d'Histoire dont ont bénéficié 6 communes de Bercé. Ici, l'église de Beaumont-Pied-de-Bœuf / Source : Pays Vallée du Loir

Cette prééminence de Bercé est également évoquée dans la fiche-action n°18 « Promouvoir le paysage forestier et développer la filière bois » : « Véritable porte d'entrée nord du territoire du Pays de la Vallée du Loir, la forêt domaniale de Bercé représente le massif boisé emblématique et en compose aussi la ligne de crête en fond de tableau ». Il y est également mentionné que « La gestion forestière est (…) un enjeu majeur du territoire, tant sur l'aspect historique, économique que patrimonial et paysager ». Parmi les objectifs préconisés figurent la nécessité de « gérer et maîtriser de manière plus cohérente la ressource en bois », « poursuivre le développement de la filière bois comme source d'économie "locomotive" et créatrice » ou encore « améliorer l'image des paysages forestiers ».

Ces recommandations entrent clairement en résonance avec les objectifs d'action validés dans la cadre du travail mené autour de Forêt d'Exception, notamment les fiches-action intitulées « Garantir la qualité paysagère et le cadre de vie propices au développement durable du territoire » et « Promouvoir le bois : produits made in Bercé ».

Schéma de cohérence territorial

D'autre part, le Pays s'est engagé dans la mise en œuvre d'un Schéma de cohérence territorial (SCOT) en décembre 2013. Ce dernier, en cours d'élaboration, constate l'importante couverture forestière du territoire (un atout pour le tourisme vert), l'existence d'une tradition sylvicole forte mais des parcelles souffrant d'un déficit de gestion, un potentiel de ressource en bois important mais insuffisamment valorisé ainsi qu'une filière bois trop peu organisée.

Ces constats très « englobants » à l'échelle du massif boisé concernent principalement la forêt privée, dont il est évident qu'elle souffre, en Bercé comme trop souvent ailleurs, d'un morcellement extrême et d'un déficit de formation de la part des propriétaires, certes « forestiers » mais pas toujours « sylviculteurs »… propriétaires dont un représentant est invité à participer au comité de pilotage Forêt d'Exception.

Le SCOT pointe également la nécessité de développer le tourisme nature, et note que « la forêt de Bercé représente un site majeur pour la promenade, la randonnée et la découverte de la nature».

Office de tourisme

Enfin, le Pays gère un office de tourisme, l'Office de tourisme Vallée du Loir (OTVL), qui a plusieurs antennes, la plus proche de Bercé étant celle de la commune de Montval-sur-Loir, à une quinzaine de kilomètre du massif. Le volet « patrimoine » du site de cet office, consacré à la forêt domaniale,

précise que cette dernière « est un lieu idéal pour la pratique de la randonnée à pied, à vélo, en VTT, à cheval ».

Elément du patrimoine, socle d'une activité économique prenant appui sur le matériau bois, lieu de ressourcement, espace de liberté… le regard des élus du Pays est depuis longtemps tourné vers Bercé, qui sauront nouer avec l'ONF un dialogue constructif en vue d'en valoriser les richesses.

La forêt de Bercé au cœur du territoire

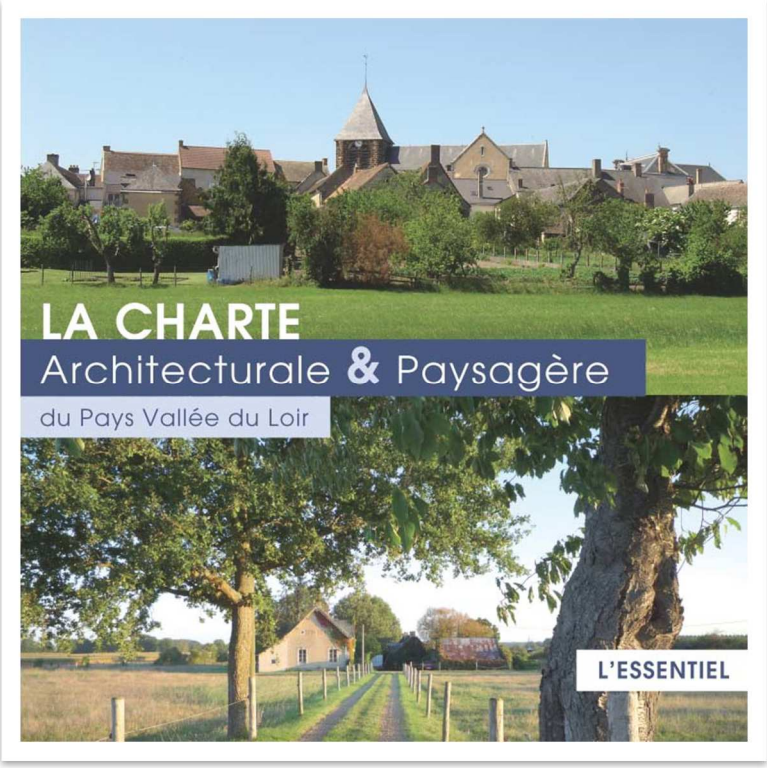

Charte architecturale et paysagère et Schéma de cohérence territoriale soulignent l'importance de la forêt de Bercé et de la filière bois locale dans les démarches de valorisation du territoire / Source : Pays Vallée du Loir – Consultable à l'adresse suivante : http://www.pays-valleeduloir.fr/index.php/environnement/charte-architecturale

2008 - 2010 : des débuts très prometteurs

En 2008, la candidature de Bercé à la labellisation « Forêt Patrimoine », devenue depuis « Forêt d'Exception », est validée par le Comité national d'orientation. Ce sont 16 forêts domaniales qui sont alors sélectionnées en raison de leur dimension culturelle, sociale et économique, de leur qualité paysagère et environnementale, de leur capacité également à répondre aux attentes des acteurs essentiels du territoire.

Localement, la démarche est officiellement lancée en novembre de cette même année, lors d'une première réunion rassemblant une trentaine de personnes à Jupilles : élus des communes riveraines, conseillers généraux, directeur du Pays Vallée du Loir, représentants de l'Etat, universitaires, représentants du monde associatif, forestiers publics et privés évidemment. Après présentation du concept par l'ONF, les débats et échanges entre participants témoignent de leur intérêt pour le projet, si bien qu'à l'issue de la séance, un Comité de pilotage est constitué en vue d'assurer le portage du dossier.

Rapidement, un ensemble d'actions potentielles décliné selon 3 grands axes est envisagé par les membres de ce Comité : « améliorer la notoriété de Bercé », « Bercé laboratoire d'une gestion exemplaire », « assurer un lien durable entre la forêt et son territoire ». Ces axes constitueront les 3 orientations stratégiques de la démarche, orientations sur lesquelles les participants trouvent rapidement un consensus et commencent à travailler.

Le 15 juin 2009, le Protocole d'accord est signé, formalisant la volonté de tous de faire aboutir le projet.

La dynamique se poursuit avec la constitution dès l'automne de 3 groupes de travail chargés de déterminer les actions qui conduiront à la seconde grande étape de la démarche : le Contrat de projet.

Trois thématiques sont proposées : patrimoines naturel et culturel, liens villages/forêt/territoire, rénovation de la politique d'accueil. Les propositions émanant de ces groupes sont discutées et validées au cours des réunions suivantes, puis structurées et affinées par l'ONF : le 18 avril 2011, une proposition de Contrat de projet contenant 15 fiches-actions sera présentée au Comité de pilotage.

Un pôle incontournable : Carnuta

La dynamique Forêt d'Exception prend une dimension nouvelle en 2010 avec la mise en place de Carnuta. « Carnuta, maison de l'Homme et de la forêt, est un lieu ludique et interactif situé dans le village de Jupilles, au cœur de la forêt de Bercé […]. Cet espace […] propose une découverte du monde forestier pour petits et grands » (site internet de Carnuta https://www.carnuta.fr/). C'est aussi, très vite, un partenaire incontournable pour l'ONF en matière d'organisation d'un accueil « vivant » du public en forêt de Bercé.

L'objectif principal de la création de cet espace muséographique original, selon le rapport d'étude du Pôle d'Excellence Rurale[5], est de mettre en œuvre « un levier de premier ordre pour le

[5] Pôle d'Excellence Rurale : « projets favorisant le développement des territoires ruraux qui reçoivent à ce titre un financement partiel de la part de l'État » (Wikipedia).

développement touristique de cette partie du département ». Porté par la Communauté de commune Loir et Bercé et cofinancé par cette dernière ainsi que par l'État, le FEDER, la Région et le Conseil général, le projet, d'un coût de 2 417 000 €, s'élabore de 2007 à 2010 sous l'égide d'un comité scientifique auquel participe l'ONF.

Édifié en 2010 au centre de Jupilles tout près de l'ancien musée du sabot dont il reprend une partie des collections d'outils, le bâtiment se distingue par une architecture originale et moderne en résonnance avec le monde de la forêt : « façade en bardeau de châtaignier, structure poteau-poutre en épicéa et branches de bouleau pour la décoration ».

Carnuta est vu désormais comme l'un des sites emblématiques de la forêt de Bercé, dont il constitue en réalité une « porte d'entrée » pour les visiteurs curieux d'en découvrir l'histoire et les acteurs.

Mais il s'agit avant tout d'un outil d'intégration de Bercé à son territoire qui démontre une implication et un attachement singuliers des riverains et des élus locaux à « leur » forêt. Le lien entre la « Maison de l'homme et de la forêt » et Bercé est effectivement très étroit : l'essentiel de la muséographie y est consacré et une bonne partie des animations se déroule en forêt sous la conduite d'Yvan Sevrée, technicien forestier territorial de l'ONF. En effet, une cinquantaine de visites guidées sont organisées annuellement dans le cadre d'une convention entre l'ONF et la Communauté de communes Loir & Bercé (incluse depuis 2017 dans la nouvelle Communauté de communes Loir Lucé Bercé), gestionnaire de Carnuta.

Carnuta, Maison de l'Homme et de la Forêt

Carnuta : un projet ambitieux à l'échelle du territoire / Photo : Carnuta

Un partenariat affirmé et fécond avec l'ONF / Photo : Carnuta
Site du musée consultable à : https://www.carnuta.fr/

2011 - 2015 : La démarche piétine mais les projets avancent

Trois ans après le début de la démarche, une question fondamentale se pose : quelles seront les sources et les modalités de financement des actions ? Fin 2011, un Comité de pilotage restreint, exclusivement composé d'élus et de l'ONF, suggère la création d'une structure spécifique dédiée au portage et au financement des projets. Après avis défavorable de la Préfecture de la Sarthe, une solution différente est envisagée : chacune des 6 Communautés de commune du massif devra adopter une compétence «Développement touristique» ou «Développement économique et touristique».

Un écho médiatique déjà fort

VALLÉE DU LOIR

La forêt de Bercé sacrée plus beau massif régional

TOURISME • Bercé est un des 17 massifs choisis en France par l'ONF pour l'attribution du label Forêt d'exception. Le contrat de projet devrait être signé avec les élus locaux avant la fin de l'année pour une labellisation fin 2013.

« Au niveau de la région, c'est la forêt de Bercé qui a été retenue pour intégrer le label national de Forêt d'Exception. C'est un grand et typique massif ligérien couvert d'une chênaie. La forêt et la sylviculture qui y est pratiquée sont reconnues », explique Antoine Couka, le directeur de l'agence régionale de l'office national des forêts (ONF).

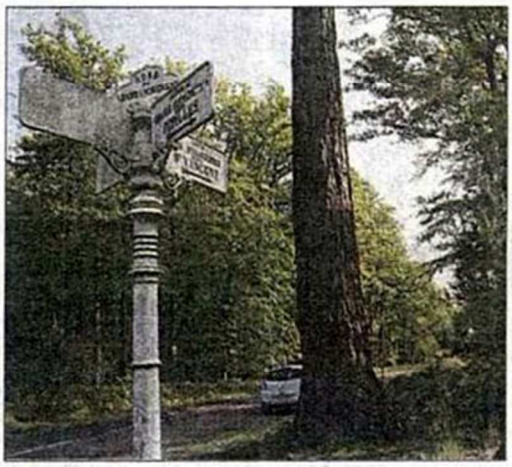

Les routes privées ouvertes au public se sont invitées dans les débats.

1 million d'euros

Le label « Forêt d'Exception » a pour objectif de constituer un réseau de forêts de référence en matière de gestion durable du patrimoine forestier, d'en faire des leviers du développement économique local, et d'assurer une mise en valeur des sites emblématiques avec leurs territoires environnants.

Depuis 2009, un comité de pilotage composé d'experts forestiers, d'associations, d'institutions et des élus des communes qui jouxtent Bercé est formé. Il était réuni il y a quelques jours à Beaumont-Pied-de-Bœuf pour plancher sur l'avancement du contrat de projet qui doit être signé entre l'ONF et les Communautés de communes concernées.

Concrètement, quinze actions ont été recensées pour lesquelles on a établi des fiches visant à déterminer le budget nécessaire. Le financement est ensuite assuré pour partie (près de 50 %) par l'ONF, le reste est fonction des crédits régionaux et autres CTU. Pour le moment 3 des 15 fiches réalisées pour Bercé ont trouvé tout leur financement. La somme totale qui n'est pas encore officiellement arrêtée pourrait tourner autour du million d'euros.

À Bercé, les actions menées concerneront l'archéologie, la restauration des mares, le recensement et la préservation des arbres remarquables, l'information auprès de la population locale et surtout un gros travail en matière de schéma d'accueil du public (itinéraires de randonnées, liaisons douces, mobilier et espace d'accueil).

Les élus, dont notamment, Régis Vallienne, Claude Denis et Jean-Pierre Morançais, mais également Sophie Brainguy (vice-présidente régionale chargée de l'environnement qui a de suite précisé que sa présence n'était pas officielle) ont réfléchi aux actions à mettre en place et aux leviers financiers qu'ils pourraient faire jouer.

Samuel QUIGNON

Article de presse sur Bercé Forêt d'Exception / Source : Journal « Vallée du Loir » du 11 novembre 2011

Or, à cette même période, l'ONF doit faire face à un problème urgent : l'état de dégradation avancé d'une partie des routes forestières ouvertes à la circulation publique ne permet plus de garantir la sécurité des usagers. La question de la modification du plan de circulation, déjà source de discorde une dizaine d'année auparavant, est alors abordée en Comité de pilotage… L'ONF propose la fermeture de certains tronçons et sollicite parallèlement la participation financière des collectivités pour la remise en état et l'entretien des infrastructures conservées ouvertes. Le débat est tendu, une majorité d'élus s'oppose fermement à cette option.

Fin 2013, la question du mode de financement des actions à retenir dans le cadre de la labellisation Forêt d'Exception® n'a toujours pas trouvé de réponse évidente, puisque seules 3 Communautés de communes, ne représentant 3 communes seulement sur les 11 du massif, acceptent le principe d'une prise de compétence pour le financement des actions… et le dialogue entre ONF et collectivités est manifestement rompu autour de la question de l'ouverture (ou non) des routes au public : après une dernière réunion de recueil des attentes des élus dans le cadre du schéma d'accueil du public en mars 2014, Forêt d'Exception® s'arrête, malgré le souhait de nombreux membres du Comité de Pilotage de voir cette labellisation aboutir, qui considèrent qu'elle constitue une opportunité pour la promotion du territoire

Un dynamisme qui se maintient

Pourtant, au cours de cette période « critique », les projets n'en continuent pas moins de vivre. Une action archéologique d'envergure (budget de 130 000 €) conduite de 2010 à 2015 peut être citée en référence. Menée par Cécile Dardignac, archéologue de l'ONF en collaboration avec la DRAC, le Service Régional d'Archéologie (SRA), le Centre Allonnais de Prospection et de Recherches Archéologique et l'Université du Maine, elle comprend études d'archives, inventaires, numérisation, géoréférencement et étude comparative de cartes anciennes (« cartographie régressive »), analyses de pollen fossile, mission de télédétection aérienne (vol LIDAR©) et traitement des données, prospections et sondages in situ, définition de mesures conservatoires et préconisations de gestion sylvicole des zones d'intérêt.

Mentionnons également l'exposition « Des vignes, des vins, des hommes, du bois pour les tonneaux du XXe siècle » visible à Carnuta de mai à septembre 2013. Cet évènement s'accompagne de la création d'une cuvée spéciale « Chenin en Bercé » mise en barrique par Christophe Croisard, viticulteur à Chahaignes. À noter que le bois des barriques, fourni par le tonnelier Vicard, provient de Bercé. Cette action est le fruit d'un partenariat multiple : ONF, Carnuta, Archives départementales de la Sarthe, Vicard Merranderie Tonnellerie, Christophe Croisard.

Pour plus de détails sur ces deux actions, voir « Trois actions phares réalisées de 2008 à 2015 » page 84.

Reprise du dialogue avec une nouvelle communauté de travail

Été 2016 : coup d'accélérateur

La démarche est reconduite en 2016 sous l'impulsion du Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, dont l'ancrage local est bien connu. Un nouveau Comité de pilotage recomposé sur la base du précédent se réunit en juillet après plus de 2 ans d'interruption. Les participants ayant marqué par leur présence massive ainsi que par la richesse des échanges leur intérêt pour la poursuite du travail, M. le Sous-préfet de l'arrondissement de la Flèche propose d'acter officiellement la volonté de tous les présents de relancer « Forêt d'Exception » pour aboutir rapidement à la labellisation. Le 7 octobre, après une tournée en forêt en présence du Ministre, du Directeur général et du Président du conseil d'administration de l'ONF ainsi que de l'ensemble des élus locaux et membres du Comité de pilotage, un nouveau Protocole d'accord, proche sur le fond du précédent, est signé à Carnuta.

Visite de Stéphane Le Foll en forêt de Bercé, 07/10/16

A gauche : Tournée en forêt de Bercé le 7 octobre 2016 en présence du Ministre de l'agriculture, avant la signature du Protocole d'accord à Carnuta / Photo : R. Perrot

A droite : Signature du Protocole d'accord / Source : Photo du « Petit Courrier du Val de Loire » du 14-10-16

Afin d'actualiser les projets validés cinq ans plus tôt, les groupes de travail sont réactivés. La dynamique participative ne se dément pas, les échanges sont féconds et les propositions nombreuses. Un accord au sujet du plan de circulation et du financement de la remise en état et de l'entretien des routes forestières est conclu en toute fin d'année 2016 entre les élus et l'ONF, en présence du Sous-Préfet.

Au cours de l'automne 2016 et du début d'année 2017, réunions des groupes de travail et du Comité de pilotage se succèdent à un rythme soutenu pour aboutir à la signature du Contrat de projet le 6 février 2017 à Jupilles.

Une semaine auparavant, le Comité national d'orientation (CNO) s'était déplacé à Bercé pour participer à une tournée organisée le matin en forêt en vue de présenter aux visiteurs les principaux enjeux du territoire, tournée suivie d'une réunion en salle l'après-midi en présence des élus et autres membres du Comité de pilotage.

Visite du Comité national d'orientation Forêt d'Exception, 31/01/17

Bercé en bonne voie pour être forêt d'exception

Marigné-Laillé — Le Comité national d'orientation Forêt d'exception a visité, mardi, la forêt domaniale. Il a été emballé par le lieu. Un pas de plus vers l'obtention du prestigieux label.

« La visite du matin a été remarquable et les sites parcourus sont pertinents, s'enthousiasme Paul Arnould, président du Comité national d'orientation forêt d'exception. **Nous sommes restés une heure de plus en forêt. »**

Seize membres de ce comité ont visité, en matinée, trois lieux emblématiques de Bercé – la futaie des Clos, la fontaine de la Coudre et le vallon de l'Hermitière – ainsi que le musée Carnuta.

La journée s'est poursuivie par une réunion de travail et d'échange, toujours avec le comité de pilotage, composé d'élus et d'acteurs locaux, pour que la forêt de Bercé soit labellisée Forêt d'exception. Elle fait partie des dix-neuf massifs forestiers en lice pour ce prestigieux label.

« L'âme des lieux »

« Beaucoup de dossiers sont bien avancés, indique Paul Arnould. **On est plutôt dans l'attente de l'âme des lieux, ce qui fait ses qualités de forêt unique. Je n'ai pas relevé de blocage, même s'il y a des divergences, notamment au niveau de l'accueil de tourisme et de ses équipements. Les débats sont intéressants, et on veut aller dans le même sens que le comité de pilotage. »**

Pour Régis Valienne, maire de Pruillé-l'Eguillé, président du Pays Vallée du Loir et, depuis peu, coprésident du comité de pilotage Bercé forêt d'exception candidate : **« La journée a été enrichissante. Lors de la visite en forêt et des débats, le Comité national d'orientation nous a offert un regard extérieur important. Notre projet avance. »**

Le comité sarthois va défendre la candidature de Bercé, à Paris, le 14 mars. **« Nous sommes à la recherche d'un slogan pour valoriser notre forêt. *Bercé, trésor partagé*, nous plaît bien »,** confie Régis Valienne.

Le Comité national d'orientation Forêt d'exception a rencontré le comité de pilotage sarthois directement sur les sites emblématiques de Bercé.

Le Comité national d'orientation, c'est quoi ?

Le programme Forêt d'exception est piloté par un Comité national d'orientation. Il est composé de représentants des ministères de tutelle, d'experts interdisciplinaires et de représentants de l'ONF (Office national des forêts).

Le comité a un rôle consultatif. Il étudiera, en avril, la demande et projets formulés par le comité de pilotage local. Et c'est lui qui délivrera des avis autorisés au directeur général de l'ONF, notamment sur l'opportunité de délivrer ce label Forêt d'exception.

Visite du Comité national d'orientation à Bercé le 31 janvier 2017 / Source : Ouest-France du 03-02-17

Signature du Contrat de projet Bercé Forêt d'Exception Candidate, 06/02/17

Signature du Contrat de projet le 6 février 2017 à la salle des fêtes de Jupilles / Photo : M. Michel.

Chronologie

De 2008 à 2010 : une forte dynamique participative

Début 2008. Validation de l'étude de faisabilité : éligibilité de Bercé reconnue.

17 novembre 2008. Réunion de lancement : présentation de la démarche, formation et validation du Comité de pilotage.

2 mars 2009. Trois grands axes de réflexion : améliorer la notoriété de Bercé, Bercé laboratoire d'une gestion exemplaire, assurer un lien durable entre la forêt, son territoire, ses acteurs.

27 avril 2009. Formulation des 3 orientations stratégiques :
- améliorer la notoriété de Bercé, promouvoir son identité et celle de son territoire en s'appuyant sur son patrimoine ;
- créer un laboratoire pour une gestion forestière intégrée exemplaire ;
- inscrire dans la durée un projet de développement local et économique, afin d'assurer un lien durable entre la forêt, son territoire et ses acteurs.

15 juin 2009. Signature du Protocole d'accord à Chahaignes, marquant l'engagement des partenaires dans la démarche. Sujets traités lors de la réunion du Comité de pilotage : méthodologie et priorités, des projets respectant les lieux de quiétude de la forêt, élaboration d'un document de communication pour promouvoir la démarche auprès des élus, évocation de la constitution des groupes de travail.

30 septembre 2009. Constitution de 3 groupes de travail sur les thèmes suivants : patrimoines naturel et culturel, liens villages/forêt/territoire, rénovation de la politique d'accueil.

4 novembre 2009. Présentation du projet Carnuta. Synthèse des études et documents sur Bercé et son territoire. Séance des groupes de travail et communication des résultats.

2 décembre 2009. Présentation du nouvel aménagement de Bercé (2007-2026). Séance des groupes de travail et communication des résultats.

1er mars 2010. Discussions autour des pistes d'actions envisagées. Désignation de 8 « chefs de file » pour l'approfondissement des projets autour de 8 thèmes : patrimoines naturel, immatériel, culturel ; valorisation du pourtour de la forêt ; mobiliser la population locale ; tisser les liens entre Carnuta et les communes de Bercé ; accueil du public ; liens forêt/territoire.

10 septembre 2010. 1er bilan de Carnuta 2 mois après son ouverture : 6000 visiteurs, partenariat avec l'ONF pour visites guidées en forêt satisfaisant. Présentation d'une liste de 28 actions : discussions autour des maîtrises d'œuvre et partenariats. Présentation du modèle de fiche-action.

18 avril 2011. Présentation en Comité de pilotage du Plan Stratégique et d'une proposition de Contrat de Projet réduit à 15 fiches-actions afin de simplifier la démarche.

7 décembre 2011. Les élus réunis en COPIL restreint proposent la création d'une structure spécifique apte à porter et à financer la démarche « Bercé Forêt d'Exception ». Une demande est déposée à la Préfecture de la Sarthe.

De 2012 à 2016 : la démarche s'essouffle

Automne 2012. Avis défavorable de la Préfecture à propos de la création d'une structure spécifique. Solution envisagée : demander à chaque Communauté de communes du massif d'adopter une compétence «Développement touristique» ou «Développement économique et touristique».

24 mai 2013. L'ONF annonce au COPIL un projet de schéma d'accueil englobant une réflexion concertée pour un nouveau plan de circulation : réduire le linéaire de routes forestières ouvertes à la circulation et solliciter la participation financière des communes à leur entretien. Opposition de la majorité des élus, pour qui toute fermeture de route remettrait en cause la démarche FODEX.

12 décembre 2013. Seules 3 Communautés de communes ne représentant que 3 communes sur les 11 du massif acceptent le principe d'une compétence spécifique au financement des projets Forêt d'Exception. Une grande partie des élus ne souhaite pas s'engager avant la détermination du nouveau plan de circulation.

6 février 2014. Présentation au COPIL du diagnostic du schéma d'accueil, globalement partagé. Refus confirmé d'une majorité d'élus de s'engager dans la démarche FODEX et dans le schéma d'accueil avant d'obtenir des garanties sur le plan de circulation.

Printemps-été 2014. Consultations des Communautés de communes par l'ONF dans le cadre du schéma d'accueil. Les nouveaux élus de la Communauté de communes Loir & Bercé ne souhaitent pas contribuer financièrement à FODEX. Échec de la concertation sur le plan de circulation. Interruption de la démarche FODEX.

2016/2017 : relance et accélération de la démarche

Eté 2016. Relance de la démarche sous l'impulsion du Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt relayé par le Sous-Préfet de l'arrondissement de la Flèche. Réunion du nouveau Comité de pilotage le **7 juillet 2016** : la dynamique repart, les groupes de travail sont réactivés afin d'actualiser les fiches-actions et de proposer de nouveaux projets. Réunion du groupe de travail « accueil du public » le **7 septembre 2016**.

7 octobre 2016. Signature d'un nouveau Protocole d'accord (proche sur le fond du précédent) à Carnuta en présence du Ministre de l'agriculture : réactualisation de la liste des membres engagés, consolidation de la gouvernance, promotion de la démarche (cérémonie en présence du Ministre de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt).

11 octobre 2016. Réunion du groupe de travail « patrimoines » : compte-rendu des recherches archéologiques par Cécile Dardignac, archéologue ONF et Yann Lejeune, archéologue DRAC. Travail sur les fiches-actions relatives aux patrimoines archéologique et historique et au patrimoine naturel (biodiversité, gestion des grands animaux avec la démarche Sylvafaune).

21 octobre 2016. Réunion du groupe de travail « accueil du public » dans le cadre du projet de mécénat Maison Martell : visite sur site pour définir collectivement les grands

orientations de ce projet innovant à la Futaie des Clos.

4 novembre 2016. Réunion du Comité de pilotage : présentation des fiches-actions actualisées (mais non encore finalisées) relatives aux thématiques « accueil » et « patrimoine », accélération de la démarche pour une labellisation espérée au printemps 2017.

17 novembre 2016. Réunion du groupe de travail « liens forêt – territoire » : propositions d'actions sur les paysages, la communication (newsletter propre à Bercé), l'évènementiel, l'offre d'hébergement pour groupes, l'aménagement du site de l'Hermitière, la création de voies douces, l'offre vélo-VTT.

12 décembre 2016. Séance de travail réunissant les groupes « accueil » et « patrimoines ». nombreuses idées de projets proposées : création d'un espace de travail en ligne Bercé Forêt d'Exception, mallette archéologique, exposition itinérante sur l'archéologie, kit de communication Forêt d'Exception, création d'une mare pédagogique, sensibilisation aux enjeux de préservation, création d'un comité scientifique à l'échelle du massif, aménagements cynégétiques, créations artistiques ou ludiques sur le thème des grands animaux.

22 décembre 2016. Réunion Préfecture – élus locaux – ONF à propos du plan de circulation en forêt. Un accord est trouvé entre les parties : collectivités, ONF et État cofinanceront les travaux de réfection et d'entretien des routes forestières.

3 janvier 2017. Réunion du groupe de travail « accueil » sur le thème « sentiers en forêt » : création de boucles villages-forêt, sélection des sentiers à conserver et valoriser.

13 janvier 2017. Réunion du Comité de pilotage. Informations à propos de la réunion du 22/12/16 : satisfaction des élus suite à l'accord entre Etat/élus locaux/ONF au sujet des routes forestières. Avancées sur le Contrat de projet : 15 actions prioritaires définies et validées. L'ONF sollicite les compétences des participants pour contribuer à renseigner les rubriques « financements » et « partenariats » des fiches-actions. Désignation des co-présidents du Comité de pilotage : M. Vallienne, Maire de Pruillé-l'Eguillé, Vice-président du Conseil départemental, Président du Pays Vallée du Loir et Mme Archevêque, ONF, directrice de l'Agence régionale des Pays de la Loire.

31 janvier 2017. Visite du Comité national d'orientation à Bercé. Tournée en forêt le matin, réunion l'après-midi à la salle des fêtes de Jupilles. Les élus sont nombreux au rendez-vous et les échanges avec le CNO sont riches : ce dernier salue la qualité des projets.

6 février 2017. Signature du Contrat de projet à l'issue de la réunion du Comité de pilotage à Jupilles.

7 mars 2017. Dépôt du dossier de candidature auprès du Comité National d'Orientation.

14 mars 2017. Présentation du dossier de candidature de la forêt auprès des membres du CNO, Paris.

FORÊT D'EXCEPTION
BERCÉ

Tous les acteurs du territoire aujourd'hui mobilisés

La gouvernance de la démarche Forêt d'Exception est fondée sur un Comité de pilotage composé de 38 personnes constituant un large éventail d'acteurs du territoire : maires et présidents de Communautés de communes, élus régionaux et départementaux, représentants de l'Etat, représentants des structures territoriales et du monde associatif, « personnes ressources », membres de l'interprofession « forêt - bois ». Il est co-présidé par M. Régis Vallienne, maire de Pruilé l'Éguillé, vice-président du Conseil départemental, président du Pays Vallée du Loir et par Mme. Guylaine Archevêque, ONF, Directrice de l'Agence régionale des Pays de la Loire.

Bercé Forêt d'Exception, un label au service du territoire et de son développement

Bercé Forêt d'Exception, une corrélation d'intérêts et de volontés à l'échelle de tout un territoire. Une démarche innovante et transversale, au cœur du territoire. Création : R. Perrot

Le Comité de pilotage fixe les grandes orientations de la démarche au plan local, valide et priorise les propositions de projets émanant des groupes de travail et examine le degré d'avancement des actions en cours de réalisation. Les séances du Comité de pilotage constituent de fait, par le contenu des items à aborder et des décisions à prendre, des moments d'expression, de réflexion et d'échange : les participants y prennent facilement la parole pour exprimer des points de vue parfois peu convergents relatifs à leur vision de la forêt et de sa place dans le territoire, diffuser des informations utiles à la démarche ou préciser des détails techniques en lien avec leurs compétences.

Une diversité d'acteurs au service d'un territoire

La diversité des acteurs au cœur de Bercé Forêt d'Exception est une force et illustre parfaitement la volonté territoriale de participer à cette démarche, couvrant ainsi un large panel d'enjeux / Création : R. Perrot

Liste des membres du COPIL et de leurs sites internet – Annexe 4, page 107

Les groupes de travail sont composés d'élus, de « techniciens » et chargés de mission issus des différentes structures territoriales et administratives, de scientifiques et d'intellectuels engagés à titre personnel ainsi que d'agents ONF dont le contenu des missions exercées assure un ancrage

véritable sur le territoire. Leur travail est essentiel car ils sont force d'idées et de propositions autour desquelles se tisse le contenu du projet partenarial. Au-delà, les membres de ces groupes constituent un vivier de personnes « ressource » amenées à intervenir en tant qu'experts associés lors de la mise en œuvre opérationnelle des actions retenues au titre du contrat, et à en rendre compte auprès des membres du Comité de Pilotage.

Groupes de travail, une force de proposition proactive

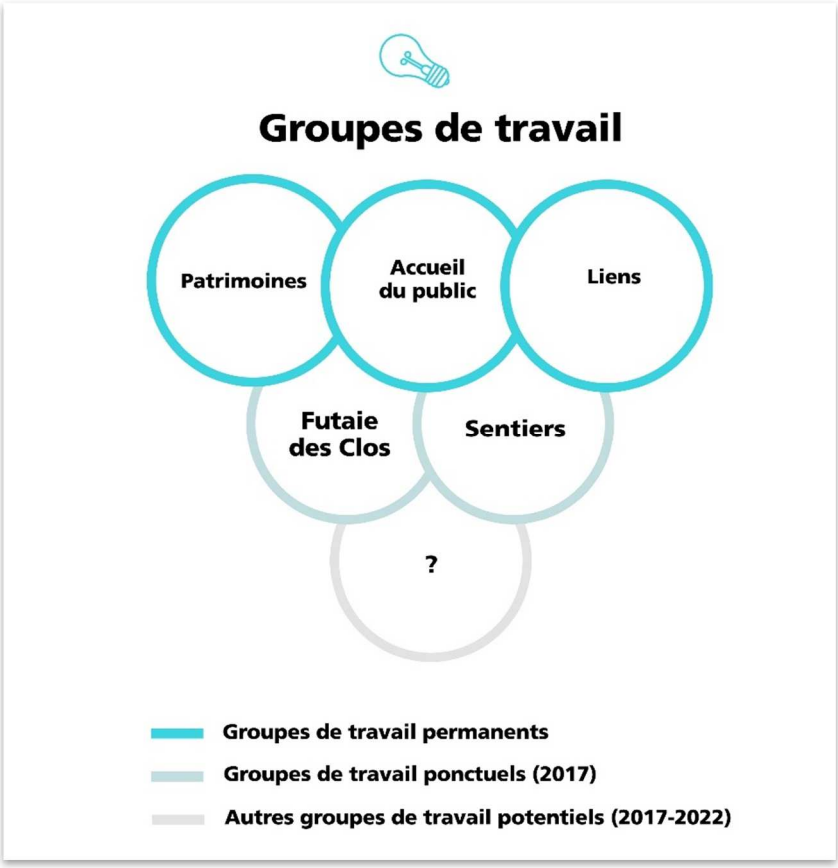

Ils étaient à l'origine au nombre de 3, puis sont aujourd'hui 5, demain, cela évoluera encore au fil des enjeux et des projets. Ces cadres de travail permettent une flexibilité efficace et adaptée. Ces groupes de travail proposent, réfléchissent, débattent, afin de soumettre aux membres du COPIL des projets fédérateurs pour le territoire / Création : R. Perrot

Liste des membres des groupes de travail et de leurs sites internet – Annexe 5, page 109

Côté ONF, ces circonstances exceptionnelles ont amené la Directrice d'Agence à constituer une communauté de travail amenée à progresser en mode « projet » plutôt que de s'appuyer, ainsi que l'ont fait les autres candidats au label, sur un unique chef de file.

Ainsi, l'animation de la démarche est assurée par Romain Perrot, chargé de communication recruté spécialement à cet effet. Il prépare et anime les réunions des groupes de travail, puis formalise leurs apports : compte-rendus, construction des fiches-actions. Il conçoit également les documents et visuels de communication et rédige les communiqués de presse. Il prépare et anime conjointement avec Guylaine Archevêque les séances du Comité de pilotage ;
Marc Michel, chef de projet « accueil du public » est en charge de l'ensemble du rédactionnel des documents destinés aux membres du CoPil : compte-rendus des séances du Comité de pilotage, rédaction du dossier de candidature ;

Joël Linte, responsable de l'unité territoriale Sarthe-Mayenne et Yvan Sevrée, technicien territorial à Bercé en charge de l'accueil du public sont respectivement membre du Comité de pilotage et des groupes de travail ;
Mathilde Rade, chef de projet en charge de la cohérence régionale des actions mises en œuvre pour l' « accueil du public » en forêts domaniales, et animatrice de l'ensemble des comités de massifs en place en Pays de la Loire apporte son expertise dans la conduite des dossiers complexes ou faisant appel aux technologies dites « nouvelles », et assure en tant que de besoin le remplacement de Romain Perrot pour les aspects de relationnel externe liés à la démarche.

Bien que Forêt d'Exception n'ait été réactivée qu'en juillet 2016, la labellisation de Bercé est programmée pour mars 2017. Un délai de 7 mois entre la signature du Protocole d'accord et l'attribution espérée du label, même si la démarche a pu bénéficier des résultats en sortie très positifs des travaux antérieurs, peut paraitre, aux yeux d'un observateur extérieur, particulièrement contraint. Si cette nouvelle impulsion est le fait de l'État, représenté en l'occasion par Jean-Michel Porcher, Sous-Préfet de l'arrondissement de la Flèche, il est évident que seule une véritable adhésion à ce projet de territoire et la volonté commune de l'ensemble des acteurs de la démarche de voir cet ambitieux dossier aboutir expliquent la dynamique désormais en place.

La concrétisation d'un projet fédérateur !

Le souci permanent de dialogue entre les membres du Comité de pilotage se double de la part de tous d'une volonté manifeste de communiquer efficacement autour des projets menés dans le cadre de la labellisation.

De sorte à vulgariser la démarche et à la promouvoir le plus efficacement possible à connaissance du plus grand nombre, il a été souhaité lors de la réunion du Comité de pilotage de novembre 2016 de doubler le contrat de projet d'un fascicule condensant les projets « Bercé Forêt d'Exception ».

Celui-ci a été réalisé, présenté et validé par tous lors du Comité de pilotage de janvier 2017 pour une diffusion programmée dans la foulée de la labellisation de Bercé.

A la demande des membres du COPIL, un livret facilement diffusable aux acteurs du territoire et au grand public a été réalisé par l'ONF afin de communiquer d'une manière efficace sur les projets Forêt d'Exception sélectionnés / Création : R. Perrot

Bercé Forêt d'Exception vu de l'extérieur ?

« Attirer des visiteurs »

Philippe Cauchois, maître restaurateur et hôtelier au Relais du Cheval Blanc, à Beaumont-Pied-de-Bœuf, observe la démarche en cours comme « très positive, ça ne peut qu'amener de la notoriété et attirer du monde, des visiteurs dans le sud Sarthe. Je suis confiant pour l'obtention du label, même si je ne fais pas partie directement du comité de pilotage, je suis ce qui s'y passe ».

Philippe Cauchois.

Retombées

L'homme estime que des retombées seraient propables au niveau de son établissement, comme pour les autres hôtels restaurants du secteur. « Aujourd'hui, la forêt est connue dans la Sarthe et ses départements limitrophes, mais au delà, c'est moins évident », poursuit-il. « Cette labellisation devrait permettre de faire bouger les choses. Cette forêt constitue un atout maître de notre territoire, j'en parle beaucoup à mes visiteurs, ils sont aussi friands d'en savoir plus sur son histoire. Enfin, ce peut être l'opportunité d'accueillir et d'attirer davantage de groupes, je pense par exemple aux randonneurs ».

O.J

Extrait de l'article de L'Echo de la Vallée du Loir, 17/02/2017

Avec un écho médiatique de plus en plus fort, Bercé Forêt d'Exception intéresse, intrigue et fait parler. Depuis 2016, Bercé Forêt d'Exception Candidate, c'est plus de 25 articles dans la presse locale et régionale, plusieurs interviews TV sur Le Mans TV notamment et France 3 et un relais d'information autour du sujet de plus en plus large grâce à nos partenaires (bulletins municipaux, brochure touristique, sites internet, etc.).

De nouveaux types de partenariat prennent forme

La convergence d'une Charte Forestière de Territoire

Démarche partenariale commanditée par la Communauté de communes Orée de Bercé - Bélinois, la Charte forestière de territoire, finalisée en 2015, décline un certain nombre d'orientations proches (identiques pour certaines) de celles de Forêt d'Exception® et appelle un partenariat avec l'ONF pour la mise en œuvre de certaines actions.

Parmi celles-ci :

- gérer, préserver et valoriser le milieu naturel : valorisation des arbres remarquables, préservation et renforcement de la trame bocagère, notamment en lien avec les lisières de Bercé ;
- sensibiliser les habitants du territoire à l'importance des milieux forestiers ;
- renforcer la destination « forêt de Bercé » : identifier et mobiliser les acteurs du tourisme et favoriser les synergies et passerelles entre les filières de la forêt, l'environnement et le tourisme ;
- qualifier l'offre de randonnées ;
- organiser l'espace forestier pour répondre aux enjeux touristiques ;
- créer une application mobile « Explorateur de Bercé » ;
- mesures relatives à la dynamisation de la filière bois locale : améliorer la gestion forestière et la mobilisation de la ressource, développer le bois construction, le bois-énergie et les circuits courts, promouvoir la consommation de bois local par les collectivités.

Marigné-Laillé, principale commune d'assise du massif avec Jupilles et unique représentante de la Communauté de communes Orée de Bercé - Bélinois est donc la seule concernée à la fois par la Charte Forestière de Territoire et Forêt d'Exception. Elle constitue à ce titre un facteur de rapprochement apte à favoriser la cohésion de ces deux démarches et à les valoriser mutuellement.

Coordonner les préconisations paysagères / Photo : R. Perrot

La concrétisation de la démarche Sylvafaune

Au fil du temps, l'enjeu majeur que représente pour la préservation de la qualité patrimoniale du massif la gestion intégrée de la forêt et de la grande faune est devenu une évidence pour les acteurs du territoire de Bercé. C'est tout naturellement qu'après la création du Groupement d'Intérêt Cynégétique (en 2008) et le diagnostic dressé en 2012 de la situation d'équilibre entre capacités d'accueil et populations animales présentes en Bercé, l'ensemble des acteurs localement concernés par les activités forestières et sylvicoles se sont engagés dans la démarche Sylvafaune.

Cette initiative vise à :

• élaborer un état des lieux des populations de cervidés présentes sur le territoire et de leur impact sur la gestion forestière, notamment sur la capacité à renouveler les peuplements forestiers dans des conditions techniques et économiques acceptables pour les propriétaires ;

• faire partager par l'ensemble des acteurs du massif ce constat sur l'état des lieux ;

• définir des objectifs mesurables vers lesquels doit conduire la gestion intégrée des ongulés sauvages et de la forêt ;

• proposer des moyens d'atteindre ces objectifs, tant dans la gestion cynégétique (maîtrise des prélèvements par la chasse, amélioration des capacités de réalisation des plans de chasse) que dans la gestion forestière (réduction de la vulnérabilité des peuplements forestiers sensibles aux dégâts par des mesures de gestion du milieu…)

En sont partenaires la Direction Départementale des Territoires de la Sarthe, la Fédération Départementale des Chasseurs, le Centre National de la Propriété Forestière des Pays de la Loire, l'ONF, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, le GIC de Bercé, le Syndicat Forestier Privé de la Sarthe, PEFC Ouest et l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de la Sarthe.

Signée le 23 septembre 2016, la convention de partenariat entre toutes ces parties est effective jusqu'en décembre 2021 et se décline dès à présent de façon très opérationnelle par la mise en place du suivi des indices de changement écologique proposés par les experts de l'ONCFS.

Sylvafaune en quelques mots

L'équilibre agro-sylvo-cynégétique défini dans le Code de l'environnement (article L. 425-4) « consiste à rendre compatibles, d'une part, la présence durable d'une faune sauvage riche et variée et, d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles. Il est assuré, conformément aux principes définis à l'article L.420-1, par la gestion concertée et raisonnée des espèces de faune sauvage et de leurs habitats agricoles et forestiers. » Pour un territoire forestier donné, cette gestion doit permettre la régénération des peuplements forestiers dans des conditions technico-économiques satisfaisantes pour le propriétaire.

Face aux difficultés rencontrées par les acteurs de certains territoires dans la maîtrise de l'équilibre sylvo-cynégétique et le contrôle de la dynamique forêt-cervidés, les instances forestières et cynégétiques ont initié une démarche dénommée Sylvafaune. Portée par l'ONCFS au plan national, Sylvafaune se définit comme une démarche concertée et partenariale, associant chasseurs, propriétaires et gestionnaires forestiers.

Sylvafaune, une démarche innovante / Photo : JF. Clémence

Vallon de l'Hermitière : l'expérience d'une concertation réussie

« L'étude du fonctionnement écologique du site de l'Hermitière en forêt domaniale de Bercé dans un objectif de gestion conservatoire » représente un exemple constructif et innovant de partenariat, conforme à l'esprit de la démarche Forêt d'Exception. Au moment de régénérer les peuplements de ce site emblématique de Bercé, ce travail commun entre l'ONF et les associations naturalistes locales est en effet un bon moyen de mieux connaître ses richesses naturelles afin d'envisager les mesures nécessaires à leur préservation.

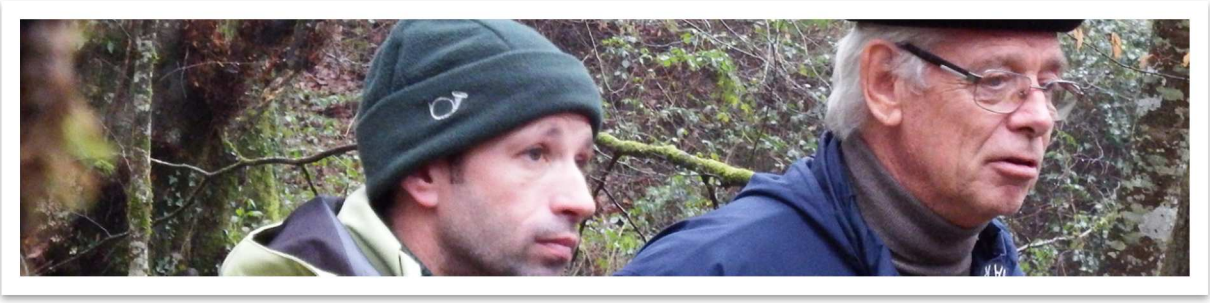

Collaboration réussie pour l'ONF et les acteurs naturalistes locaux. Photo : R. Perrot

Pour plus de détails sur cette action, voir « Trois actions phares du Contrat de projet 2017-2021 » page 88.

L'ALCHIMIE D'UN PARTENARIAT INSCRIT DANS LE TEMPS

Les pages qui précèdent en sont la démonstration : les hommes et femmes qui vivent et interagissent en Bercé sont riches d'idées et porteurs de projets ambitieux pour le territoire. Si les éléments en sortie des groupes de travail réunis ces derniers mois s'avèrent très opérationnels, si un dialogue serein s'installe entre membres du Comité de pilotage pour en permettre la priorisation et la mise en œuvre effective, Bercé se trouve à la confluence de bien des intérêts. Certains ne nous sont pas immédiatement apparus : la prise en compte de la question de l'éducation à l'environnement et la façon dont les enfants peuvent s'approprier Bercé pour donner à voir et à comprendre à leurs ainés nous ont amenés fin 2016 à intégrer aux groupes de travail un représentant de l'Education Nationale ; de même, l'importance de la prise en compte de la trame bleue avait probablement été sous-estimée lors des premiers pas de la candidature de Bercé au label « forêt patrimoine », et la Fédération Départementale de la Pêche vient seulement d'être invitée à participer à notre Comité de pilotage.

Il s'avère ainsi, compte-tenu de la multiplicité des contacts entre forêt et bocage alentours, que la gouvernance en Bercé ne peut s'envisager dans les seules limites du massif boisé. Typiquement, le monde paysan devrait probablement être représenté en notre Comité de pilotage : la composition de celui-ci sera certainement révisée dans les semaines ou mois à venir de sorte à ouvrir effectivement le dialogue à l'ensemble des acteurs majeurs de ce territoire. En outre, pour que vive « Forêt d'Exception » en Bercé, une bonne maitrise de la communication et le partage d'informations entre parties intéressées doivent être recherchés. Compte-tenu de la multiplicité des acteurs et de leur appartenance à des structures très diverses, une plate-forme « privée » d'échange de données a récemment été installée. Première à l'Office national des forêts, Chlorofil ouvre ses portes aux membres des groupes de travail et du Comité de pilotage local, qui disposent désormais d'une « bibliothèque » compilant les documents dédiés à la démarche, mais également de la possibilité de dialoguer ensemble « à distance ». En place depuis peu, l'intérêt de ce dispositif mérite d'être mesuré avant d'en faire, peut-être bientôt, la promotion auprès d'autres forêts du réseau. Enfin, notre candidature au label nous a conduits à mener réunions de travail et phases de décision tambour battant : le projet « forêt d'exception » en Bercé vit jusqu'alors selon une rythmique étonnante… tantôt presto, tantôt en suspens… l'urgence à faire désormais, certes triviale mais nécessaire, est d'impulser un rythme plus régulier dans le suivi de ce projet.

LA CRISTALLISATION d'une vision partagée de la forêt

Photo : R. Perrot

FORÊT D'EXCEPTION

Valoriser réciproquement le massif forestier et son territoire

Protocole d'accord 2016 : asseoir une notoriété et créer un laboratoire forestier pour contribuer au développement du territoire de Bercé

Le Protocole d'accord résume les grandes caractéristiques qui ont conduit à l'éligibilité de Bercé à la démarche Forêt d'Exception : un socle patrimonial d'exception, une gestion multi-fonctionnelle prenant en compte les fonctions économique, environnementale et sociale, une dynamique locale autour du massif et de ses enjeux, une volonté de développement et d'innovation. Rappelons qu'un premier Protocole d'accord a été signé aux premiers temps de la démarche le 15 juin 2009. Une seconde version réactualisée, très semblable à la précédente, a été entérinée par le Comité de pilotage le 7 octobre 2016 en présence du Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Plusieurs raisons ont motivé la signature d'un nouveau Protocole d'accord 7 ans après : modification de l'appellation de la démarche (« Forêt Patrimoine » est remplacée en 2011 par « Forêt d'exception »), renouvellement partiel des élus suite aux élections municipales de 2014 et à la refonte des EPCI en 2016, volonté de marquer un nouveau départ en célébrant un évènement « fondateur » et de consolider la gouvernance.

Les partenaires se sont engagés à participer à l'élaboration d'un Contrat de projet qui détaille les objectifs, les modalités de mise en œuvre, l'estimation et les sources de financement des actions. Celles-ci devront être en phase avec les orientations stratégiques définies par les partenaires :

***Orientation 1* : Améliorer la notoriété de Bercé, promouvoir son identité et celle de son territoire en s'appuyant sur son patrimoine** :

- Bercé, atout naturel de la Sarthe, joyau du département,
- Bercé, une synergie de promotions (ONF, territoire, ≠ acteurs),
- Bercé, une signalétique/symbolique spécifique ambitieuse,
- Bercé, un accueil des publics et des usagers conforme à cette démarche,
- Faciliter l'appropriation de la forêt par la population locale

***Orientation 2* : créer un laboratoire pour une gestion forestière intégrée exemplaire**

- un objectif d'inventaires ambitieux (faune, flore, petit patrimoine, archéo…)
- un terrain d'expérimentations de techniques innovantes pour une sylviculture, une production et une mobilisation des bois de très grande qualité, respectueuse du terrain naturel, des richesses patrimoniales inventoriées, de la fragilité de certains milieux, parfois amplifiée par les évolutions climatiques pressenties, cohérente avec des fonctions sociales probablement à la hausse en vue des objectifs de promotions et des évolutions industrielles et sociétales de l'utilisation du matériau bois.

***Orientation 3* : inscrire dans la durée un projet de développement local et économique, afin d'assurer un lien durable entre la forêt, son territoire et ses acteurs :**

- Cohérence avec les schémas de développement déjà existants
- Complémentarité des partenaires locaux et initiatives
- Relation forte particulière avec CARNUTA.

Contrat de projet 2017 - 2021 : agir sur les patrimoines et l'accueil du public en associant la forêt et ses communes périphériques

Les fiches-actions du Contrat de projet ont été à nouveau actualisées à l'automne 2016 suite à la réactivation des groupes de travail. Elles ont été regroupées selon trois grands thèmes coïncidant avec la dénomination de chacun des trois groupes de travail qui y ont réfléchi. Etabli sur une durée de 5 ans à la demande des élus désireux de disposer du temps nécessaire pour en mettre en œuvre le contenu, ce nouveau Contrat de projet, a été signé lors de la réunion du Comité de pilotage du 6 février 2017 à la salle des fêtes de Jupilles.

Patrimoines culturel, immatériel et naturel :

- acquérir une meilleure connaissance des patrimoines culturels, naturels et immatériels de Bercé,
- poursuivre leur prise en compte dans la gestion forestière,
- transmettre les connaissances des patrimoines aux publics,
- contribuer à valoriser et faire la promotion de la qualité du territoire de Bercé,
- mettre en œuvre une gestion durable multifonctionnelle exemplaire en application de l'Aménagement forestier.

Liens villages/villes/forêt/territoire

- améliorer la qualité du paysage, de l'accueil et de la signalétique ;
- valoriser et faire la promotion de la qualité du territoire de Bercé ;
- garantir la compatibilité du développement de l'accueil du public avec le plan de gestion forestière durable et les schémas de développement existants ;
- rassembler les villages périphériques ;
- fédérer les énergies compte tenu de l'organisation administrative et politique du territoire morcelée.

Rénovation de la politique d'accueil

- améliorer la qualité du paysage, de l'accueil et de la signalétique ;
- valoriser et faire la promotion de la qualité du territoire de Bercé ;
- garantir la compatibilité du développement de l'accueil du public avec le plan de gestion forestière durable (aménagement) et les schémas de développement existants ou en projet.

Création d'outils de communication autour de la démarche Bercé Forêt d'Exception et de ses valeurs. Ici un roll-up, mis à disposition notamment des acteurs locaux lors de salons touristiques / Création : R. Perrot

Un assemblage d'innovations portées par les femmes et les hommes du territoire

Trois actions « phares » réalisées de 2008 à 2015

Un premier Contrat de projet est rédigé et présenté aux membres du Comité de Pilotage en avril 2011. Il sera réactualisé en 2013 (Contrat de projet 2013-2015) mais ne sera pas signé pour les raisons évoquées plus haut. Toutefois, un certain nombre d'actions seront mises en œuvre durant la période 2008-2015 **(voir « Projets réalisés de 2008 à 2015 » en annexe 1 page 96).** Parmi celles-ci, détaillons le contenu de 3 projets représentatifs de la démarche Forêt d'Exception à Bercé.

Fontaine de la Coudre : requalification d'un site d'accueil emblématique (2010-2011)

Très appréciée des usagers, la Fontaine de la Coudre offre en été un espace ombragé et frais agrémenté d'un plan d'eau, équipé d'une aire de stationnement, de tables de pique-nique et de bancs, ainsi que de panneaux d'information. Situé au cœur d'un vallon en lisière de forêt, à proximité de la source du Dinan et de peuplements remarquables, ce lieu est également connu pour ses richesses paysagères. Début 2010, un diagnostic suivi d'un projet chiffré est proposé au Conseil Général de la Sarthe. Il comprend les prestations suivantes : curage des plans d'eau et mise en sécurité du bouquet arboré, reprise du stabilisé des aires de stationnement, création d'un chemin stabilisé accessible aux personnes à mobilité réduite, fourniture et pose d'un mobilier neuf dont tables de pique-nique et bancs adaptés aux PMR, mise en place d'une passerelle, d'un abri, d'escaliers, d'un garde-corps, de plots anti-pénétration, fascinage du talus et création d'un plessis autour d'un chêne remarquable.

Financement : Conseil général de la Sarthe, ONF FEDD. Montant de l'opération : 72 000 € HT.

La Fontaine de la Coudre : travaux d'aménagement

A gauche : Réfection du stabilisé avec une grave ocre. A droite : Chemin accessible aux PMR / Photos : M. Michel

Emmarchements et garde-corps et mise en place d'une passerelle / Photos : M. Michel

Fascinage du talus et plessis autour du chêne Émery / Photos : M. Michel

Chenin en Bercé, cuvée spéciale des coteaux du Loir (2013)

Ce projet de création d'une cuvée « spéciale » de vin des coteaux du Loir est né d'une rencontre sous les chênes entre Jean-François Clémence, ancien agent de l'ONF et Christophe Croisard, viticulteur à Chahaignes, commune du sud du massif. « Mon idée était de mettre du vin d'ici dans du chêne de Bercé, que j'ai fait pousser ! », explique Jean-François Clémence. « Le bois choisi est vieux de 220 ans et provient de la parcelle 167, à Jupilles ». Un partenariat se met en place, associant Christophe Croisard, l'ONF, Carnuta, Vicard Merranderie Tonnellerie et les Archives départementales de la Sarthe.

Parallèlement à la production de 2 500 bouteilles d'une cuvée spéciale issue du cépage Chenin blanc, élevée pendant 16 mois dans 5 tonneaux de 400 litres fabriqués à partir de merrain de Bercé par la société Vicard, une exposition intitulée « Des vignes, des vins, des hommes, du bois pour les tonneaux du XXe siècle » est hébergée à Carnuta de mai à septembre 2013.

Cette action participative (le nom de la cuvée a été choisi par le public de Carnuta) cherche à renouer un lien historique entre la forêt et son territoire au bénéfice de l'économie locale :

« l'union du chêne et du Chenin, le bois et le vin du terroir sarthois, […] au cœur de la région qui les a vus naître », selon la formule de M. Croisard.

Cette initiative pourrait constituer une référence en faveur de la production de vins de haute qualité élevés en fûts de chêne de Bercé, afin de générer une demande apte à développer un marché local pour la merranderie et accroître la renommée du massif. En effet, le succès de cette cuvée « Chenin en Bercé » a incité M. Croisard à renouveler l'expérience (projet inscrit dans la fiche-action n°13 du Contrat de projet) et il semble que celle-ci ait suscité une certaine émulation parmi quelques vignerons de la Vallée du Loir.

Chenin en Bercé « Made in Bercé »

« Chenin en Bercé » : une initiative de bon goût pour renouer les liens entre Bercé et son territoire, au profit du développement local / Photo : Domaine de la Raderie

Tonneau utilisé pour l'élevage de la cuvée « Chenin en Bercé », exposé à Carnuta en 2013. La thématique du vin et du bois constitue une bonne illustration de l'intégration territoriale de Bercé / Photo : Sylvain Haye

Révéler le patrimoine archéologique (2010-2015)

En 2010, la démarche Forêt d'Exception permet de franchir une étape en passant de l'observation à l'analyse scientifique. Aux commandes de cette initiative : deux partenaires, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et l'ONF qui engagent plusieurs études destinées à mieux connaître et caractériser l'histoire et les anciennes occupations dans le massif. C'est ainsi que la réalisation d'une étude des cartes anciennes permet de comprendre l'évolution de la forêt au cours des trois derniers siècles.

Trois ans après, le recours à la technologie LIDAR©, système de détection laser appliqué en archéologie depuis 2006, met en évidence les anomalies de reliefs du sol pouvant correspondre à des sites archéologiques. Après un travail de prospection archéologique mené par l'ONF, un ancien parcellaire, probablement agricole et qui pourrait dater de l'antiquité, est identifié dans plusieurs secteurs de la forêt. Le potentiel archéologique de Bercé est alors révélé, offrant aux chercheurs un formidable terrain d'analyse et de décryptage de la spécificité du massif. Pour l'ONF, l'enjeu désormais est d'intégrer toutes ces informations dans ses documents de gestion forestière afin de préserver ces éléments du patrimoine. L'idée est également de promouvoir sa valorisation avec les autres acteurs de Forêt d'exception, notamment à Carnuta.

Financement : Direction régionale des affaires culturelles, ONF FEDD. Montant de l'opération : 130 000 € HT.

« En résumé, nous menons une enquête »

VALLÉE DU LOIR

La forêt passée au laser !

BERCÉ • Après le passage d'un avion bourré de technologie, des archéologues ont fouillé de nombreux sites de la forêt et fait d'intéressantes découvertes.

Candidate au label Forêt d'exception depuis plusieurs années, la forêt de Bercé a droit à un traitement spécial.

Une équipe d'archéologues y a dernièrement posé ses valises à Jupilles. Durant deux cessions d'une semaine chacune, Cécile Dardignac et Guillaume Banaily archéologues à l'office national des forêts (ONF) accompagnés de Bakary Coné, étudiant en archéologie, et Aude Crozet, archéologue bénévole, ont entamé un inventaire précis du patrimoine archéologique, en partenariat avec la direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

En mars 2013, la DRAC avait organisé un survol de Bercé utilisant une technologie assez récente, le Light Detection And Ranging (LIDAR). « **C'est un laser porté par avion qui permet d'obtenir une cartographie très précise du terrain. Il révèle toutes les anomalies topographiques que l'œil ne peut pas voir et que nous vérifions aujourd'hui** », explique Cécile Dardignac.

De gauche à droite : Yves Gouchet, Aude Crozet, Cécile Dardignac et Bakary Coné.

« **En résumé, nous menons une enquête avec les indices du LIDAR et des forestiers** », ajoute Guillaume Banaily. Le groupe est secondé par Yves Gouchet retraité de l'ONF ayant publié un ouvrage sur la forêt de Bercé. « **J'avais recensé des d'anomalies. Des enclos, des ferriers et des scories indiquant qu'il y a eu une production de fer** », indique l'ancien forestier.

« **C'est normal de trouver des sites archéologiques pour la bonne raison que cette forêt n'est pas naturelle. Elle a poussé sur ces sites en les fossilisant** ».

Concrètement, Bercé regorge de traces d'occupations anciennes qui ne sont pas datées. « **Ce qui ressort majoritairement ce sont les enclos. Nous ne connaissons pas leur fonction, ils datent probablement d'entre le Moyen-Âge et la période moderne.** »

On y trouve aussi des preuves d'une exploitation métallurgique très importante « **avec des zones d'extraction et de réduction du minerai qui remontent à l'époque médiévale ou à l'antiquité** ».

Le LIDAR a mis en évidence un élément phare inconnu jusque-là : un ancien parcellaire qui couvre une bonne partie du site. « **Cela pourrait remonter à l'antiquité. Berçé reposerait-elle sur une exploitation agricole ?** ».

Les professionnels rendront leur rapport dans les prochaines semaines. Suivra une prise en compte de la gestion forestière. « **Il est trop tôt pour savoir ce qu'on va faire** ». Parmi les possibilités : expositions, visites guidées, accueil scolaire, sentiers découvertes.

Les données seront mises à disposition pour les chercheurs et étudiants, une partie sera restituée au public.

Claire DAVENEL (CLP)

Article de presse rédigé à l'occasion des prospections archéologiques fin 2014 / Source : Vallée du Loir du 09/01/15

Trois actions « phares » du Contrat de projet 2017 – 2021

Le contrat de projet 2017-2021, signé début février 2017 décrit des actions dont la plupart, faute de temps, n'a pas encore été mise en œuvre au moment de la rédaction du dossier de candidature. Certaines, actuellement en cours, méritent d'être détaillées en raison de leur caractère emblématique. En effet, ces projets découlent d'une vision partagée de Bercé et reposent essentiellement sur l'engagement, la motivation et l'implication des participants.

Vallon de l'Hermitière : un « paradis pour les naturalistes »

La régénération des peuplements du Vallon de l'Hermitière programmée à partir de 2016 est susceptible d'impacter considérablement ce site exceptionnel. Futaie « cathédrale » de chênes et de hêtres bicentenaires d'une hauteur hors-norme (quelques arbres dépassent les 50 m), paysage vallonné aux couleurs automnales spectaculaires et milieu naturel d'une grande richesse, le site représente à lui-seul un concentré des enjeux essentiels d'une véritable gestion multi-fonctionnelle. Sa valeur patrimoniale et sa notoriété en font la vitrine toute désignée d'une « gestion exemplaire » préconisée dans la charte Forêt d'Exception.

À enjeux exceptionnels, mesures exceptionnelles : l'ONF organise et participe, en partenariat avec les associations naturalistes volontaires, à une étude dans le but d'inventorier et d'évaluer la richesse écologique du vallon. Le rapport, finalisé à l'automne 2016, comprend les inventaires et descriptifs des peuplements forestiers, des habitats, de la flore (y compris lichens et bryophites), de la faune (chauve-souris, oiseaux) ainsi que des conseils de gestion. Cette étude complexe nécessitant l'apport de compétences diverses et pointues a été menée conjointement par les naturalistes appartenant aux réseaux « Mammifères » et « Habitat-flore » de l'ONF appuyés par 2 techniciens forestiers territoriaux de Bercé, des naturalistes locaux dont un ornithologue et un entomologue confirmés ainsi que des adhérents de Sarthe Nature Environnement (fédération départementale des associations de protection de l'environnement en Sarthe).

Les résultats de ces études ont permis de prendre un certain nombre de mesures nécessaires à la préservation des ressources naturelles et paysagères du site : la régénération des peuplements sera ainsi effectuée par petites surfaces (parquets de 2 à 3 ha) sur une trentaine d'années et un îlot de sénescence de 2 ha sera constitué. Des suivis seront mis en place dans les premiers parquets ouverts pour s'assurer des effets des interventions sur les espèces choisies comme indicatrices du bon fonctionnement de l'écosystème (chiroptères et lichens). Le contour des parquets suivants sera déterminé ultérieurement, en fonction du résultat de ces suivis.

Symbole d'ouverture

Ce travail collaboratif marque significativement la volonté de l'ONF de s'inscrire dans une approche concertée : c'est en effet la première fois que des partenaires externes sont associés à une réflexion en relation directe avec la gestion sylvicole. Il s'intègre à la fiche-action n° 3 « De nouvelles actions structurantes en faveur de la biodiversité » qui préconise les actions suivantes :

- « Créer un Comité scientifique dédié à améliorer la connaissance et assurer un suivi de la biodiversité de la forêt de Bercé. Ce Comité scientifique réunira l'ONF et les experts locaux. Il devra travailler en étroite collaboration avec l'Université du Mans afin d'agréger un maximum

d'informations sur les cortèges faunistiques et floristiques et leurs fonctionnements en vue d'améliorer l'adaptation des techniques forestières aux spécificités du massif ».

- « Réaliser des supports de communication autour des ilots de vieillissement et de sénescence afin de sensibiliser le grand public aux actions environnementales mises en place à Bercé ».

Une étude concertée

Sud-Sarthe

Château, Écommoy, La Chart

Marigné-Laillé

O F 04/07/2016

Le vallon de l'Hermitière sous microscope

L'Office national des forêts a lancé une vaste étude sur le fonctionnement biologique du vallon de l'Hermitière, en forêt domaniale de Bercé. Un site où hêtres et chênes devaient disparaître.

Entretien

Laurent Tillon, chargé de mission faune biodiversité à la direction de l'Office national des forêts de Paris.

Quelle est l'origine de cette étude ?

L'an passé, ont été lancées quelques coupes de bois sur le vallon de l'Hermitière, un site culturel et historique de la forêt domaniale de Bercé. Des associations de protection de l'environnement nous ont interpellés. Elles s'interrogeaient sur l'impact que cela pouvait avoir sur le fonctionnement écologique du site et sur la biodiversité de manière globale.

Nous nous sommes effectivement interrogés et donc, nous avons suspendu les coupes pour nous intéresser à la biodiversité de ce site ultra-sensible.

Que comportent précisément vos analyses ?

Avec le soutien de Sarthe nature environnement, nous avons lancé une grosse investigation sur la biodiversité de ce secteur-là. Notamment, pour essayer de comprendre le fonctionnement écologique du vallon de l'Hermitière.

Le contexte est particulier avec de vieux arbres, très hauts et une ambiance très forestière. On a voulu comprendre ce qui se passait sur le plan géographique, sur l'axe de circulation de la biodiversité, en tenant compte du goulot d'étranglement qui marque le secteur de l'Hermitière. Il fallait travailler autour de ce secteur-là pour savoir comment ça circulait.

On a eu trois focus en termes de recherche : la description des habitats et le fonctionnement écologique en habitat forestier en tant que tel.

Puis, une étude sur les bryophytes (petite mousse) et des lichens. Ces deux végétaux sont de très bons indicateurs sur la qualité de notre environnement.

Le troisième groupe étudié étant les chauves-souris. Ces espèces sont très dépendantes de la structure de la forêt. Alors qu'elles peuvent aller à plusieurs kilomètres, elles sont très attachées à la structure de la végétation. Cela nous donne un indicateur sur la circulation de la faune.

Qu'attendez-vous de cette étude ?

Le grand enjeu de l'étude est de comprendre comment cela s'organise, pour savoir ce que l'on peut faire, ce qu'il faut faire, ce qu'il ne faut pas faire, tant vis-à-vis de la biodiversité que de l'ambiance forestière.

De nombreux chercheurs venus de France pour étudier la faune et la flore du vallon de l'Hermitière. Un site historique, où hêtres et chênes, régénérés sous Napoléon Ier, devaient progressivement disparaître.

Les chauve-souris au cœur d'une étude d'envergure

Neuf experts ont été dépêchés pour l'étude sur le fonctionnement biologique du vallon de l'Hermitière, en forêt domaniale de Bercé. Du jamais vu en France, notamment sur l'étude des chauves-souris. L'investigation, démarrée au printemps, devait durer quelques semaines.

Les experts ont accumulé une masse d'informations et de données telle qu'elle s'étendra jusqu'à la fin de l'été. **« Les associations voient cette étude d'un bon œil et se montrent impressionnées du travail mené,** indique Christophe Rollier, correspondant environnement auprès de l'agence des Pays de la Loire. **On va faire une grosse campagne pour montrer que l'on est loin d'avoir à rougir de ce qui est fait. Nous comptons le valoriser et montrer que l'on prend en compte l'environnement et que cela fait partie maintenant de notre gestion. »**

Christophe Rollier, correspondant environnement auprès de l'agence des Pays de la Loire.

L'étude d'évaluation de la biodiversité du vallon de l'Hermitière illustre une nouvelle dynamique de partenariat à la mesure des enjeux patrimoniaux suscités par la future régénération des peuplements forestiers / Source : article Ouest-France du 7 juillet 2016

« Bercé est un paradis pour les naturalistes et leurs associations. Collaborer avec l'ONF à ce projet "Bercé, Forêt d'exception" est l'opportunité de redécouvrir ensemble ses richesses et de conduire des actions communes pour préserver sa biodiversité.

Récemment, une collaboration active a permis de découvrir une fougère inconnue en Sarthe, d'observer de nouvelles espèces de chauve-souris, de révéler la présence de plantes indicatrices de la qualité de l'air au niveau européen, mais aussi de revoir un insecte xylophage rare non observé ici depuis 50 ans. et ce n'est que le début de cette collaboration ! »

DENIS FOUSSARD, naturaliste bénévole au sein de l'association SCIRPE, association membre de Sarthe Nature Environnement

Mécénat Martell : une nouvelle contribution au partenariat engagé

Martell, « la plus ancienne des grandes maisons de Cognac » propose un apport de 80 000 € pour financer un projet de « sentier de contemplation » : enlèvement des mobiliers obsolètes, accessibilité du parking et du sentier aux personnes à mobilité réduite, développement d'une application mobile, édition d'une plaquette de communication. L'implication de Martell n'est pas le fruit du hasard : ses alcools vieillissent dans des fûts de chênes originaires de Bercé.

Un groupe de travail spécifique a été créé afin de définir en concertation le contenu du projet, dont la livraison est attendue pour juin 2016, et d'en assurer le suivi. Ce type de partenariat dans le cadre de l'accueil du public est une première à Bercé : le mécénat est un sillon à creuser car s'il constitue un excellent vecteur de communication pour le donateur, il représente également une source de financements bienvenue pour la mise en œuvre des projets Forêt d'Exception actuels et futurs.

Ce projet s'inscrit dans la fiche-action n° 8, « Requalification des principaux sites d'accueil : Fontaine de la Coudre, l'Hermitière, Chêne Lorne (Croix Marconnay), Futaie des Clos » qui préconise notamment de « Créer un parcours de contemplation à la Futaie des Clos dans le cadre du Mécénat ONF – Maison Martell, accessible aux personnes à mobilité réduite. Ce parcours sera équipé d'une application mobile délivrant des informations sur la futaie, son histoire, ses richesses faunistiques et floristiques ».

Forte des retours presse très positifs générés par la mise en place de cet équipement d'un genre nouveau, et s'appuyant également sur la notoriété toute fraiche de Bercé portée par la mise en place du label Forêt d'Exception®, l'équipe de l'Agence ONF des Pays de la Loire accentue depuis quelques mois des démarches afin de perpétuer ce mode de financement. Elle espère, avec la complicité des membres du Comité de Pilotage désormais convaincus également de l'intérêt de la démarche, accroitre le nombre des partenaires externes susceptibles de faciliter la mise en œuvre des actions définies par le Contrat.

Ainsi, un projet avec l'artiste Thierry Soufflard est actuellement à l'étude dans le territoire de Bercé : « L'artiste propose une exposition amenant le public à découvrir les bûcherons, les exploitants

forestiers et les agents de l'ONF comme des artistes qui s'ignorent ! Aérosol à la ceinture, ces acteurs de la forêt laissent une multitude de détails fluorescents sur leur passage qui échappent généralement aux visiteurs de la forêt » (extrait de la fiche-projet dédiée). Des photos sur bâches microperforées de très grand format (jusqu'à 3 m) constitueraient, tels les cailloux du Petit Poucet, un appel depuis le centre bourg de l'un des villages riverains jusqu'en forêt… l'objectif poursuivi étant de « donner la forêt à voir comme un élément central du quotidien de la vie locale ».

La Maison Martell valorise la Futaie des Clos

Un cognac va financer l'accès au chêne Boppe

Le label Forêt d'exception promis à la forêt domaniale de Bercé attire les regards. Un projet d'ampleur, financé par un mécène, devrait se concrétiser bientôt autour du chêne emblématique.

Fondée en 1715, la maison Martell est l'une des plus anciennes maisons de cognac et souhaite financer un projet d'accueil du public accessible à tous, tout particulièrement aux personnes à la mobilité réduite.

Ce projet, confié à l'Office national des forêts (ONF), devra aussi respecter la forte identité de la forêt de domaniale Bercé. Voici donc les grandes lignes à respecter.

Vendredi matin à la futaie des Clos, le groupe de travail *accueil public* du projet Forêt d'exception a été élargi exceptionnellement à différents représentants d'associations tourisme handicap.

Un sentier de contemplation

Autour de Mathilde Rade, chargée du projet accueil à l'ONF Pays de la Loire, le groupe de travail a échangé directement sur les lieux et évalué les possibilités en y incluant les différentes contraintes liées à la mobilité réduite. **« Il fallait définir les modalités techniques et écrire ensemble le scénario du sentier. Devons-nous rallonger le sentier actuel ou revoir l'existant ? Voilà les questions que nous avons posées. »**

La sécurité, l'accueil, l'intérêt du futur sentier et les conditions du mécène ont donné lieu à un large échange. La réflexion a été constructive et permis d'avancer les grandes lignes où l'on s'orienterait vers un sentier de contemplation des lieux plutôt qu'une expression artistique.

Mathilde Rade, chargée du projet accueil à l'ONF Pays de la Loire, a dirigé le groupe de travail réfléchissant à rendre le chêne Boppe accessible à tous, particulièrement aux personnes en fauteuil roulant.

« Le projet devrait voir le jour d'ici l'été prochain. Les travaux seront lancés dès que la définition du projet sera validée, indique Romain Perrot, chargé de communication à l'ONF Pays de la Loire. **Nous souhaitons associer les acteurs territoriaux à ce projet de mécénat. Vendredi, nous avons défini les grandes lignes et avons bien avancé tous ensemble. Rassembler les avis et opinions de chacun, les faire échanger entre eux selon leurs intérêts respectifs, voilà l'idée même de ce genre de projet de concertation afin que les projets ONF soient portés par un maximum d'acteur du territoire. »**

Réunion à la futaie des Clos du groupe de travail relatif à la création d'un sentier de contemplation le 21 octobre 2016 / Source : Ouest-France du 25 octobre 2016.

« Miel in Bercé » : apiculture et engagement citoyen

Quand protection générale des milieux rime avec gastronomie… les membres du Comité de Pilotage acquiescent ! C'est ainsi que la poursuite de l'un des projets de la fiche-action n° 10 intitulée « Garantir la qualité paysagère et le cadre de vie propices au développement durable du territoire » consistant à « Développer un projet "Abeilles en forêt de Bercé et insectes pollinisateurs" afin d'entretenir et sauvegarder les lisières de la forêt domaniale de Bercé et les fleurs de prairies des environs. Installer des ruches en forêt afin de favoriser la création de nouveaux essaims » a reçu un accord à l'unanimité des structures représentées lors de la séance de travail organisée courant février 2017.

La réalisation de cette action est liée à l'acquisition de subsides via un mode de financement très nouveau pour tous, puisqu'il a été acté également de lancer un appel aux dons par le site « Ulul » de financement participatif. Ce type de projet suscite généralement un engouement

important auprès du public, le devenir des abeilles reflétant les préoccupations de chacun à propos de la détérioration de l'environnement et des menaces qui pèsent de plus en plus sur la biodiversité.

Dès lors que les fonds nécessaires seront réunis, un partenariat se mettra en place avec un apiculteur local autorisé à installer des ruches en forêt et en lisière : après les alcools élevés en fûts de chêne local, le miel « made in Bercé » fera son apparition sur les étals du territoire, complétant une collection de produits locaux « sourcés » en forêt et contribuant, nous l'espérons, à la poursuite du développement économique local.

BERCÉ,
un trésor
partagé
R. Perrot
FORÊT D'EXCEPTION

CONCLUSION

Bien malin qui aurait parié, début 2016, sur le dépôt en ces premiers jours de mars de la candidature de Bercé au titre de Forêt d'Exception…

Si les acteurs du territoire n'ont jamais douté du caractère exceptionnel de Bercé et de sa légitimité à concourir pour ce label, restait alors à vérifier leur souhait de dialogue avec l'ONF et leur envie d'écrire ensemble un projet promouvant autour de cet espace des valeurs partagées. Leur présence massive lors du comité de pilotage organisé en juillet 2016, quelque deux ans après une interruption brutale de la démarche, affirmait leur motivation pour rouvrir cet ambitieux dossier.

Au fil des semaines et des mois écoulés depuis, des réunions de travail, des tournées de terrain, des échanges entre membres du Comité du Pilotage menés à un rythme effréné mais dans une grande générosité et un esprit d'ouverture extraordinaire de la part de tous, la motivation du collectif porteur de ce projet s'est encore consolidée : c'est pleinement conscients du challenge à relever, mais prêts à retrousser leurs manches pour que se concrétisent leurs projets que tous sont mobilisés pour faire la preuve de ce que Bercé est bel et bien, entre toutes peut-être, la Forêt d'Exception dont elle brigue le nom.

Cette distinction sera un outil précieux nous en sommes convaincus pour permettre à Béatrice, Régis, Romain, Sandy, Jean-François, Joël… hommes et femmes de Bercé d'extraire plus aisément de sa gangue et ciseler le joyau presque brut encore qu'est aujourd'hui cette exceptionnelle forêt.

Guylaine ARCHEVÊQUE
Directrice de l'Agence territoriale ONF Pays de la Loire
Co-présidente du COPIL Bercé Forêt d'Exception Candidate

Photo : R. Perrot

Annexes

Photo : R. Perrot

Annexe 1

Fiches action et projets pour la période 2017-2021

Thème	N° fiche-action	Fiche-action	Projets
Patrimoines culturel, immatériel et naturel	1	Approfondir les connaissances sur les patrimoines culturels du territoire et leur prise en compte dans la gestion forestière	Restituer les données LIDAR© récoltées depuis quelques années et les rendre accessible à tous les acteurs locaux (promotion). Développer des liens étroits avec les universitaires et chercheurs du département afin de continuer à mener des recherches sur le passé de la forêt de Bercé.
			Valoriser toutes les nouvelles informations liées au massif de Bercé et travailler à leur diffusion en partenariat avec Carnuta, notamment les informations concernant l'histoire de la métallurgie.
			Collecter auprès des habitants, associations et autres sources d'informations sur les histoires, le patrimoine, les savoir-faire, traditions et coutumes locales. Récolter les témoignages des anciens (plus de 80 ans) du territoire afin de ne surtout pas perdre leurs histoires, liées à la forêt de Bercé.
			Valoriser et mettre à jour les données concernant le massif récoltées ces dernières années afin d'enrichir le fond documentaire conservé à Carnuta.
Patrimoines culturel, immatériel et naturel	2	Transmission au public des connaissances sur les patrimoines culturels et naturels de Bercé et son territoire	Créer une exposition itinérante autour de l'Histoire de la forêt de Bercé, allant de village en village durant une période prédéfinie (ancienne carte du massif, reproduction de cartes postales, etc.). Remettre la forêt au cœur des villages, symbole fort pour la population locale et le territoire.
			Investir dans des « mallettes archéologiques » (création Forêt domaniale de Rouen 2016) à destination des écoles et structures de loisirs, notamment Carnuta. Jeu d'animation sur site ou hors site.
			Associer à la démarche Forêt d'Exception l'ouvrage d'Yves Gouchet sur la massif de Bercé et son histoire

			(« *Le massif forestier de Bercé* » éditions Alan Sutton). Soutenir sa publication et entretenir la mémoire du massif et du territoire.
			Développer un partenariat fort avec l'Education nationale afin de construire ensemble un programme réinvitant la forêt à l'école et l'école en forêt afin que les nouvelles générations se réapproprient le massif.
			Réaliser un chantier de volontariat international valorisant le massif ainsi que le territoire. Se rapprocher du réseau départemental « Cotravaux » Concordia.
			Développer de nouveaux thèmes de sorties et d'animation en forêt (faune, flore, « vis ma vie de bûcheron », sortie martelage, etc.) et de nouvelles formes d'animation (Rando à la journée, animation archéologique, Brame, animation nocturne, application mobile, etc.).
Patrimoines culturel, immatériel et naturel	3	De nouvelles actions structurantes en faveur de la biodiversité	Créer un Comité scientifique dédié à améliorer la connaissance et assurer un suivi de la biodiversité de la forêt de Bercé. Ce Comité scientifique réunira l'ONF et les experts locaux.
			Assurer la continuité écologique des milieux à la Fontaine de la Coudre en accord avec les exigences délivrées par l'ONEMA. Réaliser les travaux nécessaires.
			Réaliser des supports de communication autour des ilots de vieillissement et de sénescence afin de sensibiliser le grand public aux actions environnementales mises en place en forêt de Bercé.
			Identifier les arbres remarquables à préserver en forêt et hors forêt. Les mettre en sécurité et les valoriser auprès du grand public.
Patrimoines culturel, immatériel et naturel	4	Connaissance mutualisée des populations de grands animaux	Intégrer la démarche innovante « Sylvafaune » à la candidature au label « Forêt d'Exception » en collaboration avec le GIC de Bercé et l'ONCFS.
			Expérimenter la mise en place de bandes notamment enherbées tout le long du périmètre de la forêt afin de limiter les dégâts agricoles liés aux grands animaux (bande de nourrissage

			et espace d'expression de la biodiversité, reproduction pour la petite faune).
Patrimoines culturel, immatériel et naturel	5	Mobiliser les acteurs de la forêt pour l'avenir	Resserrer les liens entre sylviculteurs publics et privés du territoire, par l'organisation d'échanges techniques réguliers destinés à améliorer la résilience des peuplements face aux changements globaux.
			Contribuer à améliorer la compréhension des mécanismes d'adaptation mis en place par les arbres dans le cadre des changements climatiques.
			Sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'amont de la filière à la nécessaire prise en compte de la question du paysage et de la protection des espèces et des milieux.
			Partager un plan de communication avec les partenaires de la filière visant à améliorer l'acceptabilité sociale des activités sylvicoles et à mieux comprendre la nécessité de réguler les populations de grands animaux.
Accueil du public	6	Structurer l'accueil du public en forêt: itinérances et information	Rédiger un schéma d'accueil complet à l'échelle du massif de Bercé (stratégie touristique, nécessité de créer des conventions d'entretien d'équipement, homogénéisation du mobilier, etc.).
			Référencer tous les itinéraires balisés en forêt et hors forêt de Bercé afin d'uniformiser le balisage et de valoriser les sentiers essentiels à l'attractivité touristique du territoire (développement de boucles villages/forêt).
			Définir une stratégie de circulation à long terme, valorisant le massif et ses environs. A ce titre, un schéma de circulation des véhicules automobiles devra notamment être arrêté entre ONF et collectivités intéressées de sorte à assurer la mise aux normes des voies et le maintien en sécurité de leurs usagers.
			Créer des liaisons douces en forêt et développer le cyclotourisme sur le massif, en collaboration avec les communes du territoire. Créer une base VTT.

			Créer de nouveaux supports touristiques grand public pour valoriser le massif et le territoire (application, géo-référencement des sentiers en forêts de Bercé, etc.) en lien avec la *Fiche Action 2*.
Accueil du public	7	Définition et mise en place d'une politique de signalétique et d'information dans les villages périphériques	Homogénéiser la signalétique des accès à la forêt, à l'échelle du territoire et assurer une visibilité et un accès clair aux sites emblématiques de la forêt de Bercé (Futaie des Clos, Fontaine de la Coudre, l'Hermitière, Carnuta).
			Créer un panneau commun à toutes les communes, mettant en avant le massif de Bercé, ses liaisons et sentiers de loisirs, ses sites emblématiques et les spécificités du territoire. Ce panneau « Forêt d'Exception » couvrira l'ensemble du territoire et sera commun à toutes les communes. Création d'une carte touristique à destination des offices de tourisme du territoire et des acteurs intéressés afin d'améliorer la lisibilité du massif et de son offre d'itinéraires.
Accueil du public	8	Requalification des principaux sites d'accueil : Fontaine de la Coudre, l'Hermitière, Chêne Lorne (Croix Marconnay), Futaie des Clos	Créer un parcours de contemplation à la Futaie des Clos dans le cadre du Mécénat ONF – Maison Martell accessible aux personnes à mobilité réduite. Ce parcours sera équipé d'une application mobile délivrant des informations sur la futaie, son histoire, ses richesses faunistiques et floristiques.
			Aménager une mare pédagogique autour du site de la Fontaine de la Coudre afin de sensibiliser le public à différents sujets majeurs concernant l'eau, les mares forestières ainsi que la faune et la flore qu'elles abritent. Ce site sera aménagé en respectant ses spécificités. La Fontaine de la Coudre est un site reconnu au titre de Natura 2000.
			Mettre en place une communication grand public autour du Vallon de l'Hermitière, portant sur ses richesses naturelles. Valorisation du site pour sa biodiversité et les espèces qui ont y sont observées, ainsi que le partenariat ONF et Naturalistes dédié à sa préservation et à sa gestion sylvicole adaptée.

			Croix Marconnais : aménagement parking et circuits pédestre et autres actions de valorisation.
Accueil du public	9	Mettre en place une offre de loisirs attractive en forêt de Bercé	Inviter la population à proposer des idées d'une manière innovante. Encourager la population locale à participer au dialogue territorial qui se crée autour de la forêt.
			Créer un parc à jeu en forêt de Bercé, en collaboration avec l'Ecole des Beaux-Arts du Mans (l'ESBA TALM travaille avec l'Arche de la Nature au Mans depuis plusieurs années).
			Analyser l'offre l'hébergement du territoire et encourager la mise en place d'un gîte en forêt.
			Aménager un espace au cœur du massif afin de mettre en valeur ses richesses faunistiques : création d'un aménagement artistiques et/ou pédagogique autour de Saint-Hubert (rond-point ou espaces alentours).
Liens villages/villes / forêt/ territoires	10	Garantir la qualité paysagère et le cadre de vie propices au développement durable du territoire	Rédiger un recueil de préconisations paysagères à l'échelle de tout le territoire afin d'assurer une qualité paysagère : lisière, bassins versants, bocage, carrefours en étoile, etc.
			Mutualiser les initiatives locales (type charte paysagère) et mieux communiquer autour de ces dernières auprès de tous les acteurs du territoire / échange de bonnes pratiques et harmonisation.
			Référencer les haies du territoire et identifier (grâce aux données LIDAR© notamment) les plus anciennes dans le cadre de restauration de haies historiques et paysagères.
			Développer un projet «Abeilles en forêt de Bercé et insectes pollinisateurs» afin d'entretenir et sauvegarder les lisières de la forêt domaniale de Bercé et les fleurs de prairies des environs. Installer des ruches en forêt afin de favoriser la création de nouveaux essaims – partenariat local idéalement (projet Crowdfoung).
Liens villages/villes / forêt/ territoires	11	Identifier les évènements liés à la forêt dans les villages et informer la population de la vie de la forêt	Créer un agenda en ligne propre à toutes les activités en forêt de Bercé. Améliorer la coordination des activités (tout type) en forêt et centraliser toutes les activités organisées auprès d'un même acteur. Améliorer la présence et

			la visibilité des activités en forêt de Bercé sur les réseaux sociaux notamment et les sites respectifs des acteurs locaux.
			Mettre en place annuellement un grand événement en forêt de Bercé en lien avec les communes environnantes : « Journée internationale de la forêt » (ONU) du 14 au 21 mars, l'occasion d'inviter les communes en forêt et/ou d'inviter la forêt dans les communes. Première édition le 18 mars 2017 en collaboration avec les acteurs locaux de Forêt d'Exception.
			Créer un événement musical annuel dans le cadre de Forêt d'Exception en forêt de Bercé. Mettre en place une fête populaire type « Guinguette forestière ».
			Inviter le cinéma en forêt en créant un évènement estival pour mettre en place une séance de cinéma en plein air, cinéma itinérant dans un lieu insolite et d'exception. Collaboration possible avec des cinémas itinérants départementaux.
Liens villages/villes / forêt/ territoires	12	Promouvoir notre labellisation et communiquer sur « Bercé Forêt d'Exception »	Créer un kit de communication à destination de tous les acteurs locaux engagés dans le processus de labellisation (banque de photos, textes généraux Forêt d'Exception et forêt domaniale de Bercé, communiqués de presse, logo, affiches institutionnelles et affiches grand public, goodies, autocollants, etc.).
			Créer une lettre d'information « Bercé Forêt d'Exception » à diffuser à tous les acteurs locaux du territoire et à destination de tous. Fréquence de diffusion à définir.
			Réaliser un film promotionnel « Bercé Forêt d'Exception » sur la forêt domaniale de Bercé, ses patrimoines et son territoire.
Liens villages/villes / forêt/ territoires	13	Promouvoir le bois : des produits « made in Bercé Forêt d'Exception »	Renouveler l'expérience « Chenin en Bercé » en collaboration avec Carnuta, le domaine de Raderie et la tonnellerie Vicard. Ce projet, porté en 2013, a connu un très fort succès. Ce produit est une vitrine d'excellence pour Bercé Forêt d'Exception. S'assurer de la présence du logo de Bercé Forêt d'Exception sur les bouteilles « Chenin en Bercé ».

			Organiser un colloque à Jupilles avec les professionnels de la filière bois.
			Réaliser un film mettant en lumière la qualité des bois du massif et ses débouchés, notamment avec les tonnelleries et le secteur viticole. Promouvoir le développement économique local favorisé par l'exploitation forestière des essences du massif de Bercé.
			Explorer et développer de nouvelles pistes de produits « Made in Bercé Forêt d'Exception » : Identification des produits potentiels et mise en place d'une stratégie territoriale efficiente. Référencer les produits clés passés et présents du territoire.
Évaluation des projets	14	Mise en place d'un système de suivi et d'évaluation des actions engagées	Constituer un Comité de suivi en charge des actions à mener dans le cadre de l'obtention du label « Forêt d'Exception ».
			Identifier des indicateurs afin de mesurer le suivi des actions et évaluation de ces dernières tout au long de la labellisation.
			Créer un espace collaboratif en ligne, innovant, afin que tous les acteurs engagés dans Bercé Forêt d'Exception aient un espace propre à échanger, partager et contribuer à la démarche.

Annexe 2

Projets réalisés de 2008 à 2015

- ***« Connaissance des patrimoines historique et archéologique du territoire de Bercé, prise en compte de ces patrimoines dans la gestion de la forêt domaniale et du territoire environnant »*** (fiche action n°1*).

Ce projet a été mené de 2010 à 2015 par Cécile Dardignac, archéologue à l'ONF en collaboration avec la DRAC, le Service Régional d'Archéologie (SRA), le Centre Allonnais de Prospection et de Recherches Archéologique et l'Université du Maine. Il comprend études d'archives, inventaire, numérisation, géoréférencement et étude comparative de cartes anciennes (« cartographie régressive »), analyses de pollen fossile, mission de télédétection aérienne (vol LIDAR©) et traitement des données, prospections et sondages in situ, définition de mesures conservatoires et préconisations de gestion sylvicole des zones d'intérêt.
Montant HT : environ 130 000 €. Financement : DRAC (pour l'essentiel), ONF, SRA.

* La numérotation et l'intitulé des fiches-actions mentionnées ici se réfèrent à l'ancien Contrat de projet.

- ***« Inventaire du patrimoine architectural et mobilier dans les communes environnantes »*** (fiche action n°2).

Opération réalisée par le Pays Vallée du Loir de 2010 à 2012 dans les communes de Jupilles, St-Vincent, St-Pierre, Pruillé, Beaumont et Thoiré, suivie de journées d'animation publique à Pruillé en mai 2012.
Montant HT : 178 000 €.
Financement : Région Pays de la Loire, Syndicat Mixte du Pays Vallée du Loir, Conseil général de la Sarthe.

- ***« Action en faveur de la biodiversité »*** (fiche action n°3)

Connaissance et restauration du réseau de mares forestières :

- Inventaires des mares forestières (2008) et travaux de restauration réalisés par l'ONF entre 2008 et 2015. Montant HT : 25 000 €. Financement : Région Pays de la Loire, ONF.

- inventaire amphibiens sur 12 mares (ONF, 2009, 2012),
- suivi annuel grenouille rousse (CPIE),
- étude *Luronium natans* (CBNB, 2016).

Travaux de restauration de mare forestière en forêt de bercé. Photo Yves Gouchet.

Organisation et mutualisation des données naturalistes du massif :
- suivi annuel des écosystèmes dans placettes RENECOFOR, INRA,
- Prospection chiroptères (ONF, CPIE). 2011.
- inventaire entomofaune (ONF - CPIE, 2011-2013),
- Inventaire de l'avifaune nicheuse : prospection et suivi des populations de pics, engoulevents et rapaces. 2013. Frédéric Vaidie, expert environnement. Montant : 9 100 € HT. Financement : Région Pays de la Loire, ONF.
- inventaire coléoptères (ONF, 2016),
- étude préalable à la régénération des peuplements du site de l'Hermitière (ONF 2016) : inventaires bryophites, lichens, chiroptères, relevés dendrométriques.

Travaux écologiques divers
Restauration de 5 ha de landes humides (2013). Travaux réalisés par l'ONF.
Montant HT : 2 475 €.
Financement : Région Pays de la Loire, ONF.

- ***Dispositif expérimental enclos-exclos permettant d'évaluer l'impact des cervidés sur la régénération des peuplements*** (fiche action n°4 : « Connaissance mutualisée des populations de grands animaux »).

Mis en œuvre à partir de fin 2012 dans les forêts de la Sarthe, puis développé au sein de l'ONF à l'échelle nationale. 20 structures en place à Bercé fin 2016.
Montant HT : 18 000 €. Suivi : environ 2 jours d'agent par an.
Partenariat : ONF, CRPF Pays de la Loire, Fédération départementale des Chasseurs de la Sarthe.
Financement : ONF.

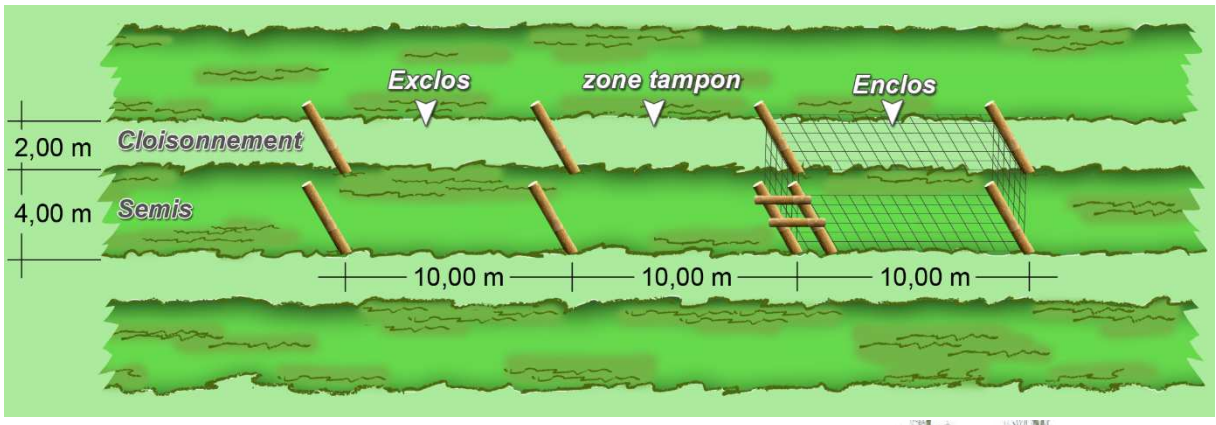

Un dispositif innovant pour évaluer la pression des cervidés sur les peuplements en régénération / Source : ONF

- ***Actions en faveur de l'accueil du public*** *(fiche action n° 6)*

- Partenariat ONF – Carnuta pour l'organisation de visites guidées en forêt par un agent ONF de Bercé (40 à 60 sorties par an).

- Requalification du site de la Fontaine de la Coudre (2011-2012) : curage des bassins, mise en sécurité des arbres, reprise du stabilisé des allées et aires de stationnement, création d'un chemin stabilisé accessible aux PMR, pose d'un mobilier neuf dont tables de pique-nique et bancs adaptés aux PMR, mise en place d'une passerelle, d'un abri, d'escaliers, d'un garde-corps, de plots anti-pénétration, fascinage du talus et création d'un plessis autour du chêne Emmery. 2015 : pose de garde-corps et de bornes botaniques.
Maîtrise d'œuvre : ONF.
Montant HT : 72 000 €
Financement : CG 72, ONF.

- Rénovation des équipements du sentier de la futaie des Clos (2014-2015) : fabrication et pose d'un nouveau banc circulaire autour de la souche Boppe, réfection des plessis des chênes Roulleau et Boppe, remplacement de 2 cadres visuels.
Maîtrise d'œuvre : ONF, Passages (plessis).
Montant HT : 10 300 €
Financement : CD 72, ONF.

- Rénovation des colonnes de fontes (2015-2016) : décapage, peinture, lettrage.
Maîtrise d'œuvre : St-Pierre Peintures et Sols
Montant HT : 9 800 €
Financement : CD 72, ONF.

Rénovation de 20 colonnes directionnelles en 2015 et 2016 / Photo : ONF

- Réfection de la toiture de l'abri Volumiers (2015).
Maîtrise d'œuvre : SARL Vaudoux
Montant HT : 6 050 €
Financement : CD 72, ONF.

Réfection de la toiture d'un abri d'architecture traditionnelle locale / Photos : Marc Michel.

- Schéma d'accueil du public, phase diagnostic et consultation (partielle). 2014.
Montant HT : 15 000 €
Financement : ONF, CG 72.

- **« *Promouvoir le bois : cru Bercé Jupilles* »** (fiche action n°10)

Exposition à Carnuta de mai à septembre 2013 « Des vignes, des vins, des hommes, du bois pour les tonneaux du XX^{e} siècle ». Mise en barrique d'une cuvée spéciale « Forêt d'Exception » par Christophe Croisard, viticulteur à Chahaignes.

Partenariat : ONF, Carnuta, Archives départementales de la Sarthe, Vicard Merranderie Tonnellerie, Christophe Croisard.

Annexe 3

Plan stratégique : synthèse des enjeux de la forêt et liens avec le territoire

La carte « Plan stratégique » présente de façon synthétique les grands enjeux liés à la gestion multifonctionnelle de la forêt (production de bois, protection de la biodiversité, accueil du public) et ses interactions avec le territoire environnant. Les éléments propres à la gestion forestière sont issus du plan de gestion durable de cette dernière, à savoir le document de « Révision de l'Aménagement Forestier de la Forêt Domaniale de Bercé 2007 – 2026 ».

Les enjeux de production dépendent de la valeur marchande des bois exploités : les peuplements feuillus représentent à ce titre un enjeu beaucoup plus fort que les peuplements résineux. La carte fait également apparaître les zones à régénérer dans la période de validité de l'aménagement en cours, à savoir 2007/2026. La régénération implique la récolte des peuplements parvenus à maturité, d'une valeur économique très élevée pour les meilleurs peuplements de chêne, destinés à la tonnellerie ou au tranchage. Le renouvellement des peuplements impacte les fonctions environnementale et sociale de la forêt : le prélèvement de la totalité des arbres sur des surfaces de plusieurs hectares généralement en moins de 10 ans n'est pas sans conséquences sur la biodiversité et sur les paysages. Les îlots de vieillissement et de sénescence sont des mesures de compensation dont un des objectifs est d'atténuer partiellement cet impact.

Les enjeux écologiques les plus importants se situent dans les zonages Natura 2000 et les ZNIEFF de type 1, ainsi que dans les îlots de vieillissement dont les vieilles futaies sont particulièrement riches en chiroptères et insectes xylophages. Ces secteurs sont épargnés par les régénérations, à l'exception de l'Hermitière dont les modalités de renouvellement sont à l'étude au moment où ces lignes sont rédigées.

Les enjeux sociaux, liés à l'accueil du public, sont représentés par plusieurs éléments :

- les zones de sensibilité paysagères désignent les sites les plus fréquentés et les plus exposés visuellement ;
- les zones d'intérêt paysager relèvent la valeur intrinsèque des paysages, le plus souvent les vallons ;
- les sites emblématiques de la forêt ;
- les principales infrastructures locales, notamment le réseau routier intra-forestier et ses connexions externes avec les routes publiques et les routes privées ouvertes à la circulation (routes forestières) ainsi que les principaux accès routiers en domaniale;
- les sites majeurs d'accueil du public en forêt.

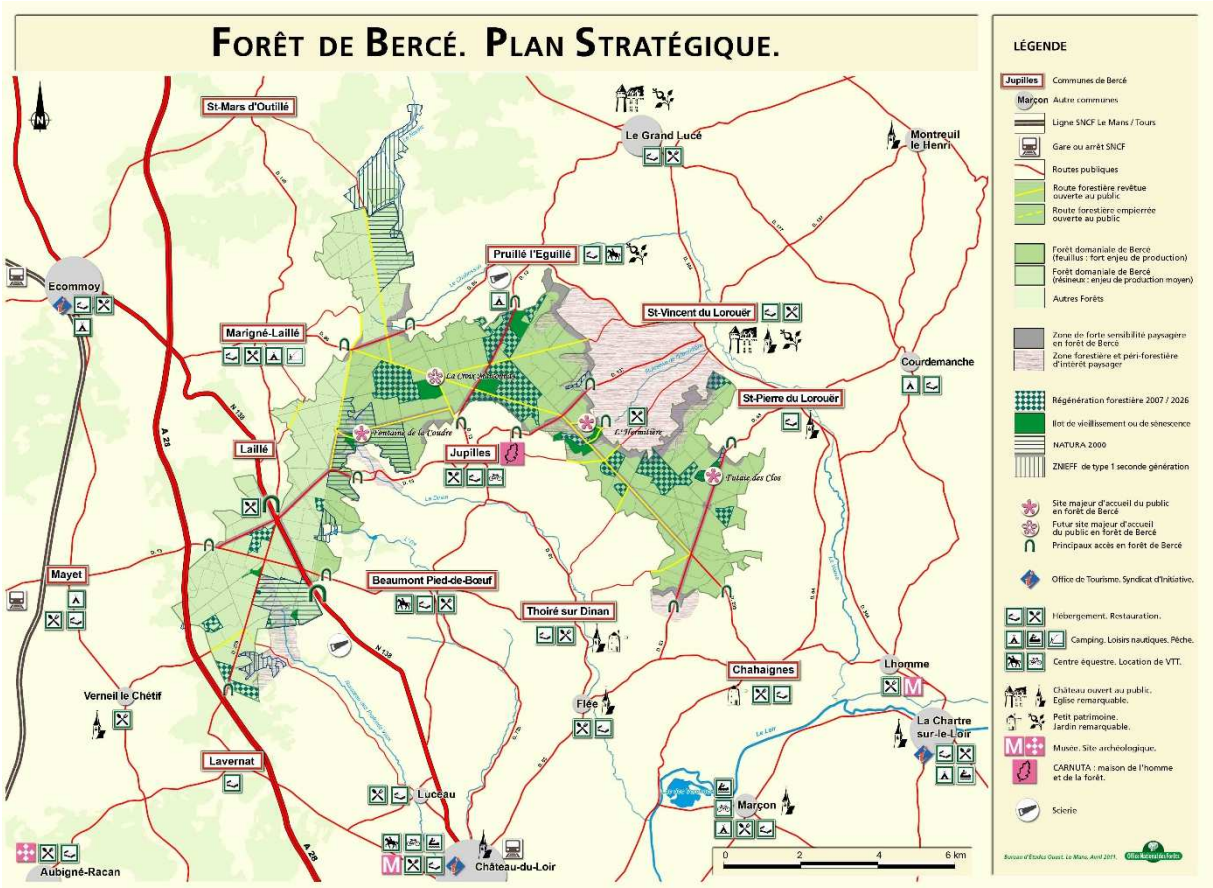

Cette carte situe la forêt dans son contexte territorial et synthétise les grands enjeux : production de bois, protection de l'environnement et accueil du public / Carte : ONF

Annexe 4

Comité de pilotage « Bercé Forêt d'Exception » - Composition et sites internet

Etat		
Préfecture de la Sarthe, Madame la Préfète	Corinne ORZECHOWSKI	www.sarthe.gouv.fr
Direction Régionale des affaires culturelles (DRAC) des Pays de la Loire, Madame la Directrice	Nicole PHOYU-YEDID	www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) des Pays de la Loire, Madame la Directrice	Annick BONNEVILLE	www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Pays-de-la-Loire
Direction Départementale des Territoires de la Sarthe, Service Eau et Environnement, Monsieur le Responsable du Service Eau et Environnement	Philippe NOUVEL	www.sarthe.gouv.fr/direction-departementale-des-a1618.html
Agence des Pays de la Loire de l'Office national des forêts, Madame la Directrice	Guylaine ARCHEVEQUE	www.onf.fr/centre-ouest-aquitaine/@@index.html
Unité territoriale Sarthe-Mayenne, Office national des forêts, Monsieur le Responsable de l'UT	Joël LINTE	www.onf.fr/centre-ouest-aquitaine/@@index.html
Région, Département		
Conseil régional des Pays de la Loire, Monsieur le Président	Béatrice LATOUCHE	www.paysdelaloire.fr/
Conseil départemental de la Sarthe, Monsieur le Président	Dominique LE MENER	www.sarthe.fr/
Conseil départemental, Commission Aménagement des territoires Agriculture et développement durable, Monsieur le Président	François BOUSSARD	www.sarthe.fr/
Communautés de communes, Communes		
Communauté de communes Loir Lucé Bercé, Madame la Présidente	Béatrice PAVY-MORANÇAIS	www.loirluceberce.fr
Communauté de communes Orée de Bercé Bélinois, Madame la Présidente	Nathalie DUPONT	www.cc-berce-belinois.fr
Communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau, Madame la Présidente	Martine RENAUT	http://www.cc-sudestmanceau.fr/wp/
Communauté de communes Sud Sarthe, Monsieur le Président	François BOUSSARD	/
Commune de Beaumont Pied de Bœuf, Monsieur le Maire	Jacky VIRVOULET	/
Commune de Chahaignes, Monsieur le Maire	Denis TURIN	/
Commune de Montval sur Loir, Madame le Maire	Béatrice PAVY-MORANÇAIS	http://www.ville-chateauduloir.fr/vos_elus.html
Commune de Jupilles, Monsieur le Maire	Michel MORICEAU	http://www.jupilles.fr/
Commune de Lavernat, Monsieur le Maire	Alain MORANCAIS	/
Commune de Marigné-Laillé, Madame le Maire	Anne-Gaëlle CHABAGNO	http://www.marigne-laille.fr/
Commune de Mayet, Monsieur le Maire	Jean-Paul BEAUDOUIN	http://www.mairie-mayet.fr/
Commune de Pruillé l'Eguillé, Monsieur le Maire	Régis VALLIENNE	/
Commune de Saint Mars d'Outillé, Monsieur le Maire	Laurent TAUPIN	http://www.stmarsdoutille.fr/
Commune de Saint Pierre du Lorouër, Monsieur le Maire	Noël LEROUX	/

Commune de Saint-Vincent du Lorouër, Monsieur le Maire	Dominique LENOIR	/
Commune de Téloché, Monsieur le Maire	Gérard LAMBERT	http://www.mairiedeteloche.fr/
Commune de Thoiré-sur-Dinan, Monsieur le Maire	Bruno BOULAY	http://www.thoiresurdinan.fr/
Structures territoriales		
Office de Tourisme de la Vallée du Loir, Monsieur le Président	Guy-Michel CHAUVEAU	http://www.vallee-du-loir.com/
Syndicat Mixte du Pays Vallée du Loir, Monsieur le Président	Régis VALLIENNE	http://www.pays-valleeduloir.fr/
Carnuta, Maison de l'Homme et de la forêt, Madame la Représentante	Béatrice PAVY-MORANÇAIS	https://www.carnuta.fr/
Sarthe Développement (agence départementale de développement économique et touristique de la Sarthe), Madame la Présidente	Véronique RIVRON	http://www.sarthe-developpement.com/
Associations, Personnes ressources		
Sarthe Nature Environnement, Monsieur le Président	Jean-Christophe GAVALLET	http://www.sne72.asso.fr/
Fédération départementale des Chasseurs de la Sarthe, Monsieur le Président	Henri-Jacques de CAUMONT de la FORCE	http://www.fdc-sarthe.com/
Comité Départemental de Randonnée Pédestre – Comité Sarthe, Monsieur le Président	Philippe ROSENBERG	http://sarthe.ffrandonnee.fr/
Fédération de pêche de la Sarthe, Monsieur le Président	Alain DIEU	http://www.federationpeche.com/72/
Groupement d'Intérêt Cynégétique de Bercé, Monsieur le Président	Jean-Louis HARDOUIN	https://www.gicdeberce.com/
Ligue de Protection des Oiseaux, Monsieur le Président	Jean-Joseph DEMOTIER	http://sarthe.lpo.fr/
Association « les Amis de la Forêt de Bercé », Monsieur le Président	Christian DAMENSTEIN	/
Université de Poitiers, Membre du comité scientifique de Carnuta, Monsieur le Professeur	Mohamed TAABNI	http://www.univ-poitiers.fr/
Interprofessions forêt-bois		
Union Régionale des Exploitants Forestiers Scieurs et Industriels du Bois des Pays de la Loire, Monsieur le Président	Hervé DROUIN	http://www.fnbois.com/fr/union-regionale-exploitants-forestiers-scieurs-et-industriels-bois-urefsib
Groupement Forestier de Vibraye, Monsieur le Président	Philippe d'HARCOURT	/

Annexe 5

Groupes de travail « Bercé Forêt d'Exception » - Composition et sites internet

Groupe de travail « Patrimoines »		
DAMENSTEIN Christian	Prsdt « Les amis de Bercé »	/
BARIOZ-AQUILON Stéphanie	Inventaire du patrimoine, Chargé de mission Pays d'Arts et d'Histoire	http://www.patrimoine.paysdelaloire.fr/patrimoine/detail-notices/IA72001190/
CALINAUD Robert	Bénévole GIC de Bercé	https://www.gicdeberce.com/
CHEVREAU Pierre-Louis	Direction aménagement agriculture et environnement	www.sarthe.fr/
CORBONNOIS Jeannine	Directrice du GREGUM, Université du Maine	http://www.univ-lemans.fr/fr/index.html
DARDIGNAC Cécile	Chef de projet archéologique, ONF	www.onf.fr
D'HARCOURT Philippe	Sylviculteur - Forêt privée	
DURAND Aline	Professeure d'archéologie, Université du Mans	http://www.univ-lemans.fr/fr/index.html
FOUSSARD Denis	Bénévole Association botaniste SCIRPE	http://sne72.asso.fr/SCIRPE-Societe-Pour-la
GAVALLET Jean-Christophe	Président de la FNE SNE	http://sne72.asso.fr/
GEORGES Emmanuel	Service Régional de l'Archéologie, Recherche et Protection 72 DRAC PAYS-DE-LA-LOIRE	http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Pays-de-la-Loire
GOUCHET Yves	Ecrivain, Passionné d'histoire et de Bercé	/
GRUEL Katherine	CNRS/ENS Paris	/
GUICHETEAU Antoine	Archéologue, INRAP	http://inrap.academia.edu/AntoineGuicheteau
HARDOUIN Jean-Louis	Président GIC de Bercé	https://www.gicdeberce.com/
JEANNEAU Anthony	Technicien forestier territorial, ONF	www.onf.fr
LE JEUNE Yann	Spécialiste LIDAR©, DRAC	http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Pays-de-la-Loire
MAZELIE Sofia	Chargée de mission Tourisme, CdC Orée de Bercé-Belinois	http://www.cc-berce-belinois.fr/
MASSART Delphine	Animatrice, Syndicat Mixte Pays Vallée du Loir	http://www.pays-valleeduloir.fr/
OUISSE Mickael	Chef de Projet Eau et Milieux Humides, ONF	www.onf.fr
PAVY-MORANÇAIS Béatrice	Pdte de la CC Loir Lucé Bercé, maire de Montval sur Loir, représentante de CARNUTA	www.loirluceberce.fr
VAIDIE Frédéric	Bénévole FNE/SNE	http://environnement72.canalblog.com/
VALLIENNE Régis	Président du Pays Vallée du Loir, 1er Vice-Président de la Communauté de Communes LOIR LUCÉ BERCÉ, Maire de PRUILLÉ L'ÉGUILLÉ	http://www.pays-valleeduloir.fr/
Groupes « Liens villages/forêt/territoire »		
BENOIT Michel	Fédération Française de Randonnée Pédestre	http://sarthe.ffrandonnee.fr/
BOULAY Bruno	Maire de Thoiré-sur-Dinan	http://www.thoiresurdinan.fr/
CLEMENCE Jean-François	1er adjoint à Marigné-Laillé et Conseiller communautaire Forêt et Tourisme	http://www.mairie-mayet.fr/
DAMENSTEIN Christian	Prsdt de l'association « Les amis de Bercé »	/
DESPREZ Jean-Claude	Retraité - Chargé de mission Culture Populaire en milieu rural	/
GAUTELIER Jean-Paul	Responsable des bâtiments publics et des espaces verts / Maire de Mayet	http://www.mairie-mayet.fr/
HAMONIC Daniel	Président de Rand'Aune et Loir	http://www.mairie-mayet.fr/rand-aune-et-loir.html
HOUPEAU Martine	Conseillère municipale Mairie de Beaumont-Pied-de-Bœuf	/
FONTAINE Alain	Conseiller municipal Mairie de Monval sur Loir	/
LAMBERT Gérard	Maire de Téloché	http://www.mairiedeteloche.fr/
LAMENDIN Jean-Luc	Conseil municipal St Mars d'Outillé	http://www.stmarsdoutille.fr/

LENOIR Dominique	Maire de Saint-Vincent du Lorouer	/
LINTE Joel	ONF - Responsable UT Sarthe	www.onf.fr
MARTINEAU Jean-Claude	Conseiller municipal Mairie de Montval sur Loir	/
MORICEAU Michel	Maire de Jupilles	http://www.jupilles.fr/
RYCHLICKI Sophie	Directrice Syndicat Mixte Pays du Vallée du Loir	http://www.pays-valleeduloir.fr/
TAABNI Mohamed	Université de Poitiers Comité scientifique Carnuta	http://www.univ-poitiers.fr/
TAUPIN Laurent	Maire de Saint-Mars Outillé	http://www.stmarsdoutille.fr/
VELOT Sandra	Conseil municipal St Mars d'Outillé	http://www.stmarsdoutille.fr/
Groupe « Accueil du public »		
BELLOT Michel	Comité régional de cyclotourisme	http://sarthe.ffct.org/
BODIN Freddy	Entrepreneur des territoires, Délégué régional	http://www.edt-paysdelaloire.fr/
BRARD Bertrand	CDTE72	http://www.cdte72.fr/news.php?afficher_news=253
CHAUVIERE Daniel	CDTE72	http://www.cdte72.fr/news.php?afficher_news=253
CHEVALIER Patricia	Chargé de projet Tourisme et Culture, Pays du Mans	http://www.paysdumans.fr/
CLEMENCE Jean-François	1er adjoint à Marigné-Laillé et Conseiller communautaire Forêt et Tourisme	http://www.mairie-mayet.fr/
CLEMENT Dominique	Administrateur FFrandonnée Comité Sarthe	http://sarthe.ffrandonnee.fr/
COSNUAU Jean-Luc	CdC Sud-Est Pays Manceau	http://www.cc-sudestmanceau.fr/wp/
DAMENSTEIN Christian	Prsdt « Les amis de Bercé »	/
DESPREZ Jean-Claude	Retraité - Chargé de mission Culture Populaire en milieu rural	/
DESMARIS Clément	Expert sentiers FFRandonnée Comité Sarthe	http://sarthe.ffrandonnee.fr/
DROUIN Hervé	Président UREFSIB	http://www.fnbois.com/fr/union-regionale-exploitants-forestiers-scieurs-et-industriels-bois-urefsib
GANGLOFF Gilles	CdC Loir Lucé Bercé - Culture	www.loirluceberce.fr
LAURENT Michel	Responsable sentiers FFrandonnée Comité Sarthe	http://sarthe.ffrandonnee.fr/
LEROUX Noël	Maire de St-Pierre du Lorouër	/
LEPEL COINTET Marc	Président du Foyer Rural de Jupilles	https://foyerruraldejupilles.jimdo.com/
MALBOS Claire	Présidente de Rando'Roues	/
MAZELIE Sofia	Chargée de mission Tourisme, CdC Orée de Bercé-Belinois	http://www.cc-berce-belinois.fr/
SABARDIN Christophe	CD72, Responsable Label Tourisme et Handicap	www.sarthe.fr/
SERVANT Sandy	Responsable de Carnuta	www.carnuta.fr
SEVREE Yvan	Technicien forestier territorial, ONF	www.onf.fr

Index des sigles

- CDRP – Comité départemental de randonnée pédestre
- CDTE – Comité départemental de tourisme équestre
- CD72 – Conseil départemental de la Sarthe
- COPIL – Comité de pilotage
- CPIE – Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
- CRPF – Centre régional pour la propriété forestière
- DDT – Direction départementale des territoires
- DRAC – Direction régionale des affaires culturelles
- DRAAF – Direction régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- DREAL – Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- ESBA TALM - École supérieure des beaux-arts Tours Angers Le Mans
- FNE – France nature environnement
- GIC de Bercé – Groupement d'intérêt cynégétique de Bercé
- LIDAR - Télédétection par laser
- ONCFS – Office national de la chasse et de la faune sauvage
- ONEMA – Office national de l'eau et des milieux aquatiques
- ONF – Office national des forêts
- OTVL – Office de Tourisme Vallée du Loir
- PAH – Pays d'Arts et d'Histoire
- SCIRPE - Société Pour la Reconnaissance le Respect et la Protection de l'Environnement
- SEPENES - Société d'Etude et de Protection de l'Environnement Nord et Est Sarthe
- UDAP - Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine
- UREFSIB - Union Régionale des Exploitants Forestiers, Scieurs et Industriels du bois

Bibliographie

- Gouchet Yves. « Bercé au fil du temps ». 2017. Ouvrage non édité au moment de la rédaction de ce dossier.

- Divers auteurs. « Arborescences » n° 83, janvier-février 2000.

- Jeanne Dufour, Yves Gouchet, Jean-François Clémence. « L'or vert de la Sarthe ». Éditions de la Reinette, 2007.

- ONF, CAUE. « Étude pré-opérationnelle pour la mise en valeur patrimoniale et touristique de la forêt de Bercé ». 2001.

- Picard Joël. « La forêt de Bercé ou c'te forêt ». Étude, 1995.

- Dardignac Cécile, Lejeune Yann. « Forêt domaniale de Bercé (72). « Acquisitions et traitements de données LIDAR©, prospections archéologiques et prospections paléoenvironnementales. Rapport de Synthèse ». 2016.

- Choplin Morgan. « La métallurgie en forêt de Bercé ». Service Régional de l'Archéologie des Pays-de-la-Loire, rapport d'opération programmée, 2014.

DOSSIER DE CANDIDATURE

BERCÉ, UN TRÉSOR PARTAGÉ

Agence territoriale Pays de la Loire
15, boulevard Léon Bureau - 44262 Nantes Cedex 2
Mars 2017
Photographies © JF Clémence, E. Boitier, et ONF
Graphisme Romain Perrot
Impression ONF Fontainebleau

L'ONF est certifié ISO 9001 et ISO 14001 pour ses activités de gestion durable des forêts

PEFC 10-4-4 / Promouvoir la gestion durable de la forêt / pefc-france.org

Office National des Forêts

www.onf.fr